
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Lundi 13 septembre 2004, à 17 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Didier Bonny*, *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier*, *Monique Cahannes*, *Marguerite Contat Hickel*, *Renate Cornu*, *M. Alain Fischer*, *M^{mes} Sarah Klopmann*, *Florence Kraft-Babel*, *Ruth Lanz Aoued*, *M. Bruno Martinnelli*, *M^{me} Bérengère Rosset*, *M. Damien Sidler*, *M^{me} Marie-France Spielmann*, *MM. Gilles Thorel* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 août 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 septembre, mercredi 8 septembre et lundi 13 septembre 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux communications à vous faire. Je vous informe tout d'abord que la séance de cet après-midi et celle de ce soir ne sont pas retransmises par la télévision. Avis aux amateurs de grandes paroles...

Ensuite, le bureau du Conseil municipal a appris avec plaisir et une certaine émotion qu'un ancien boursier de la Ville de Genève – cela remonte à l'année 1969 – Jean-François Balmer, acteur et comédien que l'on ne présente plus, a été fait chevalier de la Légion d'honneur. Nous tenons à féliciter ce Genevois de cœur. (*Applaudissements.*)

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs, complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 5 et 25 juin 2002 d'un montant total de 4 080 567 francs, destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wildorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-299 A1)¹.

Rapporteuse: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 4 et 24 février ainsi que le 16 mars 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Laurence Schmidlin et Gisèle Spescha, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport de la commission des travaux, 3902.

Préambule et historique

Le rapport de la commission des travaux de M. Alain Dupraz concernant la proposition PR-299 a été renvoyé, lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2004, à la commission des finances, pour complément d'étude sur le montage financier de cette proposition. La commission des finances propose différentes auditions pour la suite des travaux lors de ses séances des 27 janvier et 4 février 2004.

Séance du 24 février 2004

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Jean-Michel Perrin, adjoint au Service des bâtiments, Patrick Devanthery, architecte, et Gabriel Garance, architecte

M. Michel Ruffieux, avant de présenter le détail du montage financier à la commission, propose d'entendre les architectes mandatés, MM. Patrick Devanthery et Gabriel Garance. M. Gabriel Garance s'occupe plus particulièrement de la partie financière des travaux. Ces deux architectes sont associés au sein de la Soditra SA dans ce projet (cf. rapport PR-299 A).

Les plans de la transformation de la patinoire des Vernets, déjà présentés à la commission des travaux, sont expliqués en détail à la commission des finances. Il s'agit d'un bâtiment remarquable, datant de la fin des années 1950. Il peut accueillir un nombreux public. Sur le plan architectural, c'est un exploit technique; son immense volume, porté par une structure statique qui s'appuie sur un point, donne une apparence de légèreté.

La présentation faite, M. Jean-Michel Perrin commente et distribue un document montrant le comparatif des crédits 1 et 2 (*annexe 1*).

Les principales différences sont dues au fait que les travaux structurels sont beaucoup plus importants dans le deuxième projet. Dans celui-ci, il y a davantage de travaux en sous-sol et le sol est foré pour y placer des micropieux. Au niveau de la construction métallique, le système de porteurs entraîne d'importantes augmentations; en diminuant leur nombre, le coût de la réalisation est plus élevé.

Pour l'installation des cabines des médias, il est prévu, non plus de prolonger les structures existantes, mais de démolir et de reconstruire un élément suspendu. Le système de séparation obligatoire est aussi plus complexe, d'où une plus-value qui passe du simple au double.

Le Conseil municipal a voté, en juin 2002, la proposition PR-213, et un recours de la Société d'art public a été déposé en juillet 2002. M. Gabriel Garance explique que des travaux urgents de mise en conformité ont été effectués. Il a

fallu mettre en place des installations provisoires pour permettre de continuer l'exploitation de la patinoire, qui a été fermée après le championnat (*cf. annexe 2: copie de la lettre de la Société d'art public*).

Des questions sont posées sur les dépenses déjà effectuées. M. Jean-Michel Perrin explique qu'une partie des études avaient été réalisées. Le Servette Hockey Club étant promu en ligue nationale A (LNA), des travaux de sécurité ont été réalisés d'urgence. Le Conseil municipal a voté 455 000 francs pour les travaux d'urgence, puis 3 625 567 francs pour le reste. La séparation des gradins des supporters et des visiteurs et l'aménagement des sanitaires ont commencé. Le chantier a été stoppé en juillet, après la remise en état de ce qui avait déjà été démonté.

M. Jean-Michel Perrin commente un document sur le détail des dépenses au 19 juin 2003, qui s'élèvent à 968 095 francs, et les dépenses au 24 février 2004, évaluées à 1 022 348 francs (*annexe 3*).

Les délais étant très courts, il n'a pas été demandé d'avis concernant le patrimoine. Normalement, des conseils sont pris pour ne pas avoir de problèmes avec la Société d'art public. Dans ce cas précis, la situation n'était pas habituelle et des raccourcis ont été pris sur certaines consultations, à la demande du magistrat. L'ascension du Servette HC a tout précipité; tout devait être prêt au début du mois d'août, lors de la reprise des entraînements. Un document sur la chronologie des faits est distribué aux membres de la commission (*annexe 4*).

M. Patrick Devanthery explique que, pendant trente ans, des éléments divers ont été rajoutés à la patinoire, selon les besoins; c'était du bricolage. Le premier projet proposé était un bon bricolage, mais, aujourd'hui, il faut enlever tout ce qui a été ajouté et c'est plus cher. Le deuxième projet apporterait beaucoup à la patinoire.

Les architectes partis, la commission pose des questions à MM. Michel Ruffieux et Jean-Michel Perrin concernant les finances et le respect, ou le non-respect, des différentes procédures d'attribution et des délais référendaires.

A la question de savoir si le non-respect des délais a été avalisé par les magistrats, M. Michel Ruffieux ne pense pas qu'il y ait eu une décision à ce sujet. Il fallait avancer vite. M. Jean-Michel Perrin ajoute que le projet avait été établi pour répondre aux normes de sécurité du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Les procédures selon l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) sont les suivantes: si le montant est au-dessous de 9,5 millions de francs, des soumissions sont faites. Dans ces cas, on procède à des appels d'offres sur invitation. On demande aux entreprises si elles veulent soumissionner. Pour les montants au-dessus de 50 000 francs, on demande trois offres et, en principe, la moins chère

est choisie. Pour la patinoire des Vernets, M. Gabriel Garance a été choisi, puis il a été associé à M. Patrick Devanthéry, formant la société Soditra SA. Cette dernière a proposé une esquisse susceptible de rallier l'avis de tout le monde.

M. Michel Ruffieux rappelle que, normalement, un cahier des charges est établi, notamment sur le plan architectural, en tenant compte de la valeur du bâtiment. Des appels d'offres sur invitation suivent et le cahier des charges est transmis aux bureaux sélectionnés, en leur demandant de faire une offre.

Pour respecter ces procédures, entre six et huit mois sont nécessaires; M. Jean-Michel Perrin relève qu'il aurait fallu prévoir tout ce processus une année plus tôt.

Les deux crédits n'ont rien à voir ensemble; ils ne sont pas comparables. Le premier s'élevait à 4 080 567 francs (455 000 francs + 3 625 567 francs), sur lequel environ 1 million de francs ont été dépensés, et le deuxième est à 8 millions de francs. Le total reste le même.

Les travaux ne pouvant pas débuter en mai, ils seront reportés en 2005.

Suite à cette remarque, une question est posée pour savoir s'il serait alors possible de présenter un bouclement de crédit pour le premier crédit et une nouvelle proposition pour le deuxième. La réponse est affirmative.

La discussion qui suit ces auditions va dans ce sens: plusieurs commissaires souhaitent avoir d'abord un bouclement de crédit en bonne et due forme, puis une nouvelle proposition pour le deuxième crédit. A ce stade, l'audition des magistrats en cause pour permettre d'éclaircir certains points, MM. André Hediger et Christian Ferrazino, est demandée et acceptée par la majorité des membres de la commission, soit 9 oui (3 S, 2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 3 non (2 UDC, 1 R) et 3 abstentions (L).

Séance du 16 mars 2004

Audition de MM. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et André Hediger, conseiller administratif, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagnés de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Yves Nopper, chef du Service des sports

M. Christian Ferrazino ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance consacrée, entre autres, à cet objet, il va tenter de répondre à certaines préoccupations. Il a donc demandé à M. Ruffieux de faire un petit historique, afin de rappeler un certain nombre de faits, notamment que son département a été saisi de ce dossier en avril 2002.

Le 5 juin 2002, le Conseil administratif est venu devant le Conseil municipal, qui a voté un montant de 455 000 francs pour des travaux d'urgence. Pour le reste, cela a été renvoyé en commission. Ce montant a été voté le 25 juin. Il s'agissait de travaux de maçonnerie, de travaux pour les sanitaires sous les gradins, de la sécurisation de ces derniers. Il fallait également satisfaire aux exigences de la LNA par rapport aux câbles de télévision et à la séparation des tribunes des supporters.

Si l'idée était de faire les travaux nécessaires pour la reprise du championnat, il ne fallait pas attendre que l'été passe. Le Conseil municipal avait voté le premier crédit le 25 juin 2002. Certains se sont étonnés du fait qu'on ait démarré les travaux en juillet et qu'on n'ait pas attendu quarante jours pour le faire, c'est-à-dire l'échéance du délai référendaire. Il faut dire qu'il s'agissait de travaux d'urgence et que le crédit avait été voté à l'unanimité, sans l'ombre d'une opposition. Le Conseil administratif a donc pris les premières mesures qui s'imposaient. L'autorisation a été délivrée le 20 juin. La Société d'art public a déposé un recours le 25 juillet. Dès qu'un recours est déposé, les travaux doivent être stoppés. Cependant, il fallait remettre en état la patinoire pour qu'elle puisse fonctionner. On a donc procédé à des travaux de remise en état urgents, et ceux-ci n'étaient pas prévus.

La société Soditra SA n'a pas été mise en concurrence pour ne pas perdre de temps.

D'ailleurs, l'AIMP prévoit que, en cas d'urgence, une collectivité publique peut conclure de gré à gré et ne pas se soumettre à la législation habituelle. Il faut dire aussi que c'était plus une intervention d'ordre technique qui avait été envisagée.

M. Michel Ruffieux relève que le département a reçu les premières informations le 11 avril et que le crédit a été déposé devant le Conseil administratif le 8 mai. Ainsi, ce dossier a été traité financièrement et techniquement en moins d'un mois. Il n'y avait pas de recherche architecturale à faire. Au départ, le budget estimatif était de 3,5 millions de francs. Si les honoraires d'architectes, qui sont de l'ordre de 370 000 francs, sont pris en compte, il est constaté que ce montant est en dessous de celui prévu par l'accord, puisque le plafond est à 383 000 francs. C'est au-dessus de ce montant que l'accord entre en jeu. M. Christian Ferrazino pense qu'avec une estimation à 3,5 millions on était en dessous des 383 000 francs.

M. Hediger se déclare d'accord avec les dates données. Tout s'est déclenché le 11 avril 2002, le lendemain de la promotion du Genève Servette HC en LNA. Il a alors fait la connaissance d'Anschutz. En 2002, la décision d'Anschutz a été confirmée, à savoir que le groupe contribuerait au financement du Servette HC. Puis il y a eu une réunion, où les représentants du groupe ont fait part d'un certain nombre de revendications, transmises au département de M. Christian Ferrazino.

Par la suite, M. Yves Nopper a eu toute une série de discussions avec la sécurité. Le magistrat a réuni tous les clubs utilisateurs de la patinoire pour les informer de ce qui allait se passer. Il est à nouveau intervenu avec M. Ferrazino, lors de l'opposition de la Société d'art public, puis, plus tard, dans les discussions, quand on s'est mis d'accord sur le projet.

Le représentant radical est déçu par ce qu'il vient d'entendre. Il a retrouvé des articles de la *Tribune de Genève* datant du mois de janvier où il était question de la forte probabilité que le club passe en LNA. Pour ce qui est du délai référendaire, il relève que M. André Hediger a défendu l'idée qu'il y avait des délais référendaires à respecter et que le Conseil municipal devait donc voter le crédit dans sa totalité et sur le siège. Il fallait faire vite, d'accord, mais après coup, quand on voit que le club a redémarré en date du 6 septembre alors que les problèmes de sécurité n'ont pas été résolus, des questions se posent: il y a eu une violation assez grave. Des explications sont demandées dans la lettre de la Société d'art public, reçue le 2 mai et qui n'a pas eu de réponse, et sur les raisons de la non-réaction des services de M. Christian Ferrazino, ainsi que sur le non-respect des délais référendaires. Quel est l'avenir de ce dossier?

En ce qui concerne le délai référendaire, M. Christian Ferrazino rappelle qu'il a déjà donné un premier élément tout à l'heure. Un second élément est que, de toute façon, la patinoire devait faire l'objet de travaux d'entretien. Il y a des lignes au budget pour cela, même si on n'a pas de crédit.

Pour ce qui est de la Société d'art public, le magistrat affirme qu'il est soucieux de la protection du patrimoine. Il admet toutefois que la patinoire n'avait pas retenu son attention comme bâtiment particulièrement intéressant. En outre, il ne s'agissait pas du tout de toucher à l'enveloppe du bâtiment. La nature des travaux consistait à remplacer, à l'intérieur, une installation provisoire par une installation définitive. Les gradins avaient, en effet, été installés provisoirement une année après l'ouverture de la patinoire. C'est vrai que c'est une patinoire publique, qui a, par la suite, accueilli des spectacles. On peut tout de même accueillir un public nombreux sans qu'il y ait de risques. Cependant, il y a maintenant obligation de répondre aux exigences de la LNA, même si elles sont considérées comme excessives.

M. Yves Nopper dit, au sujet de l'anticipation, que si le dossier a été pris en charge le 11 avril, il y a eu plusieurs mois pendant lesquels des discussions ont eu lieu avant d'aboutir à un cahier des charges. Les discussions ont porté sur les aspects de la sécurité et les demandes de la LNA et de la Société suisse de radio-diffusion (SSR). Quand il est dit qu'il a fallu revenir à la situation antérieure, il faut préciser qu'il y a eu des mesures incontournables à prendre – notamment la séparation des gradins visiteurs du reste de la patinoire – sans lesquelles il n'aurait pas été possible de commencer le championnat le 6 septembre. A noter aussi que les W.-C. pour handicapés ont été refaits.

Pour répondre à une question du président, il précise que la patinoire peut accueillir 7500 spectateurs.

Concernant l'avenir du dossier, M. Christian Ferrazino dit qu'il est possible de boucler le premier crédit et le deuxième avec l'argent dépensé, comme il est souhaité par certains membres de la commission, puis de déposer une demande de crédit pour la suite des travaux. C'est au Conseil municipal de décider.

M. André Hediger fait savoir qu'il y a des inquiétudes pour la prochaine saison de hockey, car tout recommence au mois d'août. La glace doit être refaite d'ici au 1er août pour l'entraînement. Quant au club, il doit préparer toute la prochaine saison.

M. Michel Ruffieux dit que, pour ce qui est des travaux, si on avait pu démarrer le 15 mars, à condition que les matches play-off soient joués à l'extérieur, la patinoire aurait pu être opérationnelle en octobre. Tout doit être remis à l'année prochaine, en espérant que les travaux puissent démarrer avant le 15 mars. Il y a maintenant l'autorisation de construire, puisque la Société d'art public a levé son recours, sous réserve.

M. Yves Nopper dit qu'on a raté le train et il relève que la saison va de septembre à avril.

Environ huit mois de travaux sont à prévoir. Si ceux-ci avaient pu démarrer le 15 mars, le club aurait pu négocier les premiers matches à l'extérieur à la reprise du championnat, en septembre. Les travaux se seraient étendus jusqu'à octobre. La planification peut être décalée d'un an. Si le crédit devait être voté, des solutions provisoires pourraient être trouvées. Il faut cependant constater que, sans ces mesures provisoires, la saison 2004-2005 se déroulera dans les mêmes conditions qu'actuellement; 505 personnes peuvent se tenir debout (sur les gradins côté piscine) et chaque personne est comptée. C'est de la responsabilité du club, et aussi de celle de la Ville de Genève.

Un représentant libéral revient sur la lettre du 2 mai. S'il a bien compris, les magistrats ont reçu la lettre de la Société d'art public, ils ont jugé inopportun de répondre à ce courrier et n'ont pas réagi. Est-ce bien ce qui s'est passé?

M. Christian Ferrazino affirme que c'était un cas exceptionnel. S'ils avaient attendu la fin du mois de juillet, il n'y aurait rien eu avant septembre et il leur aurait été reproché de n'avoir rien fait.

Un commissaire du groupe des Verts demande s'il y a eu, analyse faite, pression ou non, puisque la conjonction de la promotion du Servette HC, du délai référendaire, de l'urgence, de la concurrence et de l'ouverture des marchés ont fait que ce n'était pas un cas d'illégalité.

M. Michel Ruffieux dit qu'il a subi une pression, car il a fallu établir ce dossier très rapidement, et il n'est pas prêt à recommencer.

Une question est posée au sujet du mandat de M. Patrick Devanthéry: ce serait à la suite d'une réunion entre la Société d'art public et le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

M. Christian Ferrazino fait savoir qu'il est intervenu à la suite du recours de la Société d'art public. Une réunion comprenant les fonctionnaires et une délégation de la Société d'art public a été demandée. La Société d'art public a expliqué les raisons de son recours. C'est à ce moment-là que le magistrat entend toute l'explication sur les gradins provisoires d'il y a vingt ans. Il se rend compte que cela va prendre du temps (deux à trois mois). Que fallait-il remettre en cause, dans quel esprit? La remarque est alors faite que c'était plutôt un technicien qui avait été choisi. Il fallait épauler le bureau Soditra SA, qui n'était pas habilité à faire ce travail. En septembre, personne n'imaginait que ce travail porterait sur des sommes aussi importantes. Au moment où M. Patrick Devanthéry a été nommé, la dépense avait été évaluée à 100 000 francs au maximum.

M. Michel Ruffieux ajoute que, au départ, il s'agissait de faire un nouveau projet en restant dans le montant initial prévu. Il n'était ensuite plus possible de proposer un projet qui réponde aux exigences de la Société d'art public tout en restant dans ce montant.

Serait-il possible, si cette proposition était discutée en mai devant le Conseil municipal, qu'un crédit pour les sanitaires soit voté et que les travaux puissent être effectués pendant l'été?

M. Michel Ruffieux répond que, malheureusement, en juillet, les entreprises sont en vacances et que ce n'est pas possible.

L'enveloppe pour les travaux urgents peut-elle être utilisée?

M. Christian Ferrazino explique que ces travaux ne sont pas de même nature et que ce n'est donc pas possible.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion en rappelant que la proposition PR-299, dont le rapport a été accepté par la commission des travaux, a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance du 21 janvier 2004.

La représentante du Parti du travail pense qu'il est possible de voter ce crédit. Repousser le vote, demander un bouclage de crédit et une nouvelle proposition

aura pour conséquence de retarder les travaux de six mois au moins. Soit on est d'accord de faire ces travaux, soit on n'est pas d'accord; tergiverser ne sert à rien. Pour sa part, elle se déclare prête à voter ce crédit le soir même, pour que la patinoire des Vernets puisse être utilisée dans de meilleures conditions et qu'on n'en entende plus parler.

Estimant que la commission des finances a bien fait son travail, un commissaire du groupe des Verts demandera d'abord un bouclement de crédit, puis une nouvelle proposition sera faite, sur laquelle il s'agira de se prononcer. Ce groupe refusera donc le crédit demandé et prie le Conseil administratif de présenter une nouvelle demande de crédit.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve dommageable qu'en refusant ce crédit les travaux soient repoussés d'une année au moins. Pour sa part, il est prêt à voter le crédit présenté.

Un représentant libéral espère que, si un jour on vote un crédit de 7 millions de francs, on en entendra parler. C'est l'occasion de remettre aujourd'hui ce dossier dans le bon chemin en faisant respecter les différentes procédures. Son parti est favorable à l'idée de faire le travail pour lequel la commission a été mandatée. Il faut d'abord boucler le premier crédit, puis présenter une nouvelle demande.

Un commissaire du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que plusieurs éléments de base, notamment le délai référendaire, n'ont pas été respectés. Cela ne doit pas se reproduire, car les règlements de la Ville de Genève sont bafoués. Si le bouclement du premier crédit, suivi de la présentation d'une nouvelle demande de crédit, apporte de la transparence, il y serait plutôt favorable. Si c'est juste pour mettre les points sur les i, ce n'est pas très utile, car les délais risquent à nouveau d'être repoussés et il faudra encore une fois travailler dans l'urgence. Dans ce cas, il pense qu'il faut voter ce crédit tel quel.

Pour le groupe radical, son représentant remarque qu'il y a eu un certain nombre d'entorses qu'il ne peut admettre: le délai référendaire non respecté, le chantage fait sur le Conseil municipal, le mépris de la concertation avec la Société d'art public et l'urgence dans laquelle les fonctionnaires ont dû travailler. Beaucoup d'argent a été dépensé pour un résultat nul. Il n'est donc pas prêt à signer un chèque en blanc et il invite la commission à refuser ce crédit. Il faut demander un bouclement de crédit, pour avoir ensuite un nouveau crédit.

La représentante du groupe socialiste demande que le crédit de la proposition PR-213, qui correspond au projet de M. Gabriel Garance et qui n'est plus d'actualité, soit bouclé et qu'un nouveau crédit, en bonne et due forme, soit présenté. Il subsiste un flou dans la manière de mener les projets: il faut donc boucler le premier crédit et refuser le deuxième. Qu'un projet Devanthéry-Garance soit présenté, alors le groupe socialiste le votera!

Le président, représentant du groupe démocrate-chrétien, ne votera pas cette proposition. Il est prêt à soutenir le sport, mais il n'a aucun problème à refuser ce crédit, car, même s'il l'acceptait, rien ne pourrait être fait. A son avis, il n'est pas possible de faire toute la clarté avant d'avoir bouclé le premier crédit. Si le nouveau crédit est voté en décembre ou en janvier, les travaux pourront commencer à la mi-mars. De toute manière, il est impossible de réaliser des travaux pour la saison de hockey 2004-2005.

Chaque groupe s'étant exprimé, le président propose de passer au vote.

Mise aux voix, la proposition PR-299 est refusée par 10 non (3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L) contre 5 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC).

Puis suit un vote sur une recommandation dont le texte, après discussion, est le suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de boucler, dans les meilleurs délais, le crédit de la proposition PR-213 et de présenter une nouvelle proposition pour la rénovation de la patinoire des Vernets.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 10 oui (3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 UDC).

La majorité de la commission des finances a donc refusé le projet d'arrêté qui constitue la proposition PR-299 et vous invite à faire de même.

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 858 000 francs, complémentaire aux crédits accordés les 5 et 25 juin 2002 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 858 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 78 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2025.

Annexes:

1. Comparatif des crédits
2. Lettre de la Société d'art public
3. Détail des dépenses
4. Historique (chronologie)

PATINOIRE INTERIEURE DES VERNETS					
COMPARATIF DES CREDITS "1 ET 2"					
Travaux		Crédit No 1		Crédit No 2	△ crédit 1-2
				Par rapport aux chiffres de la proposition, ces montant sont calculés TTC	
1	Travaux préparatoires	170'000.00		521'860.00	351'860.00
10	Démontages, démolitions		145'000.00	344'320.00	199'320.00
11	Aménagements provisoires		25'000.00	177'540.00	152'540.00
2	Bâtiment	2'900'000.00		5'304'680.00	2'404'680.00
211	Echafaudages, canalisations, ba		430'000.00	1'232'020.00	802'020.00
213	Construction métallique		900'000.00	2'045'300.00	1'145'300.00
222	Ferblanterie, étanchéité		100'000.00		-100'000.00
23	Installations électriques		345'000.00	403'500.00	58'500.00
24	Chauffage-ventilation		100'000.00	172'160.00	72'160.00
25	Installations sanitaires		250'000.00	338'940.00	88'940.00
261	Installation de transport			21'520.00	21'520.00
271	Cloisons		60'000.00	80'700.00	20'700.00
272	Serrurerie		130'000.00	225'980.00	95'980.00
273	Menuiserie, séparation loges		170'000.00	220'580.00	50'580.00
281	Revêtement de sol		270'000.00	408'880.00	138'880.00
285	Peinture		110'000.00	118'360.00	8'360.00
287	Nettoyage		35'000.00	37'660.00	2'660.00
29	Honoraires	525'000.00		1'272'908.00	747'908.00
291	Architecte		370'000.00	895'232.00	525'232.00
292	Ingénieur civil		150'000.00	372'296.00	222'296.00
296	Ingénieur géomètre		5'000.00	5'380.00	380.00
4	Aménagements extérieures	25'000.00		26'900.00	1'900.00
400	Enrobés		25'000.00	26'900.00	1'900.00
5	Frais secondaires	80'000.00		134'500.00	54'500.00
52	Maquettes, reproduction		10'000.00	21'520.00	11'520.00
58	Divers et imprévus		70'000.00	112'980.00	42'980.00
9	Ameublement	100'000.00		162'152.00	62'152.00
900	sièges		100'000.00	162'152.00	62'152.00
	<u>sous-total I</u>	3'800'000.00	3'800'000.00	7'423'000.00	7'423'900.00
55	Prestations du maître de l'ouvrage		190'000.00	371'150.00	181'150.00
	<u>sous-total II</u>		3'990'000.00	7'795'050.00	
54	Intérêts intercalaires		50'667.00	97'400.00	46'733.00
	Fonds Municipal d'art contemporain		39'900.00	78'000.00	38'100.00
	TOTAL CREDIT DEMANDE		4'080'567.00	7'970'450.00	3'889'883.00
	Dépenses réalisées au 19 juin 2003 sur le crédit No 1				968'095.00
	TOTAL CREDIT DEMANDE No 2				4'857'978.00

A. n. affinis

SECTION GENEVOISE DE LA LIGUE DU PATRIMOINE NATIONAL

COPIE

	acc. record	
	training officer	
	discussion	
	important	
	reference	
	club	
	discussion	
presidence		
direction		
votire		
adm. OPF		
urbanisme		
amen. urb.		
architectur		
energy		

M. André Hediger
Département des Sports et de la
Sécurité
2, Cours Saint-Pierre
Case postale
1211 GENEVE 3

Genève, le 19 avril 2002

La Société d'art public a pris connaissance, par voie de presse*, de l'intention du Service des Sports d'effectuer de toute urgence des travaux dans le bâtiment de la patinoire des Vernets.

Consciente d'une probable nécessité d'adaptation de ces locaux à de nouvelles normes de sécurité, et cela malgré les importants travaux dont le bâtiment a récemment fait l'objet dans un même but de "mise aux nouvelles normes", elle s'inquiète néanmoins de voir ce bâtiment subir des atteintes à son intégrité architecturale.

La Société d'art public tient la patinoire des Vernets pour un bâtiment de grande valeur. Elle pourrait envisager d'en demander le classement dans l'intérêt du patrimoine genevois. De plus, ce bâtiment répond actuellement parfaitement aux besoins de la population pour l'exercice des sports pour lesquels il a été construit, à savoir le patinage et le curling. Il serait fâcheux qu'il ne subisse des dommages irréversibles dans le but de répondre à des besoins contingents qui dépassent le cadre de son architecture, besoins auxquels répondrait sans doute mieux un nouveau bâtiment apte à recevoir un public plus nombreux et spécialement conçu pour le hockey sur glace de ligue nationale A.

La Société d'art public craint que des transformations malencontreuses (comme ce fut le cas de celles effectuées récemment dans la piscine des

* article paru dans la Tribune de Genève du vendredi 12 avril 2002

NOUVELLE ADRESSE : Ruelle du Midi 10 - 1207 GENEVE / Case postale 3660 - 1211 GENEVE 3
Tél. 786 70 50 Fax 786 78 07

SECRÉTARIAT: 11, BD JAKUES-DALCROZE, CASE POSTALE 3660 - 1211 GENÈVE 3 - TÉL ET FAX (22) 311 70 54

Vernets) n'altèrent la substance architecturale de ce bâtiment et tient à vous informer qu'elle sera extrêmement vigilante en s'intéressant au détail comme à la globalité des interventions prévues, dont elle considère qu'il serait judicieux et positif qu'elles soient effectuées en consultant ses auteurs ainsi que les milieux de la conservation et avec leur assentiment bien entendu.

Veillez trouver ici, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le comité de la Société d'art public
Patrick Malek-Asghar

Copie: M. Christian Ferrazino, département de l'aménagement, de constructions et de la voirie, Ville de Genève
M. Bernard Zumthor, direction patrimoine et sites, DAEL
Mme Sylvie Bietenharder, direction police des constructions, DAEL
M. Pierre Staehlin, division des autorisations, DAEL
M. Michel Ruffieux, direction division aménagement et constructions, Ville de Genève
Mme Isis Payeras, service d'architecture, Ville de Genève

PATINOIRE INTERIEURE DES VERNETS

détail des dépenses

211	Maçonnerie	51'218.00	51'218.00	51'218.00
213	Construction métallique-serrurerie	128'216.00	128'216.00	128'216.00
230	Electricité	10'405.00	10'405.00	14'815.00
244	Ventilation-chauffage	46'940.00	46'940.00	46'940.00
250	Sanitaire	44'700.00	44'700.00	44'700.00
273	Menuiserie	9'272.00	9'272.00	26'522.00
277	Cloisons	17'740.00	17'740.00	17'740.00
281	Revêtement de sol	33'459.00	33'459.00	51'959.00
285	Peinture	4'041.00	4'041.00	4'041.00
287	Nettoyage	964.00	964.00	964.00
291	Honoraires architecte	233'500.00	233'500.00	470'500.00
292	Honoraires ingénieur civil	90'000.00	90'000.00	90'000.00
524	Hélio	4'440.00	4'440.00	4'440.00
55	Prestations MO	190'000.00	33'745.00	47'602.00
54	Intérêts int.	63'300.00	8'989.00	12'694.00
541	Fonds	39'900.00	7'086.00	9'997.00

TOTAL DES DEPENSES AU 19 JUIN 2003 968'095.00

724'725.00

t

TOTAL DES DEPENSES A CE JOUR

1'022'348.00



Ville de Genève

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Division de l'aménagement et des constructions - **Service des Bâtiments**

PATINOIRE INTERIEURE DES VERNETS

HISTORIQUE

DATE	CONCERNE	COMMENTAIRES ET DECISIONS
Le 11 avril 2002	Rendez-vous chez le magistrat	Prise en charge du dossier par le service des bâtiments- Participants : MM. Hediger, Ruffieux, Nopper, Court, Gelmini, Renevey, Muller et Perrin. - Ordre du jour modification patinoire - Préparer une demande de crédit pour dépôt au Municipal le 24 juin au plus tard.
Le 12 avril 2002	Première séance sur place avec l'architecte mandataire	Participants : le service des sports et le service des bâtiments. - Définition des lignes directrices du projet.
Le 15 avril 2002	Séance sur place	Avec les services de sécurité du DAEL (M. Lavall).
Le 16 avril 2002	Motion M280	Acceptée par le Conseil municipal "Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets".
Le 24 avril 2002	Première séance de travail avec le magistrat, les services concernés et les mandataires (ingénieur et architectes).	Participants : MM. Hediger, Ruffieux, Nopper, Court, Gelmini, Renevey, Muller, Perrin, Toriani, Kleine-Erkamp, Perrin (ing.) et Garance. - Présentation du programme par les mandataires, les travaux sont conformes aux souhaits du Servette, le groupe Anschutz (M. Cornet) doit se prononcer sur l'éventuel investissement.
Le 25 avril 2002	Elaboration du premier budget.	
Les 26 avril et 29 avril 2002	Premières séances de travail.	Avec les divers représentants de la ligue afin de connaître les diverses contraintes (sécurité, médias etc.).

DATE	CONCERNE	COMMENTAIRES ET DECISIONS
Le 30 avril 2002	Devis général détaillé.	
Le 1 ^{er} mai 2002	Séance du magistrat.	Et des représentants du Servette HC.
Le 2 mai 2002	Réception par le département des constructions	De la copie de la lettre du 19 avril de la Société d'art public et adressée à Monsieur A. Hediger.
Le 3 mai 2002	Séance chez le magistrat.	Participants : MM. Hediger, Nopper, Gelmini, Renevey, Muller, Perrin, Garance et Monnard. - Pas de participation du Servette aux travaux. - Remise des plans du dossier et commentaire par M. Garance.
Le 8 mai 2002	Approbation par le Conseil administratif de la demande de crédit de Fr. 4'080'567.- à déposer au Conseil municipal.	
Le 21 mai 2002	Réception par le DAEL de la demande d'autorisation de construire.	
Le 19 juin 2002	Lettre du département des constructions à M. B. Zumthor pour donner des précisions sur le projet.	
Le 20 juin 2002	Autorisation (APA 20095-5) accordée par le DAEL.	
Le 5 juin et 25 juin 2002	Vote par le conseil municipal du crédit de Fr. 4'080'567.-.	
Le 25 juillet 2002	Dépôt par la société d'art public du recours contre l'autorisation de construire.	
Le 31 juillet 2002	Séance chez le magistrat.	Avec les représentants du Servette HC.

DATE	CONCERNE	COMMENTAIRES ET DECISIONS
Le 20 août 2002	Réponse du département des constructions suite au recours N° 7420 déposé par la société d'art public.	
Le 27 août 2002	Séance chez le magistrat.	Avec les représentants du Servette HC.
Le 10 septembre 2002	Séance chez le magistrat.	
Le 16 septembre 2002	Rendez-vous chez M. Ruffieux	Avec les représentants de la société d'art public.
		– Blocage du chantier par M. Ruffieux
Le 12 septembre 2002	Réception de la demande de classement de la patinoire par la société d'art public.	
Le 18 septembre 2002	Visite de la patinoire avec la société d'art public.	

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (T). Je vais tout d'abord intervenir en tant que rapporteuse. La commission des finances a étudié cette proposition quelque temps mais, malheureusement, elle n'a pas avancé beaucoup plus que la commission des travaux sur ce même objet. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le constatez, la commission des finances a été d'avis de refuser la proposition PR-299 et de demander au Conseil administratif un bouclement de crédit suivi d'une nouvelle proposition. Nous en sommes donc restés là. Peut-être cet objet va-t-il encore être renvoyé à une autre commission ou au Conseil administratif, je n'en sais rien, mais si nous voulons que la patinoire des Vernets soit remise en état l'année prochaine, il faut faire vite, car les travaux doivent pouvoir commencer dès la fin de la saison, c'est-à-dire à la fin du mois de mars. J'interviendrai tout à l'heure au nom du Parti du travail.

Premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je pense que ce sujet mérite qu'on s'y attarde un peu, car le résultat des travaux décrit dans le rapport de la commission des finances a de quoi surprendre – en tout cas ceux qui ne sont pas commissaires. En effet, voilà un objet qui a déjà passablement erré devant le Conseil municipal et qui, aujourd'hui, revient en séance plénière avec un résultat qui n'est pas forcément celui auquel nous pensions à l'origine. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis sûr que vous aurez tous pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des travaux de la commission des finances et des différentes positions qui y ont été exprimées, ainsi que des documents annexés au rapport de M^{me} Ecuyer. Je crois qu'il vaut quand même la peine de relever un ou deux points parmi ceux qui nous ont le plus interpellés lors des séances de la commission.

Tout d'abord, nous avons été très surpris par la manière un peu particulière de traiter ce dossier à l'intérieur de l'administration. A l'occasion des auditions, nous avons pu apprendre de la bouche des magistrats – ou en tout cas comprendre – que des institutions aussi importantes et fondamentales que l'échéance d'un délai référendaire – lequel garantit en principe que des montants ne pourront pas être engagés avant d'avoir eu la confirmation que le crédit demandé ne sera pas attaqué – ont été bafouées ou, tout au moins, qu'on en a fait bien peu de cas.

Nous avons également eu l'occasion d'apprendre certaines choses au sujet des services de la Ville. Si je les mets au pluriel, c'est parce que plusieurs étaient concernés et que l'affaire était si emmêlée entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des sports et de la sécurité qu'on ne savait plus très bien chez qui arrivaient les documents ni chez qui ils devaient aboutir. Nous nous sommes donc aperçus en commission que, dans une affaire de

ce type-là, quand une association connue pour ses actions en matière de protection du patrimoine adresse un courrier à la municipalité pour demander à être entendue, à pouvoir formuler des commentaires, non seulement elle ne reçoit pas de réponse, mais, en plus, on a l'impression que les courriers ne sont jamais parvenus à leurs destinataires - quand bien même le nom de ces derniers figure en bas de page dudit courrier. Finalement, pour se faire entendre, cette association n'a eu d'autre moyen que de déposer formellement un recours, c'est-à-dire d'user des droits qui lui sont reconnus, mettant ainsi l'ensemble du projet dans une position difficile - à savoir son blocage - et placer l'ensemble du Conseil municipal dans la situation où il se trouve aujourd'hui.

Tout cela nous a paru extrêmement particulier, pour ne pas dire plus, et nous avons été plusieurs, à la commission des finances, me semble-t-il, à nous étonner de la manière de gérer ce dossier et du peu de cas qu'on avait fait des intervenants externes, au vu surtout des conséquences de leur action par la suite. Il n'était pas très difficile de se rendre compte d'emblée que, si cette association souhaitait se faire entendre, c'est parce qu'elle avait quelque chose à dire; il aurait probablement été tout à fait aisé de l'intégrer à une discussion préalable et, éventuellement, d'aménager le projet là où c'était possible en se conciliant ses faveurs. De la sorte, nous aurions pu aller de l'avant dans ce dossier comme il était prévu de le faire. Il n'en a pas été ainsi et, bien que je sois le premier à m'exprimer à ce sujet, je ne doute pas que d'autres souligneront à leur tour ce que l'on peut sans aucun doute appeler un dysfonctionnement dans le traitement de ce dossier au sein de l'administration.

Un autre élément n'a pas manqué de nous étonner, c'est la confirmation - car c'est bien de cela qu'il s'agit ici - du fait que, en tout cas du côté du département des sports et de la sécurité, on n'est pas très visionnaires ni attentifs à ce qui se passe. On nous a expliqué qu'avant le coup de sifflet final - la dernière sirène - de la saison qui a marqué l'ascension du Genève Servette Hockey Club en LNA, il n'était pas possible d'envisager les moindres dispositions pour anticiper cette ascension en prenant un peu d'avance dans ce dossier afin de ne pas devoir travailler dans l'urgence.

Je viens de considérer ces éléments en suivant un ordre peu logique mais, si on les reprend chronologiquement, on constate que tous ces problèmes sont probablement survenus parce que les services ont dû travailler dans l'urgence, ce qui n'était pas approprié à la complexité du dossier. Sur ce point-là, donc, étonnement pour nous, ou plutôt confirmation que le Service des sports, par défaut d'esprit de prévision, n'avait pas été capable d'anticiper ni de comprendre qu'on pouvait commencer à constituer un dossier et à prendre les mesures minimales nécessaires pour faire avancer les travaux et, surtout, pour que les services puissent travailler en bonne harmonie.

Au-delà de ces constatations, il n'y a pas grand-chose à dire de cette proposition car, en réalité, il n'y a pas de résultat, si ce n'est que nous en sommes aujourd'hui à la case départ! Je pense que nous avons bien fait d'y revenir, quand bien même je suppose que la plupart des groupes du Conseil municipal souhaitent ardemment l'achèvement d'un projet cohérent et sérieux sur le périmètre de la patinoire des Vernets. Cependant, la commission des finances a été contrainte de constater que nous ne pouvions pas laisser ce dossier suivre la direction dans laquelle il était engagé et que, je le répète, nous devons le renvoyer à la case départ en confiant au Conseil administratif la mission de replacer la problématique dans un cadre global et de proposer un crédit couvrant tous les aspects de cette proposition. En tout cas, telle sera la position du groupe libéral ce soir: nous voterons les conclusions du rapport de la commission des finances en espérant que nous viendra enfin, de la part du Conseil administratif, une réponse satisfaisante pour ce projet, qui est important et mérite un traitement de qualité.

M^{me} Caroline Schum (Ve). Je crois que les travaux de la commission des finances ont été particulièrement éclairants pour nous, les Verts, et ils nous ont confortés dans notre position. Lors du précédent débat sur cet objet en séance plénière, nous avons refusé le deuxième crédit demandé pour la patinoire des Vernets, car il nous semblait que le projet était particulièrement mal engagé. Les Verts se rallieront donc eux aussi à la proposition de la commission des finances, qui consiste à demander au Conseil administratif de boucler le premier crédit alloué pour la patinoire des Vernets et de repartir avec un nouveau projet. En l'état actuel du projet, nous refuserons donc la demande de crédit du Conseil administratif exprimée dans la proposition PR-299.

En effet, comme nous l'avions déjà souligné lors de la première étude de cette demande de crédit par la commission des travaux, ce projet a été mal engagé et monté dans la précipitation depuis le début. Pour mémoire – mais le rapport de la commission des finances l'expose très bien et le préopinant l'a également dit – un premier crédit a été voté sur le siège; ensuite, le délai référendaire n'a pas été respecté et la Société d'art public a déposé un recours au demeurant tout à fait justifié. En outre, nous sommes d'avis que, à cause de l'urgence, il n'y a pas eu de véritable appel d'offres dans les règles. Je rappelle ici que les montants du projet global, au final, sont importants et s'élèvent à environ 9 millions de francs, si on additionne le premier crédit et le deuxième.

Il ne s'agit pas de revenir sur le bien-fondé de la rénovation de la patinoire, qui représente, pour les Verts également, un projet important. Cette patinoire est située en plein centre-ville, elle est bien desservie par les transports publics et c'est une salle polyvalente, fort fréquentée. Pour nous, il s'agit plutôt de tirer ici des leçons de l'urgence dans laquelle ce projet a été élaboré. Nous sommes dans

un Etat de droit et les pressions extérieures – qui plus est de sociétés privées – ne devraient pas contraindre une administration publique à déroger à ses règles, ou alors cette dérogation doit être dûment justifiée. Les Verts ne sont pas convaincus que c'était le cas pour la rénovation de la patinoire des Vernets.

Bref, il est grand temps de repartir sur une base saine dans cette affaire. Il est vrai que nous avons pris du retard – nous avons perdu une année – mais je crois que cela en valait la peine afin que le projet soit fiable et tienne la route. Puisque la saison de hockey vient de commencer et qu'il n'est donc pas possible d'entreprendre des travaux avant six mois, le moment est d'autant plus propice pour faire une étude en respectant toutes les procédures en vigueur, particulièrement en ce qui concerne l'attribution des marchés publics.

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, j'ai été un peu surpris, tout à l'heure, quand vous avez ouvert la discussion sur cet objet, parce que j'avais cru comprendre mercredi soir qu'on en avait différé le traitement en raison de l'absence du principal intéressé, le magistrat en charge du département des sports et de la sécurité... Pour ma part, je suis navré qu'il ne puisse pas assister à la séance plénière de ce soir. Je ne vous ai pas entendu dire, Monsieur le président, qu'il était excusé d'une quelconque manière, et je ne sais pas si c'est le cas...

Le président. Monsieur Maudet, nous n'avons pas de demande d'excuse de la part de M. Hediger, mais M. Muller, le maire, le remplace.

Une voix. Est-ce possible? (*Rires.*)

M. Pierre Maudet. J'en suis navré, je le répète, car M. Hediger a été auditionné à de multiples reprises sur cette affaire par la commission des finances et par celle des travaux. Les préopinants l'ont dit: c'est à son département qu'incombait le suivi essentiel de ce dossier, et je regrette de constater que M. Hediger n'est pas devant nous ce soir. En effet, je m'inscris en faux contre ce qu'a dit tout à l'heure notre rapporteure, en ce sens que le rapport de la commission des finances sur ce dossier est emblématique; il est même exemplaire d'une certaine manière de fonctionner de l'administration. Nous avons mis le doigt sur un certain nombre de dysfonctionnements et, en cela, la commission des finances a fait un travail remarquable, comme je vais tenter de le souligner dans quelques instants par quelques points bien sentis.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devrions pouvoir bénéficier aujourd'hui d'un outil – d'un écrin, dirais-je même – pour le bijou qu'est devenu le Genève Servette Hockey Club, qui joue en LNA depuis maintenant deux ans. Nous devrions, deux ans et demi après avoir parlé pour la première fois dans cette enceinte de la rénovation de la patinoire des Vernets, disposer légitimement d'une infrastructure sportive digne d'accueillir ce club et les supporters qui viennent l'encourager. On ne peut donc que regretter que les choses se soient mal passées et se demander pourquoi nous en sommes là, deux ans et demi après la première discussion à ce sujet et après avoir dépensé 1 million de francs pour un résultat nul – M. Hainaut l'a rappelé tout à l'heure. Pourquoi, dès le départ, avons-nous pris de mauvais chemins?

Tout d'abord, un petit rappel. Le Conseil municipal – dont la plupart d'entre nous ne faisaient pas encore partie à l'époque – a voté, dans le courant des années 1990, 13 millions de francs pour une première rénovation d'ordre général. Ensuite, le Conseil administratif est revenu devant le Conseil municipal avec un premier projet à 1 million de francs. Ce premier projet gonfle, passe à 3,7, puis à 4,9 millions de francs. C'est la demande de crédit qui nous est soumise en urgence au mois de juin 2002, consécutivement au passage du Genève-Servette Hockey Club de LNB en LNA. A ce moment-là, comme vous vous en souvenez sans doute, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on nous met sous pression en nous disant qu'il faut se dépêcher et que, dès la rentrée, ledit club doit pouvoir disposer d'un outil à sa mesure, digne de sa place actuelle au sommet, parmi l'élite des champions du hockey helvétique. Ainsi, sous la pression, on nous fait voter un petit crédit d'environ 500 000 francs pour démarrer les travaux tout de suite. Deux semaines plus tard, à la fin du mois de juin 2002, un crédit plus large nous est demandé en tant que complément du premier: plus de 4 millions de francs pour boucler le reste des travaux.

Que se passe-t-il au tout début de l'été, quelques jours ou quelques semaines plus tard? La Société d'art public dépose un recours et bloque l'ensemble des travaux. Tout cela nous amène au crédit dont nous parlons ce soir: 4,9 millions plus 4 millions égale 8,9 millions – disons 9 millions de francs au final – ce qui rend un peu chère la mise en conformité de la patinoire des Vernets et un peu cher également, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le fait de payer le manque d'anticipation des travaux.

Tel est le reproche que nous avons fait au magistrat à l'époque et que nous maintenons ce soir, à l'unanimité de la commission des finances, je crois: ne pas avoir anticipé les travaux alors que, au plus tard dès janvier 2002, on savait que le Genève Servette Hockey Club passerait très vraisemblablement en LNA et que les exigences techniques liées à ce passage dans une ligue supérieure engendreraient un certain nombre de transformations. Néanmoins, on savait également, à cette époque, que les gradins présentaient une défaillance en termes de sécurité –

je me rends assez souvent dans cette patinoire pour m'en rendre compte par moi-même – et nécessiteraient une implication financière rapide de la municipalité pour pallier ces problèmes techniques.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pouvons nous poser des questions, ce soir, en dressant la liste des lacunes que présente ce dossier, des problèmes qui se sont additionnés et qui montrent à quel point nous avons été dans l'erreur. Premièrement, je pense aux libertés prises avec les droits populaires, auxquels nous sommes toutes et tous attachés dans cette enceinte, c'est-à-dire avec le droit référendaire. Certains, sur les bancs d'en face, en ont d'ailleurs récemment fait usage à propos d'une autre installation sportive... Dans le cas présent, nous constatons que ces droits ont été littéralement bafoués et que le délai référendaire de quarante jours n'a pas été respecté par l'administration municipale. C'est même un directeur de l'administration qui nous le dit, mis sous pression par certains magistrats. Ce n'est tout simplement pas admissible, et ce point constitue un cas d'école qu'il nous faut souligner ici.

Le deuxième aspect qui nous semble scandaleux, dans cette affaire, est le «bricolage» du montage financier. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous avons renvoyé cet objet de la commission des travaux à celle des finances précisément parce que ce montage financier ne nous semblait pas bon, et cela à deux égards: premièrement, la participation du club privé – je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir – n'était pas basée sur des conventions claires et, deuxièmement, l'imbrication de ces deux crédits – qui ne s'emboîtaient pas parfaitement l'un dans l'autre – faisait apparaître un bricolage.

Un autre aspect nous a dérangés: il s'agit du chantage subi par le Conseil municipal. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'on nous a fait voter la tête dans un sac en juin 2002, en nous disant de nous dépêcher car la patinoire devait absolument être mise en conformité avant la rentrée, pour des raisons de sécurité. Que constatons-nous aujourd'hui? Les travaux n'ont pas été faits et le club en question continue de jouer! Où était donc le problème? Cela aussi nous amène à nous interroger sur notre fonctionnement et sur la manière qu'a le Conseil administratif de nous placer le couteau sous la gorge pour nous obliger à prendre des décisions qui, en l'occurrence, ne sont pas bonnes.

Je voudrais souligner un dernier aspect qui nous a inquiétés à la commission des finances, comme l'a dit tout à l'heure la préopinante des Verts, c'est le peu de cas qu'on a fait, en particulier sur les bancs d'en face, des associations de défense du patrimoine. Il me semble pourtant que, dans d'autres dossiers, on était plus enclins à suivre leurs recommandations... Or nous nous sommes aperçus que l'une d'elles nous avait écrit avant même le dépôt de ce projet ici, au Conseil municipal. Eh bien, on s'en est fichu comme d'une guigne, et nous ne pouvons que le déplorer.

Si on a vécu, dans le cas du Casino, l'affaire de l'armoire magique où des documents disparaissaient, on a pu assister, en ce qui concerne la patinoire des Vernets, à l'affaire de la lettre magique: celle de la Société d'art public, envoyée en avril déjà – alors que le dossier n'a été déposé au Conseil municipal qu'en juin – qui rendait attentif le Conseil administratif à l'aspect architectural, patrimonial du bâtiment. Eh bien, cette lettre magique a disparu! Elle a passé dans tous les services et, aujourd'hui, on ne sait toujours pas qui l'a lue en premier!

Voilà le résultat de tout cela, et il est lamentable. Deux ans après, les travaux n'ont toujours pas été réalisés, 1 million de francs sont perdus et nous sommes obligés de renvoyer le Conseil administratif dans les cordes – ou plutôt dans les buts – de lui renvoyer le puck. Nous, conseillers municipaux, nous avons été élus pour faire du bon travail, et le message que voulait donner ce soir la majorité de la commission des finances est le suivant: faire du bon travail, c'est boucler les crédits qui procèdent de bricolages et de raccourcis et demander au Conseil administratif de nous proposer un nouveau crédit digne de ce nom. A cet égard, je salue le fait que le magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ait lui-même dit, dans le cadre des séances de la commission des finances, qu'il était possible et même souhaitable de reprendre ce crédit à la base.

Nous savons que nous ne sommes pas pressés par le temps, car les travaux ne peuvent pas commencer avant le mois d'avril 2005, étant donné que la saison sportive vient de commencer; c'était d'ailleurs déjà le cas au mois de juin, quand nous avons traité cet objet à la commission des finances. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les radicaux – avec une majorité de groupes siégeant dans cette enceinte, je crois – vous invitent ce soir à adopter les conclusions de la commission des finances en demandant le bouclage de ce crédit et la relance d'un autre crédit qui, semble-t-il, est quasiment prêt, ou en tout cas sur le métier. Ensuite, nous pourrions reprendre la procédure normale pour mettre un terme à ces bricolages et ces raccourcis, c'est-à-dire pour demander à ce conseiller administratif de troisième ligue de nous permettre d'avoir réellement un club en LNA qui joue à ce niveau. (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Cette fois, j'interviens pour donner la position de notre groupe. Ce dernier a toujours été favorable au commencement des travaux pour réaliser la rénovation de la patinoire des Vernets le plus rapidement possible. Nous avons tous les documents pour prendre cette décision, même s'ils n'étaient peut-être pas bien présentés ni très clairs. Il aurait été possible de commencer les travaux cette année encore, mais voilà que, le 16 mars, la commission des finances travaillait encore sur cet objet. Elle a examiné ce projet comme l'a fait la commission des travaux et ses conclusions n'ont pas été très différentes.

Quant au Parti du travail, il maintient la position qu'il a défendue lors de l'étude de cette proposition à la commission des travaux: nous sommes favorables à la rénovation de cette patinoire le plus rapidement possible, car ce lieu est destiné non seulement au Genève Servette Hockey Club, mais également aux juniors, aux sportifs pratiquant le patinage artistique, aux spectacles et aux jeunes qui viennent patiner librement, puisque c'est un établissement ouvert à tous publics, contrairement au Stade de Genève. Nous maintiendrons donc notre position et nous voterons ce crédit.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je ne referai pas ici l'historique de ce dossier, puisque plusieurs intervenants l'ont déjà fait précédemment. Je vais donc aller droit au but et rappeler la position socialiste. Elle consiste à dire qu'il faut boucler dans les meilleurs délais la proposition qui nous avait été faite et proposer un nouveau crédit de rénovation pour la patinoire des Vernets. J'insiste sur le fait que notre groupe n'est pas opposé au projet architectural présenté par MM. Devanthéry et Garance, mais que c'est vraiment concernant le déroulement de cette affaire que nous avons des choses à dire, ainsi que sur le montage financier de la demande de crédit de cette proposition.

C'est pourquoi, dès le départ, dès le renvoi de cet objet à la commission des finances – non pas pour analyser le fond et la pertinence du projet, mais pour étudier son adéquation financière – notre décision était prise: il s'agissait d'un bon projet. Néanmoins, il nous fallait comprendre comment nous en étions arrivés à avoir deux propositions et si les services de la Ville avaient travaillé de manière satisfaisante pour les présenter. Tel n'était pas le cas, à notre avis. On pourra nous accuser, ici, de formalisme, parce que nous refusons ce projet d'arrêté et que nous demandons au Conseil administratif et aux services municipaux de nous en proposer un nouveau.

Je rappelle quand même que le travail de la commission des finances concernant cet objet date d'il y a plusieurs mois déjà, et que l'issue de ses débats telle qu'elle figure dans le rapport était connue de toutes et tous. A notre avis, ce travail-là ne revenait pas à ralentir la procédure mais à effectuer une tâche de surveillance pour voir comment les services de la Ville avaient travaillé sur ce dossier. Toute personne s'y intéressant, en tout cas au Conseil administratif et dans les services, a très vite pu savoir que nous avons refusé le projet d'arrêté et qu'il fallait en soumettre un autre. Concrètement, cela veut dire que, si les services avaient travaillé différemment, nous aurions à l'ordre du jour de ce soir ce nouveau crédit que nous demandons, le précédent ayant été préalablement bouclé. En fait, ce projet, on l'a presque: il suffit de nous representer quelque chose qui tienne la route financièrement et qui respecte les formes – ce qui peut paraître peu, mais il est néanmoins important que cela se fasse bien.

On pourra donc nous accuser d'un excès de formalisme, et ce ne serait pas la première fois que nous aurions une telle critique à essayer, mais nous pensons, quant à nous, que beaucoup de choses sont allées de travers dans ce dossier et que nous avons fait notre travail en disant au Conseil administratif et aux services que ce projet ne nous convenait pas dans ces conditions. On a beaucoup parlé de M. Hediger tout à l'heure, mais le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie que dirige M. Ferrazino est lui aussi impliqué dans ce dossier.

Pourquoi cela ne nous convient-il pas? Parce que le délai référendaire n'a pas été respecté alors que c'est important; le respect de la norme, et donc du délai référendaire, est quand même un des points fondamentaux d'un Etat de droit. J'insiste sur le fait que dans ce dossier-là, en l'occurrence, il n'a pas été respecté puisque les travaux ont débuté avant son échéance. C'est là une première erreur et, selon nous, même si on essaie de la justifier en commission comme on a d'ailleurs déjà tenté de le faire, elle n'est pas pardonnable.

La deuxième erreur à notre avis impardonnable, c'est l'amateurisme avec lequel on a octroyé le projet à M. Garance dans le temps record d'un mois, comme il nous l'a dit lui-même en commission. Vu le délai qui lui était imparti, il ne pouvait pas le réaliser. Ensuite, le projet a été octroyé à M. Devanthery et, là aussi, on n'a pas respecté les accords AIMP. Nous ne nous plaignons pas à le souligner, mais c'est un constat.

A l'époque, le groupe socialiste avait proposé la motion M-380 sur les accords AIMP, dont la commission des finances a débattu. On lui avait dit alors que tout allait bien, qu'il n'y avait absolument pas de sujets litigieux concernant lesdits accords et que ces derniers étaient toujours respectés. Malheureusement, peu de temps plus tard, voilà le dossier de la patinoire des Vernets où nous apprenons que, en l'occurrence, ils n'ont pas été respectés. C'est, là aussi, quelque chose qui n'est pas acceptable pour nous. Puisque ces accords existent, nous sommes tenus de les respecter.

Je passe maintenant à un aspect qui touchera peut-être plus particulièrement le département de M. Hediger: nous pouvons déplorer un certain amateurisme dans la gestion de ce dossier, comme les divers préopinants l'ont déjà souligné. On a traité par-dessus la jambe les uns et les autres lorsqu'ils ont fait savoir, dès le départ, qu'ils avaient des remarques à faire sur ce projet; en voulant aller très vite, on n'a pas laissé le temps à notre parlement de faire son travail.

M. Maudet a dit – vous transmettrez, Monsieur le président – que le Conseil administratif nous avait en quelque sorte mis le couteau sous la gorge en faisant pression, et que ce n'était pas correct. Je pense néanmoins que nous devons, nous aussi, faire notre mea culpa, au sein de tous les groupes qui siègent à la commission des finances. En effet, on nous a demandé d'aller très vite et nous sommes

allés très vite. Je pense que, là, le Conseil municipal et les 80 élus que nous sommes doivent aussi en prendre pour leur grade. Nous avons un rythme qui nous est propre, parfois lent et décrié, mais c'est à ce rythme-là que nous parvenons à analyser des dossiers afin qu'ils se tiennent et puissent être justifiés. Dans le cas présent, nous sommes, nous aussi, allés très vite. Peut-être avions-nous de bonnes raisons pour cela, mais nous avons ainsi contribué au traitement insatisfaisant de ce dossier et au non-respect des règles, comme cela a déjà été dit, ce qui a conduit au résultat nul de ce soir.

En effet, dans ce dossier, nous n'avons pas avancé d'un iota. Nous avons dépensé de l'argent pour des travaux qui ont dû être interrompus et, mis à part le fait qu'il faut que ce projet se réalise, la question reste ouverte: toutes les conditions de sécurité dans la patinoire des Vernets sont-elles remplies, pour les personnes qui s'y déplacent en masse pour voir des matches? Voilà un problème qui reste d'actualité. On nous a dit que tel était le cas, mais que l'on devrait peut-être fermer certaines coursives. Je rappelle que la patinoire des Vernets, qui ne devrait pas accueillir un public très nombreux, fait toutefois salle comble. Pour cette raison-là également, il faudra faire diligence en traitant rapidement ce dossier, car ce lieu est rempli à chaque match de hockey.

Pour finir, j'en reviens à la position du groupe socialiste. Nous allons nous en tenir à ce que nous avons décidé à la commission des finances, à savoir au refus du projet d'arrêté en demandant au Conseil administratif de boucler au plus vite le projet de M. Garance et de nous faire une nouvelle proposition chiffrée que, pour sa part, le groupe socialiste est prêt à voter sur le siège. En effet, cette fois, nous avons connaissance de toutes les explications et de tous les chiffres nécessaires.

Nous rappelons aux uns et aux autres qu'il faut prendre le temps de traiter les dossiers et que, pour nous, socialistes, le respect des normes de droit ne se galvaude pas mais doit être assuré, indépendamment des délais, des pressions et de la montée de certains en LNA ou pas.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le délai référendaire n'a certes pas été respecté dans l'exécution des travaux, et nous le regrettons; comme tous les autres groupes siégeant dans cette enceinte, nous exigerons que les délais et les règlements soient respectés à l'avenir. Cependant, boucler ce soir le premier crédit afin d'attendre le dépôt d'une nouvelle proposition ne nous paraît pas une solution très convaincante. En effet, une telle démarche aurait le bénéfice de la cohérence, ce que nous reconnaissons volontiers, mais elle supposerait quand même de réétudier le même objet sans qu'il y soit apporté de modification et de mener à nouveau les discussions qui ont déjà eu lieu au sein de notre Conseil.

C'est pourquoi notre groupe refusera les conclusions du rapport de la commission des finances car, selon nous, il s'agit de terminer les travaux de mise en conformité de la patinoire des Vernets en fonction des règles de sécurité, indépendamment du fait que le Genève Servette Hockey Club est, reste ou restera ou non en LNA. La population - et particulièrement les jeunes - ne doit pas attendre davantage pour bénéficier d'une patinoire rénovée et conforme aux normes de sécurité.

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez certainement eu connaissance de la position de l'Union démocratique du centre concernant la présente demande de crédit. Si vous le permettez, je rappelle que cette proposition avait tout d'abord été acceptée par la commission des travaux à une large majorité, si je ne m'abuse. Par la suite, une majorité du Conseil municipal a renvoyé cet objet à la commission des finances. Je me suis donc personnellement interrogé: est-ce à dire que la commission des travaux a mal fait son travail? Elle aussi a pu poser des questions concernant les montants, les délais et tous les autres aspects des projets discutés dans cette enceinte.

En tout cas, à la commission des finances, on ne peut pas nier avoir découvert un certain nombre de dysfonctionnements. Je ne vais pas les énumérer, puisqu'ils ont été largement expliqués tout à l'heure ici même, mais il faut en tirer les enseignements qui s'imposent. Nous sommes persuadés que proposer le bouclement de ce crédit et attendre que le Conseil administratif revienne avec une nouvelle proposition va considérablement retarder les travaux; on a parlé d'un retard d'une année au moins, mais il sera très intéressant de suivre cette affaire pour voir exactement ce qu'il en sera si la majorité du Conseil municipal refuse ce crédit ce soir.

La question des délais mise à part, je crois avoir entendu la majorité des groupes admettre que ces travaux sont indispensables. Si on demande au Conseil administratif de faire diligence et de présenter une nouvelle proposition de crédit, certains seraient prêts à la voter sur le siège. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui me concerne, je n'y crois pas trop. Une fois encore, je répète que, pour des questions de délais, cette patinoire a besoin de ces travaux. Nous maintiendrons notre acceptation de la présente demande de crédit.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en l'absence de notre collègue André Hediger, vous comprendrez que nous souhaitons donner quelques réponses aux observations qui viennent d'être faites de part et d'autre de cette enceinte. Tout d'abord, M. Hainaut disait que l'on avait attendu le dernier coup de sifflet - c'est l'image qu'il a utilisée - au département des sports et de la sécurité, pour se dire qu'il fallait agir. Vous dénoncez donc un manque d'anticipation, Monsieur Hainaut. Evi-

demment, je ne suis pas du tout à même de vous répondre, n'étant pas spécialiste en la matière, mais je peux vous dire que si – d'après ce que vous dites – certains vont trop lentement, par voie de conséquence, d'autres doivent aller très vite ensuite.

Comme M^{me} Salerno l'a rappelé tout à l'heure, le Conseil municipal a voté, en juin 2002 – sauf erreur le 22 juin – à une grande et belle unanimité, je m'en souviens très bien, le crédit d'environ 4 millions de francs, dont une partie devait être affectée, selon un décompte très minutieux réalisé par la commission des travaux, à des travaux dits d'urgence, ou «de nécessité», selon l'expression retenue alors.

Je ne suis pas un spécialiste du hockey, mais je crois savoir que les matches commencent au début du mois de septembre. Or j'ai entendu M^{me} Salerno jouer ce soir à l'étonnement le plus total parce que nous n'avons pas attendu que le délai référendaire soit écoulé, alors qu'il y avait une belle unanimité au sein du Conseil municipal, tous partis confondus, et que personne ne s'érigeait contre la réalisation rapide des travaux avant la reprise de la saison de hockey en septembre de la même année. Entre le 22 juin et le début du mois de septembre 2002, il y a soixante jours. A moins de démontrer que, après l'écoulement de quarante jours, on peut lancer les adjudications et faire les travaux durant les trois semaines qui restent, ce qui nous était demandé là était impossible! Pour ma part, je veux bien qu'on fixe des règles très strictes, mais que chacun prenne ses responsabilités puisque, dans le cas présent, il était tout simplement impossible que ces travaux puissent être réalisés avant la rentrée sportive de septembre suite à un vote le 22 juin!

Il a été dit tout à l'heure que les accords AIMP n'auraient pas été respectés. Je suis assez étonné d'entendre cela, puisque des explications à ce sujet ont été données par les responsables du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie à la commission des finances. Je vous rappelle de mémoire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, en ce qui concerne le premier crédit, le mandat était inférieur au seuil AIMP de 383 000 francs; il pouvait donc être donné de gré à gré.

S'agissant du mandat confié à M. Devanthery – le deuxième – les raisons de la désignation de cet architecte étaient claires, et cela vous a été expliqué: suite au recours interjeté par la Société d'art public, des négociations ont eu lieu. Dans ce cadre, des exigences ont été formulées. Si on veut obtenir un accord dans le cadre d'un recours et suite à des négociations, il faut faire un certain nombre de concessions. En l'occurrence, la Ville en a accepté en ce qui concerne la qualité de l'intervention puisque, au final, les travaux qui seront réalisés coûteront environ le double de ce qui était prévu, comme cela a été dit tout à l'heure. Le résultat final, pourtant, sera le même – ne vous méprenez toutefois pas sur mes propos, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! – mais dans un respect du bâtiment bien différent de ce qui avait été initialement prévu.

Par conséquent, lorsque M. Devanthery, qui a eu l'agrément de l'ensemble des parties en cause, y compris de l'association recourante, a été désigné, il a forcément fait l'unanimité. C'était une garantie également pour la Société d'art public, qui connaissait les qualités de ce mandataire. Tout le monde pensait – ou, en tout cas, espérait – que le crédit qui serait proposé se situerait dans la norme du premier crédit contesté. Qui pouvait raisonnablement deviner qu'il atteindrait le double? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je peux vous dire pour vous rassurer, c'est que nous savons maintenant ce que nous ignorions au début...

Par conséquent, j'ai demandé à mes services, pour la réalisation des travaux, que soit lancé un appel d'offres, puisque nous en connaissons maintenant le coût total, qui fera l'objet d'une prochaine demande de crédit. Bien évidemment, cela prendra du temps et retardera l'exécution des travaux d'un certain nombre d'années.

Quelqu'un disait tout à l'heure que tout le monde était sous pression. Mais sous pression de qui? D'un groupe – Anschutz, pour ne pas le nommer – qui, s'appuyant sur des courriers émanant de la Confédération, affirmait qu'il n'était plus possible d'assurer la poursuite des championnats de hockey si la patinoire ne faisait pas l'objet d'un certain nombre de travaux de première nécessité.

Contrairement à ce que certains ont dit tout à l'heure, nous n'en sommes pas à la case départ, puisque les travaux exécutés en été 2002 ont permis de régler, premièrement – provisoirement, il est vrai – le problème des supporters, qui doivent être séparés, et, deuxièmement, celui des toilettes publiques; tout cela est fait à ce jour. Je rappelle que les différents supporters ne peuvent pas se mélanger non plus dans le cadre des toilettes publiques... Mon collègue rit, mais il faut savoir que le monde du hockey est un peu spécial! En effet, les cars de supporters sont pris en charge par la police avant de sortir de l'autoroute, pour être conduits directement à la patinoire. Les agents de police forment ensuite une haie pour laisser passer les supporters jusqu'aux tribunes. Si toutes ces précautions sont prises à l'arrivée, cela implique qu'il faut aussi en prendre un certain nombre pendant le match, afin d'éviter que ceux qui ne doivent pas se mélanger à l'entrée se rencontrent une fois à l'intérieur. Ce monde m'est un peu étranger et je le découvre à travers ce dossier. Cela étant précisé, il est clair que les travaux d'urgence ont été effectués et ont permis d'éviter ce mélange des supporters par une séparation provisoire.

Résultat des courses, si vous me passez l'expression, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: à ce jour, nous n'avons pas reçu de courrier de qui que ce soit nous disant que les installations actuelles ne sont pas compatibles avec les exigences des matches de LNA. Je n'irais pas jusqu'à dire que la patinoire des Vernets y est totalement conforme, car tel n'est certainement pas le cas. Cependant, depuis quelque temps, ni mes collaborateurs ni moi personnellement n'avons ressenti la pression exercée au début – et relayée par certains – pour une

conformité sans délais de la patinoire. Je ne vais pas vous dire qu'elle ne subira aucune modification pendant dix ans, mais toujours est-il que son utilisation par les juniors ou le public est effective, et dans des conditions tout à fait convenables. En ce qui concerne les matches de hockey, la saison 2004 vient de débiter et nous n'avons pas reçu d'exigences nouvelles de la part de qui que ce soit.

Par conséquent, tout en étant d'accord avec la plupart des interventions de tout à l'heure, je dirais qu'il nous faut calmer le jeu maintenant. Je l'ai dit à la commission des finances et je le répète ici, mes services vont effectuer la clôture du premier crédit en fonction de l'ensemble des travaux réalisés, et le Conseil municipal sera saisi d'une deuxième demande de crédit sur la base du projet Devanthery. Il a été dit que cela devrait se faire d'ici au mois de mars 2005 mais, vu la situation, je doute que nous y arrivions et je pense, pour ma part, que ce sera plutôt pour le mois de mars 2006. Je répète néanmoins encore une fois que je ne peux pas en être sûr. Nous allons faire tout ce que nous pourrons pour vous présenter cette nouvelle demande de crédit le plus rapidement possible, mais je pense que l'échéance de 2006 est plus vraisemblable que celle de 2005.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Retenons de cette expérience ce que certains ont laissé entendre ou formulé plus clairement tout à l'heure: que ce soit le Conseil administratif ou le Conseil municipal, n'agissons pas sous la pression, même si, dans le cas présent, avec le passage en LNA du Genève Servette Hockey Club, c'était compréhensible. En l'occurrence, les exigences pouvant paraître fondées dans un premier temps ont en tout cas trouvé réponse grâce à des interventions plus raisonnables – puisqu'il est question de 1 million de francs de travaux en tout et pour tout – que celles exigées au départ et chiffrées dans un premier temps à 4 millions de francs, puis maintenant pratiquement au double, afin de tenir compte de la qualité du bâtiment concerné.

Pour ne pas être plus long, je terminerai en rappelant que, en juin 2002 – j'ai vérifié dans le *Mémorial* – personne n'a soulevé l'aspect invoqué par la Société d'art public dans son recours par rapport à la qualité de ce bâtiment d'une architecture moderne, contemporaine, qui nécessite une intervention différente de celle initialement projetée. Je pense qu'il était bon de le souligner, simplement pour la clarté de nos débats.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais prendre la liberté de commissaire aux finances que j'ai l'honneur d'être pour essayer de rendre un peu plus clair le message à retenir ce soir. En effet, à entendre nos débats, on a un peu l'impression qu'il y aurait, d'un côté, les entrepreneurs qui essaient de faire la Genève de demain, qui investissent dans son équipe de hockey et qui sont soutenus cahin-

caha par certains magistrats, parfois avec un peu trop d'enthousiasme mais, au moins, la Genève qui entreprend existe. Puis, de l'autre côté, il y aurait le Conseil municipal et sa commission des finances, en particulier, qui seraient d'affreux scribouillards scrutant de près les règlements et refusant les demandes de crédits qui leur sont soumises sous prétexte que le délai référendaire n'est pas respecté.

Quant à moi, je vois la situation de manière un peu différente. D'abord, le Conseil municipal a une responsabilité non seulement vis-à-vis du Genève Servette Hockey Club, mais également envers l'ensemble des projets d'envergure qui lui sont soumis. Celui de la patinoire des Vernets en est un; le Stade de Genève en est un autre, d'une envergure autrement plus importante dans son ensemble. Nous devons garder la crédibilité que l'application des règles que nous avons nous-mêmes votées nous confère. Dans le cas présent, cela n'a clairement pas été le cas, alors qu'il est important de respecter le délai référendaire.

D'autre part, certains ont dit que le refus de ce crédit, aujourd'hui, entraînerait des décisions irrévocables de la part des investisseurs du Genève Servette Hockey Club, avec des conséquences désastreuses pour le club. Je crois qu'il n'y a pas eu de signe avant-coureur de cet ordre cette fois, contrairement à ce qui s'était passé il y a deux ans. Par conséquent, le risque est mineur.

En revanche, je tiens à apporter le message suivant: le Conseil municipal doit montrer qu'il n'est pas opposé à la gestion actuelle du Genève Servette Hockey Club, ni à la mise à sa disposition – ainsi qu'à celle de la population – d'une infrastructure à la mesure de sa réussite et de tous les investissements consentis par les privés, entre autres, pour assurer son destin.

Voilà le but de la clarification que je souhaitais apporter ici. Il ne s'agit pas seulement pour nous de donner une leçon politique à M. Hediger – même si, malheureusement pour lui, il la mérite un peu, en l'occurrence – mais surtout de parier sur la crédibilité des investissements que consentira la Ville de Genève à l'avenir, par le biais de son Conseil municipal, pour les infrastructures sportives. Il nous faut affirmer notre foi dans le fait que la patinoire des Vernets doit être transformée, afin de pouvoir accueillir encore pendant de nombreuses années un club qui, nous l'espérons, continuera à avoir des résultats aussi bons qu'à présent.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'interviens juste pour confirmer que le groupe démocrate-chrétien maintiendra la position qu'il a adoptée en commission des finances, c'est-à-dire qu'il va refuser ce projet d'arrêté et accepter les conclusions du rapport. En effet, ce n'est pas par excès de formalisme mais bien par souci de transparence des coûts qu'il nous semble que le bouclage du premier crédit et le nouveau crédit pour les travaux doivent être deux choses tout à fait séparées.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je voudrais ajouter quelques éléments au débat, suite aux diverses interventions qui viennent d'être faites. Je me réfère tout d'abord aux propos du magistrat Ferrazino, dont l'attitude me semble extrêmement légère en ce qui concerne le respect du délai référendaire. Aujourd'hui, il va trouver des arguments selon lesquels il y aurait eu des pressions et une obligation de terminer les travaux dans des délais extrêmement courts, pour justifier le fait que, devant agir rapidement, on n'a pas pu respecter le délai référendaire. Encore une fois, je crois que la véritable origine de cette situation réside plus dans l'imprévision des services de la Ville que dans le fait qu'on se soit rendu compte, à minuit moins trois, qu'il fallait réaliser quelque chose de différent pour la rentrée sportive de septembre 2002.

Les faits sont têtus et le rapport de M^{me} Ecuyer est bien documenté: on y trouve notamment, en annexe, le courrier de la Société d'art public daté du 19 avril 2002 – c'est-à-dire bien avant la session au cours de laquelle nous avons dû nous prononcer au sujet du crédit pour la rénovation de la patinoire – un document tout à fait intéressant adressé à M. Hediger, mais dont copie a été envoyée en tout cas à trois autres personnes représentant la Ville: MM. Christian Ferrazino et Michel Ruffieux, ainsi que M^{me} Isis Payeras.

Que demande le document envoyé par la Société d'art public? Tout d'abord, il dit simplement que cette dernière a pris connaissance des intentions du Service des sports de procéder à des transformations du bâtiment de la patinoire, et qu'elle sera extrêmement vigilante en s'intéressant aux détails comme à la globalité des interventions prévues. Sur ce point, la Société d'art public se réfère notamment à des transformations qui avaient été effectuées dans la piscine des Vernets et qu'elle juge malencontreuses. Quand on reçoit un courrier de ce genre-là, la moindre des choses, c'est d'en accuser réception et de contacter les personnes qui vous l'ont envoyé, simplement pour s'assurer qu'elles ont compris le projet et pour voir si, éventuellement, elles ont à nous indiquer des éléments dont on pourrait ensuite tenir compte dans le cadre du projet global.

Il ne faut en tout cas pas placer une lettre comme celle-là sous la pile et se retrouver, près de deux ans après, à la commission des finances, avec deux magistrats qui se regardent l'un l'autre en se demandant ce qu'est ce courrier. Finalement, si nous n'avions pas vu qu'il était adressé à M. Hediger avec copie à M. Ferrazino, on aurait même été capables de nous dire, à la commission, que la Ville ne l'avait jamais reçu. Tout cela est un peu facile! On peut comprendre que les choses se soient passées ainsi, mais on ne doit certainement pas l'excuser maintenant sous couvert d'une pression quelconque. La chronologie des faits est là et, malheureusement pour le Conseil administratif, on ne pourra pas la changer.

M^{me} Ecuyer nous a dit tout à l'heure que son parti était d'accord de voter ce projet, même si les documents y afférents n'étaient pas bien présentés ni très clairs. En ce qui nous concerne, quand bien même un dossier aussi important que

celui-ci nous tient à cœur – et je crois que nous l’avons bien dit: nous partageons le souci de voir cette patinoire mise en conformité avec une qualité d’intervention digne de Genève – nous ne sommes pas d’accord de voter le crédit sur la base de tels documents. Non! Je crois que, pour un projet comme celui-là, nous sommes en droit d’attendre une proposition bien ficelée, tant sur le plan du concept que sur celui du financement.

Je le répète: je ne pense pas que le rôle de la commission des finances consistait à se prononcer sur l’opportunité ou sur la qualité architecturale du dossier, mais bien plutôt sur ses éléments financiers. A cet égard, d’après moi, ladite commission n’aurait pas pu faire des remarques de fond pour dire que le projet proposé était bon à jeter à la poubelle et qu’il fallait en présenter un nouveau à partir de zéro. Je crois qu’il existe déjà des bases de travail pouvant servir de fondations pour le crédit qui devrait nous être proposé.

Le représentant de l’Union démocratique du centre nous a dit que nous devrions aller de l’avant car, si nous demandions un nouveau projet, nous ne l’aurions pas avant la saint-glinglin. Personnellement, je lui répondrai en deux points: en premier lieu, voter un crédit incomplet revient plus ou moins à faire du travail de singe parce que, de toute façon, un crédit complémentaire sera nécessaire; nous devons alors examiner dans quelle mesure ce dernier est réellement complémentaire et s’il s’intègre bien dans le cadre du projet initial.

En deuxième lieu, par le message que nous donnons aujourd’hui, nous affirmons la volonté du Conseil municipal de voir le Conseil administratif réempoigner cette affaire en respectant un peu mieux les formes et avec davantage de sérieux que jusqu’à maintenant, si je puis dire. Finalement, c’est à lui qu’il appartient de se saisir de ce dossier et de nous proposer, dans des délais permettant une réalisation rapide, un projet englobant les éléments complémentaires. Puisqu’il nous dit que le projet final est tellement proche de celui qui nous a été proposé, que c’est presque la même chose, à quelques centaines de milliers ou à quelques millions de francs près, qu’il vienne rapidement nous le présenter au Conseil municipal, avec un financement bouclé! Alors, tout le travail d’ores et déjà fait en commission sera autant de temps gagné pour le prochain examen du dossier. Dans ces conditions, je suis persuadé que, bien plus que des aléas des délibérations du Conseil municipal, c’est du Conseil administratif fixant ses priorités et son cahier de travail que dépend la réalisation rapide de ces travaux dès la fin de la saison 2004-2005, et non pas plus tard, comme le prétendent certains.

Je répète une fois encore que, selon moi, nous devons voter dans le sens des conclusions de ce rapport afin que, fort de cette décision, le Conseil administratif fasse le travail pour lequel il a été élu. Qu’il constate le vote du Conseil municipal aujourd’hui et qu’il sache placer là où elle doit l’être la priorité que ce dernier accorde à ce dossier.

M. Pierre Maudet (R). J'ai été stupéfait des propos de la préopinante communiste; je ne veux pas l'accabler, mon collègue libéral ayant exprimé exactement ce qu'il fallait en dire, mais je crois que nous sommes un Conseil municipal sérieux et que, si nous voulons rester crédibles, nous ne pouvons pas dire, dans cette enceinte, que nous acceptons de voter des projets mal préparés; c'est là un manque de respect vis-à-vis du Conseil administratif, du Conseil municipal même et des contribuables, et ce n'est tout simplement pas admissible! Si c'est là le seul argument pour défendre ce projet, je pense que nous pouvons cesser de siéger dans cette salle...

J'aimerais aussi revenir brièvement sur deux points qui me semblent importants dans les interventions du Conseil administratif de tout à l'heure. Le premier a été soulevé par M. Ferrazino: il s'agit de la convention qui nous lie au groupe Anschutz, principal soutien financier du Genève Servette Hockey Club.

Je me plais à souligner que, si la glace est transparente dans certains départements, elle l'est un peu moins dans d'autres. A cet égard, je déplore que le Conseil municipal, après tant de temps, n'ait toujours pas pu obtenir à ce jour les conditions dans lesquelles la convention initiale a été signée et qu'il n'en connaisse donc pas les contingences exactes. Cette convention doit être renégociée chaque année, comme il nous a été dit en commission, mais, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne savons toujours pas à quelle hauteur ce groupe financier qui soutient le Genève Servette Hockey Club – et on s'en félicite – participe à l'investissement que les pouvoirs publics consentent par le biais de la mise à disposition du bâtiment de la patinoire des Vernets. Je le regrette, il s'agit là d'une question de transparence et cette transparence, nous ne l'avons pas obtenue du magistrat en charge du département des sports et de la sécurité.

J'en viens au deuxième aspect que je voulais aborder. Je trouve que le magistrat que nous avons entendu tout à l'heure s'exonère à bon compte en matière de patrimoine. Je rappelle que la Ville de Genève a un service du patrimoine – la Conservation du patrimoine architectural – et que celui-ci est doté d'un certain nombre de postes. Mais un directeur de votre département l'a dit lui-même, Monsieur Ferrazino: ce service n'a pas pu travailler dans de bonnes conditions et, s'il est vrai que de nombreux conseillers municipaux sont sensibles à l'aspect patrimonial du bâtiment, comme ils ont pu en témoigner au cours de divers débats, il appartient en priorité à votre administration de souligner les éléments qui pourraient être retenus comme intéressants à cet égard. Je déplore également que cela n'ait pas été le cas; j'estime que c'est là un dysfonctionnement de vos services, Monsieur le conseiller administratif, et je ne voulais pas manquer de le souligner.

Quant au reste, l'essentiel ayant été dit par mes préopinants, je vous invite à voter les conclusions de la commission des finances, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Roberto Broggin (Ve). Je reprends le *Mémorial* du 25 juin – et non pas du 22 juin – 2002: on ne peut pas dire que ce soit à une belle unanimité que ce Conseil avait adopté le premier crédit, puisqu’il avait recueilli 37 oui, 15 non et 13 abstentions. Ce n’est pas une belle unanimité et certains groupes étaient divisés. Voilà, pour la clarté du débat, ce que nous dit le *Mémorial*. Je voulais montrer que ce crédit n’a pas été voté dans cette enceinte d’un seul élan et avec un enthousiasme délirant. A l’époque, nous avons déjà fait certaines observations et exprimé des doutes quant à l’affectation de ce premier crédit.

Dans la proposition qui nous concerne ce soir, il s’agit d’un deuxième crédit dans lequel nous avons déjà puisé pour faire des travaux qui auraient dû dépendre du premier crédit, et inversement. Ce mélange des genres est inacceptable. En outre, comme cela a déjà été dit, le non-respect du délai référendaire dans un Etat de droit nous semble assez grave, que cela concerne des équipements publics ou pas, mais surtout quand tel est le cas. Cela non plus n’est pas acceptable.

A l’époque, en 2002, nous avons déposé la motion M-322 demandant le calcul financier général des frais de fonctionnement de la patinoire, la hauteur des investissements du groupe Anschutz et la teneur de la convention qui le lie à la Ville de Genève. Et nous avons dû «ramer» pour obtenir ces documents!

Je le répète, ce manque de clarté ne nous incite pas à approuver cette demande de crédit. C’est pour cela que les Verts, dont les commissaires à la commission des finances ont estimé que celle-ci avait fait un bon travail, demandent qu’une nouvelle proposition soit soumise au Conseil municipal, afin qu’il se prononce à son sujet. Par conséquent, nous refusons le crédit demandé et nous en attendons un nouveau.

M. Alain Marquet (Ve). Je voulais juste dire que je trouve ce débat bien soporifique. Tout cela est très lénifiant et je dirais même que, dans le cas particulier, c’est «lénifiant», si vous me passez l’expression... Je continue quand même à considérer que la proposition qui nous est soumise ce soir n’est pas satisfaisante. M. le conseiller administratif nous a clairement fait comprendre, dans son discours assez long de tout à l’heure, qu’il ne s’était en fait rien passé, qu’il n’y avait rien à voir que nous n’ayons vu et que nous ne verrions rien de plus. A mes yeux, c’est inacceptable.

On nous parle de sport, mais on sent bien que, concernant cet objet, tout est mélangé: le sport, la culture, les finances, le spectacle... Laissez-moi rire! De quel sport s’agit-il quand on évoque la nécessité de séparer les supporters dans les tribunes et les toilettes? De quel sport s’agit-il quand on nous explique qu’il s’agit de les faire entrer dans la patinoire entre deux haies de gendarmes qui sont allés

les chercher à l'entrée du canton? Il me semble que c'est là une question première que nous devons nous poser en amont de toute décision que nous voudrions prendre au sujet d'une infrastructure sportive dans une collectivité.

Je voulais aussi aborder la question de la participation du groupe Anschutz dans le financement du Genève Servette Hockey Club, évoquée tout à l'heure par M. Maudet. M. Hediger nous a dit et répété qu'elle se montait à 0 franc, 0 centime, et que cela durerait. Quant à moi, je continue à considérer qu'Anschutz tient à faire de ce club une machine à fric. S'il veut le faire, qu'il le fasse et qu'il en paie les investissements!

Quant au reste, la seule chose que nous souhaitons pour cette patinoire, c'est sa mise en conformité en fonction de l'idée qu'on peut se faire d'un outil utile à la population pour pratiquer le sport. En effet, c'est ce sport-là que nous défendons, le sport populaire, celui des classes, des écoles, des gens, des simples pékins qui peuvent aller faire du patin, et non pas ce sport de pognon! Si, dans deux ans, Anschutz décide de se retirer, il laissera la Ville avec ses investissements sur le dos! Il aura revendu tous ses joueurs et le Genève Servette Hockey Club pourrait bien se retrouver en ligue B, C, D ou Z... Mais il n'en aura absolument rien à faire, puisqu'il aura eu son retour sur investissement initial en achetant des joueurs à bas prix et en les revendant au prix fort. Et c'est pour ce genre de spéculation que le Conseil administratif nous demande de dépenser plus de 4 millions de francs! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est inacceptable!

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 42 oui contre 18 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de boucler, dans les meilleurs délais, le crédit de la proposition PR-213 et de présenter une nouvelle proposition pour la rénovation de la patinoire des Vernets.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté sont acceptées par 42 oui contre 19 non.

4. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M. Christian Zaugg, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain» (M-408 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Maudet.

Préambule

Le Conseil municipal a pris en considération et renvoyé la motion M-408 à la commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) lors de sa séance plénière du 3 décembre 2003.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie sur cet objet les 8 et 22 janvier ainsi que les 11 et 18 mars 2004, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Specha que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que beaucoup de jeunes aiment grimper sur des murs d'escalade;
- que le nombre insuffisant de ces équipements ne permet pas de répondre à la demande;
- que l'utilisation du mur saturé du centre sportif de la Queue-d'Arve est très planifiée;
- qu'il existe en ville de nombreux murs mitoyens d'attente;
- qu'un mur à grimper peut contribuer à animer l'espace urbain,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer en ville une structure d'escalade sur un mur mitoyen d'attente.

Séance du 8 janvier 2004

Audition de M. Zaugg, motionnaire

M. Zaugg rappelle, en préambule, que Genève a un rapport particulier avec l'escalade. En effet, plusieurs grimpeurs genevois, parmi lesquels Horace-

¹ «Mémoires 161^e année»: Développée, 3123.

Bénédict de Saussure, se sont illustrés depuis 1787. Il y a quelques années, on a passé de l'escalade naturelle (qui se pratiquait surtout au Salève) à l'escalade artificielle. Lui-même a participé au processus du passage de l'un à l'autre. Il relève que, si l'on veut progresser, il faut pouvoir s'entraîner régulièrement. La société Granite est spécialisée dans la structure métallique qui s'applique le long de murs. On fixe ensuite sur le devant, en les vissant, des plaques de résine sablées. Puis, on fixe des prises artificielles. Il faut savoir que les Genevois sont à la pointe dans le domaine de la grimpe et qu'il y a tout un foyer de jeunes. Le motionnaire suggère à la commission d'auditionner le président de la section genevoise du Club alpin suisse, M. Guy Tornare, ainsi que M. Michel Piola.

Un commissaire propose d'auditionner également les Amis montagnards. Il fait remarquer à M. Zaugg que, depuis la fin de septembre 2003, la surface du mur à grimper du centre sportif de la Queue-d'Arve a doublé et il lui demande s'il est au courant de cela. Par ailleurs, il demande à M. Zaugg s'il a envisagé que, si la grimpe devient un sport de rue, il faut un matériel spécialisé. Comment envisage-t-il l'aspect de la prise de risques? C'est un paradoxe d'envisager d'encourager un sport qui ne devrait précisément pas devenir un sport de rue, car il faut prévoir un minimum de sécurité.

M. Zaugg répète que le mur de la Queue-d'Arve est saturé, même si la surface de grimpe a augmenté. Il aimerait bien, quant à lui, installer des murs à l'intérieur de la ville, afin d'y créer une animation. Il répète aussi que l'on peut prévoir des murs plutôt bas, avec des déplacements horizontaux plutôt que verticaux, ce qui plaît tout autant aux grimpeurs. Au pied du mur, on pourrait répandre du sable, afin d'amortir les chutes éventuelles. Il faut savoir que, même si on installe un mur comme celui du Bout-du-Monde, avec un panneau qui avertit les utilisateurs, on doit rendre les premiers mètres très difficiles à franchir, afin de limiter l'usage à celles et ceux qui sont bien équipés.

Un autre commissaire dit que ce qui lui plaît, c'est que M. Zaugg a de la suite dans les idées. En effet, il y a longtemps, il avait sollicité le Service des sports pour installer un mur de ce type à l'école des Crêts-de-Champel. D'ailleurs, ce mur n'existe plus. Pourquoi? Vouloir faire d'un mur de grimpe un sport de rue, c'est délicat. Même si le mur n'est pas haut, il faut absolument mettre du tartan au pied de ce dernier. Même si l'on met des écriteaux, la Ville risque d'avoir des ennuis énormes en cas de problème. Il suffit de penser à ce qui s'est passé dernièrement aux Evaux, où un jeune cycliste est décédé. C'est là une situation à ne pas renouveler.

M. Zaugg répond que, pour ce qui est des Crêts-de-Champel, cela n'a pas été concluant, car il fallait demander la clef au concierge de l'école pour pouvoir utiliser le mur. Les gens se sont alors découragés. Le mur en question a donc été démonté, et les plaques récupérées ont été installées à la Queue-d'Arve.

Un commissaire estime qu'il s'agit là d'une excellente idée, pas onéreuse, pour animer un quartier. Pour ce qui est de la sécurité, il relève que l'on ne coupe pas toutes les branches du bas aux arbres, pour éviter des accidents. Il déclare que la commission pourra auditionner qui elle voudra, lui votera de toute façon oui, et serait même prêt à le faire le soir même.

Un autre commissaire a un commentaire à faire: que des enfants grimpent aux arbres ou escaladent un mur de grimpe installé dans la ville, ce n'est pas la même chose. Il pose ensuite une question technique au motionnaire relative à la grimpe lorsque le mur est en hauteur. Comment s'y prend-on?

M. Zaugg explique que l'on met un piton tous les x mètres et que le grimpeur y accroche son mousqueton. Le grimpeur progresse ainsi lentement.

Un commissaire soulève le problème des déprédations possibles. Il faudrait voir comment y remédier. Par ailleurs, si on prévoit d'installer un tel mur à l'intérieur, où pourrait-on le mettre?

Constatant qu'il n'y a pas d'autre intervenant, le président propose soit de prévoir des auditions, soit de voter le soir même.

Un commissaire croit comprendre que, si un tel mur devient un équipement de sport de rue, il faut y associer le Service des sports. De son point de vue, il serait donc judicieux d'auditionner le chef de ce service, ainsi qu'un représentant du Service social.

Il est relevé que, si l'on vote la motion, on la renvoie au Conseil administratif, qui fait une proposition, puis on peut procéder à des auditions.

Un autre commissaire s'étonne. Il a entendu le magistrat dire que les besoins étaient comblés. Il aimerait donc bien l'entendre à ce sujet. M. Zaugg relève que c'est la raison pour laquelle il a suggéré d'auditionner les utilisateurs.

Un autre commissaire propose l'audition d'une association et de spécialistes qui connaissent bien la situation actuelle, par exemple MM. Tornare et Piola, peut-être même ensemble, plutôt que de vouloir voter la tête dans le sac.

La commission décide finalement d'auditionner le magistrat ainsi que le chef du Service des sports, ainsi qu'une délégation des potentiels futurs utilisateurs.

Séance du 22 janvier 2004

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, et de M. Yves Nopper, chef du Service des sports

M. Hediger dit que cette motion est intéressante, car elle correspond à une préoccupation que le Service des sports a déjà eue par le passé. Il rappelle qu'un premier mur avait été installé au centre sportif du Bout-du-Monde, mais qu'il a

rapidement dû être remplacé, car il avait été endommagé par les intempéries. Lorsque le centre sportif de la Queue-d'Arve a été ouvert, le magistrat s'était dit qu'un mur de grimpe était un élément important à inclure dans les installations. Ainsi, il y a tout d'abord eu deux murs, destinés plutôt à l'initiation. Puis, un troisième est venu s'ajouter. Il s'agissait là du mur qui a été supprimé à l'école des Crêts-de-Champel, car il n'était guère utilisé. Puis, un quatrième, un cinquième et enfin un sixième mur ont été aménagés. Le dernier mur, qui a été inauguré le 25 septembre, comprend un surplomb. Tous ces murs comportent des degrés de difficulté différents. Ceux qui s'adonnent à la varappe doivent obligatoirement être équipés d'un harnais, d'une corde et de mousquetons, cela afin d'éviter les accidents. Le magistrat souligne que la demande est forte, car l'attrait de la grimpe est très grand. C'est en effet un sport qui connaît un développement considérable. Pour 2003, il y a eu pas moins de 636 abonnements annuels et 721 locations à la séance. A cela viennent s'ajouter les classes d'écoles. Ces murs permettent aussi aux varappeurs de s'entraîner pendant la mauvaise saison. On se pose maintenant la question de savoir où l'on pourrait créer de nouveaux murs de grimpe, vu que celui de la Queue-d'Arve est très fortement mis à contribution et qu'il n'y a plus de place, du moins à l'intérieur, pour en installer d'autres. Il y a deux solutions à envisager: d'une part, des murs destinés aux personnes qui ont de l'expérience, avec tout ce que cela implique (hauteur, sécurité nécessaire) et, d'autre part, des cônes de faible hauteur (2,50 m à 3 m), ce qui fait qu'il n'y a pas de danger si quelqu'un décroche. C'est vrai que ce serait possible de créer des petits murs de grimpe dans les quartiers. Cependant, il faudrait commencer par en installer un et voir s'il attire beaucoup de monde. Ce serait une première expérience à tenter, mais plutôt sous forme de mur d'amusement, ou d'initiation, pour les enfants âgés entre 7 et 10 ans, par exemple. Il ne faut pas oublier que, si l'on crée des murs élevés, il faut pouvoir assurer la sécurité.

M. Nopper relève de son côté qu'il y avait 112 abonnements en 1972 (contre 636 en 2003). Il y a chaque fois entre 25 et 30 personnes qui grimpent simultanément sur ces parois. Cependant, on veille à garder un mur pour le grand public, et c'est vrai qu'il y a parfois beaucoup de monde. Les murs sont praticables cinq jours jusqu'à 22 h, et les deux autres jours jusqu'à 18 h. A noter que la fréquentation est très forte pendant les mois d'hiver (octobre, novembre, décembre) et qu'elle baisse fortement en été (mai, juin, juillet et août). L'aspect sécurité est primordial. La grande majorité des grimpeurs qui viennent à la Queue-d'Arve sont des gens expérimentés, qui viennent avec leur propre matériel. Afin de rendre les murs plus attrayants, on modifie les prises régulièrement. Il y a également tout un entretien à assurer (nettoyage).

Un commissaire demande si le Service des sports a répertorié les endroits où il serait possible de créer de tels murs.

M. Hediger répond par la négative. Il ajoute qu'on pourrait en introduire, par exemple, sur la plaine de Plainpalais ou sur la place Simon-Goulart, mais il s'agirait alors de cônes ne dépassant pas 3 m de hauteur.

Un second commissaire aimerait savoir s'il est possible d'intégrer des murs de grimpe dans les salles de sports.

M. Hediger explique que cela risquerait de poser des problèmes avec les concierges. Par ailleurs, on n'a pas la hauteur nécessaire pour aménager de vrais murs de grimpe. A la Queue-d'Arve, on pourrait prévoir une ou deux montées, mais à l'extérieur. Au Bout-du-Monde, à l'intérieur des pavillons A et B, c'est impossible, car c'est trop exigu. C'est la raison pour laquelle il songerait plutôt au mur du côté de la piste de bicross. Dans d'autres bâtiments de la Ville, il n'a pas encore trouvé de solution.

M. Nopper pense que l'idéal serait d'avoir un local ad hoc pour y ériger une paroi. Cependant, il resterait à résoudre l'aspect de la sécurité et du contrôle d'accès. Il ne faut pas non plus oublier le côté financier de l'affaire.

Un commissaire relève que l'on peut envisager des murs en longueur, qui permettent de faire des traversées; c'est une solution qui plaît beaucoup aux adeptes de la varappe. Il rappelle que les Services industriels de Genève avaient proposé de créer un mur sur la place Châteaubriand. Il mentionne l'aménagement à l'intérieur d'une tour, sauf erreur à Morat. Il redit qu'en matière de sécurité on peut envisager de rendre les premiers mètres très difficiles, voire en surplomb, ce qui limite l'utilisation aux personnes qui sont bien équipées et expérimentées.

Un autre commissaire souhaite connaître les raisons pour lesquelles le mur du Bout-du-Monde n'a pas de succès.

M. Nopper lui fait savoir que ce mur n'a rien à voir avec ceux de la Queue-d'Arve. A la Queue-d'Arve, il y a, en plus du public habituel, des classes d'écoles, le Service des loisirs et les écoles du Service des sports.

A un commissaire qui suggère les Evaux, M. Hediger dit qu'il n'y a aucune paroi qui s'y prêterait. Il répète qu'il faudrait faire une première expérience, ériger un mur en longueur, à l'extérieur, dans un quartier et voir s'il a du succès (un peu comme on a fait avec la patinoire des Charmilles).

Un commissaire annonce que le Club alpin est présent chaque année au Salon des loisirs et des sports, avec un mur de grimpe. Il ajoute que cette activité y remporte toujours un très grand succès.

M. Nopper rétorque que le Club alpin est là pour assurer les enfants.

Séance du 11 mars 2004

Audition de M^{me} Muriel Piola et de MM. Michel Piola et Guy Tornare

M. Tornare est président de la section genevoise du Club alpin suisse. En ce qui concerne cette motion, il fait savoir qu'à Genève il y a depuis longtemps un très fort intérêt pour l'escalade. Ainsi, la Queue-d'Arve connaît un grand succès. Beaucoup de jeunes cherchent à grimper. Il serait préférable de prévoir des murs à l'intérieur, afin que les sportifs puissent grimper toute l'année.

M. Piola a, lui, plusieurs casquettes. Il est ancien compétiteur, guide de montagne et forme actuellement les maîtres de sport, car la grimpe est une discipline scolaire. Avec son épouse, il entraîne de jeunes compétiteurs dans le cadre régional.

Il rejoint ce qu'a dit M. Tornare. Pour ce qui est du mur à grimper du centre sportif du Bout-du-Monde, il est assez peu fréquenté, et par des personnes qui grimpent seulement de temps en temps. Celles-ci s'y mettront peut-être une fois plus sérieusement, mais ce n'est pas sûr. Ce n'est donc pas du sport à proprement parler. En effet, quand on parle de sport, il s'agit d'une pratique régulière, que ce soit le sport scolaire ou le sport populaire. On a la chance d'avoir le centre sportif de la Queue-d'Arve, où les installations s'améliorent, mais avec du retard. Selon lui, il y a actuellement un besoin très important dans le domaine des murs de grimpe. Il faudrait qu'on ait la possibilité d'ouvrir un grand centre, car cela correspond à une demande de l'ensemble des grimpeurs qui se retrouvent «indoor». La demande est donc pour des grands murs intérieurs.

M^{me} Piola enseigne la grimpe depuis trente ans et entraîne de jeunes grimpeurs pour de la compétition de haut niveau, qui donne des champions du monde. Elle relève que ce sport s'est fortement développé. La grimpe connaît en effet un grand succès et apporte beaucoup de choses à ceux qui la pratiquent. C'est un sport qui correspond à tout le monde. Elle affirme que nous avons de la chance d'avoir la Queue-d'Arve, qui a connu un agrandissement cette année. Cependant, cela a amené énormément de grimpeurs, ce qui fait que l'on est à l'étroit. Il y a un énorme manque à Genève et il n'y a aucun autre mur d'escalade à moins d'une heure de voiture. Quant à savoir si c'est mieux d'avoir un mur dehors ou dedans, il faut dire cela: quand le mur est à l'extérieur, il y a des problèmes d'entretien, de sécurité et on ne peut pas grimper quand il ne fait pas beau. Il faudrait donc faire un autre mur à la Queue-d'Arve ou dans une autre salle. En fait, on pourrait doubler la surface à la Queue-d'Arve. Cela reviendrait peut-être moins cher que de construire quelque chose de nouveau ailleurs.

Un commissaire relève qu'au moment de l'inauguration du dernier mur à la Queue-d'Arve, à entendre M. Hediger, il semblait que les besoins étaient satisfaits à Genève.

M. Piola fait savoir qu'il y a 400 m² de surface «grimpable» à Genève. A Zurich, la surface est beaucoup plus grande et elle est saturée. Il faut alors prévoir plus à Genève, car la demande est de plus en plus grande.

Le commissaire demande alors si l'on peut considérer ce sport comme un sport de rue.

M. Piola répond que ce sont deux choses différentes. Ceux qui grimpent à l'extérieur ne sont pas les mêmes que ceux qui viennent grimper à l'intérieur. Au Bout-du-Monde, le mur n'est pas autant utilisé qu'à la Queue-d'Arve. Si on installe un mur en ville, les enfants y viendront, mais les adultes, eux, ne vont pas y venir souvent. Il y a, par exemple, un mur à Plan-les-Ouates, mais il n'est pas beaucoup utilisé. Pour ce qui est de l'encadrement, on peut prévoir un mur haut, afin que seuls ceux qui sont expérimentés puissent l'utiliser. On pourrait aussi envisager un mur de 2,50 m, pas trop difficile, pour ceux qui ne sont pas spécialistes, puis, au-dessus, des prises plutôt pour les personnes confirmées. Considérer la grimpe comme un sport de rue, c'est possible, mais cela ne répond pas aux besoins des grimpeurs.

Le commissaire aimerait alors savoir comment répondre au besoin de ces jeunes qui aiment grimper sur des murs d'escalade. Faut-il développer davantage dans les salles ou dans la rue?

M. Piola répond qu'à son avis il faut plutôt développer en salle. A Genève, on a le plus de structures développées, mais ces murs sont moins adaptés aux sports de masse, aux sports populaires. Ils sont adaptés plutôt pour l'enseignement. Il affirme que le sport en salle s'adresse à toutes sortes de personnes: des gens plus âgés, des enfants; il y a aussi des cours pour handicapés. Il faut savoir qu'on peut adapter un cours pour tous les publics.

M^{me} Piola ajoute que l'escalade est quelque chose qui varie, et les grimpeurs aiment bien avoir du changement. Il ne faut donc pas prévoir un mur dans une petite salle, mais dans une grande salle, afin de pouvoir y installer quelque chose d'important.

Un autre commissaire met l'accent sur l'éveil à la grimpe chez les jeunes, voire chez les enfants. C'est pourquoi il pensait à des structures extérieures, par exemple sur les murs des bâtiments des Services industriels ou le long d'une école. On pourrait envisager un mur d'environ 2 m de hauteur, où l'on ferait des traversées, pour permettre à des jeunes de prendre goût à la grimpe. On mettrait au sol du tartin ou du simple sable, ce qui fait qu'il n'y aurait aucun danger. En effet, les jeunes de 11, 12 ou 13 ans aiment bien «grimpotter» pour se faire plaisir. Il aimerait donc avoir l'avis des professionnels sur l'idée d'animer ainsi l'espace urbain.

M^{me} Piola estime que c'est une très bonne idée, mais à voir comme un deuxième temps. Il faudrait d'abord développer quelque chose de considérable, puis prévoir ensuite quelque chose ouvert à tout le monde. En l'état actuel, on ne peut pas imaginer de voir arriver de nouveaux grimpeurs au centre sportif de la Queue-d'Arve, car il y en a déjà trop.

M. Piola pense qu'il faudrait peut-être prévoir les deux choses en parallèle. On pourrait trouver des secteurs accessibles, mais un peu protégés de la pluie, sous un avant-toit.

Le commissaire aimerait alors savoir ce qu'il faudrait, dans un deuxième temps, pour répondre valablement à la demande. Une Queue-d'Arve bis? Une autre surface de structure à grimper?

M. Piola affirme que l'idéal, pour répondre à la demande, serait de trouver une ancienne halle industrielle et d'y installer un mur d'une surface quatre ou cinq fois supérieure à celle de la Queue-d'Arve. Cependant, a-t-on ce genre d'infrastructure à Genève? Quoi qu'il en soit, il faudrait doubler la surface du mur de grimpe de la Queue-d'Arve. A noter que la grimpe est un sport qui ne coûte pas beaucoup d'argent par rapport à d'autres sports. Il serait nécessaire de sortir du couloir actuel, de pouvoir prendre un ou deux terrains de badminton et d'y installer quelque chose en surplomb. On pourrait réserver ces salles à l'escalade certains soirs. Il serait donc possible de doubler la surface sans problème.

Le même commissaire demande encore à M. Piola s'il connaît les coûts de ces structures.

M. Piola répond que pour 4 m de large sur 15 m de haut, il y a plusieurs types de structures possibles. Il faut compter grosso modo 80 000 francs pour un beau mur de 15 m de haut sur 5 ou 6 m de large. Pour doubler la surface, cela reviendrait environ à 300 000 francs. Il faut savoir qu'au sol il y a la possibilité de le faire.

Un commissaire demande si, par rapport au modèle de l'entreprise Pyramide, il y a des éléments nouveaux.

M. Piola répond que Pyramide a eu une idée géniale il y a dix ou quinze ans, mais qu'elle n'a pas poursuivi. Entreprise a conçu quelque chose de mieux, une autre solution, qui est nettement meilleure que celle de Pyramide. Berne et Zurich ont plusieurs murs avec des marques différentes. Le mur le plus proche se trouve aux Houches, près de Chamonix. Ces installations se sont fortement développées. Il ajoute que, pour un mur scolaire, dans les salles de gym, environ 7 m de hauteur sont suffisants. Cependant, pour le grand public, il faut une hauteur plus importante, 12 ou 13 m, c'est vraiment le minimum. A Zurich, il y a un mur de 17 m de hauteur. C'est le plus grand mur d'Europe, en surface. A Lausanne, il y a un projet en cours.

Un commissaire demande comment on évalue la demande des jeunes utilisateurs.

M. Piola affirme que ce qui a changé ces quinze dernières années, c'est que tous les jeunes ont fait de l'escalade, soit à l'école, soit dans des cours d'escalade. Il y a donc un gros potentiel de gens qui arrivent sur le marché. C'est un peu le phénomène que connaît le badminton. On est plus proche de la pratique française que dans d'autres pays où il y a beaucoup moins de possibilités.

Le même commissaire soulève la question des murs mobiles.

M. Tornare dit que le problème est que, si c'est avec un échafaudage, cela prend du temps. Un mur sur remorque est plutôt destiné à des démonstrations, des fêtes de quartier ou de village, mais cela n'entre pas dans le contexte soulevé aujourd'hui.

M. Piola relève qu'une grande compétition d'escalade est organisée chaque année en novembre. Il annonce que, les 3 et 4 avril prochain, il y aura la Coupe d'Europe d'escalade au centre sportif de la Queue-d'Arve. Il invite les membres de la commission à venir voir cette manifestation festive. Il y aura aussi, le samedi 3 avril à 20 h, une soirée avec deux diaporamas, sur le Groenland et la Patagonie. Il remet quelques cartons d'invitation et quelques programmes de la fête au président, qui les distribue.

Il est demandé, enfin, s'il y a collaboration avec les Amis montagnards.

M. Piola répond que cela arrive, mais uniquement dans certaines circonstances.

Séance du 18 mars 2004

Discussion générale

Un commissaire relève que les personnes auditionnées ont été claires. On entend aujourd'hui dire qu'il n'y a aucun problème pour doubler la surface du mur de grimpe. Cependant, à entendre MM. Hediger et Nopper, il n'y a plus de place. De ce fait, si on veut aller dans ce sens, il faut modifier la motion M-408 et reposer la question à MM. Hediger et Nopper. C'est une question difficile à résoudre.

Un autre commissaire, qui est aussi le motionnaire, affirme que cela ne le gêne pas si ce ballon d'essai est transformé. Sa motivation première était de donner un espace de plus à l'escalade. Il se rend maintenant compte qu'il serait préférable d'avoir des murs à l'intérieur. Il estime qu'il faut prendre acte qu'il y a un réel besoin. Il y a donc une réponse à donner. Il a entendu dire, en aparté, qu'il y a

la «cathédrale», cette immense salle à Châtelaine, où rien ne se fait actuellement. Il pense que c'est un exemple parmi d'autres de lieux potentiels. A son avis, c'est à l'exécutif de trouver des espaces et pas à la commission des sports et de la sécurité. Il ajoute que cela ne coûte pas forcément très cher.

Un commissaire fait remarquer que, finalement, on ne parle que de la manière de promouvoir ce sport. Cependant, la motion M-408 demandait de trouver des endroits où installer des murs en ville.

Un commissaire affirme qu'il n'y a plus d'audition à faire, mais qu'il faut passer à la discussion. Il y avait deux pistes: la première, en extérieur, s'arrête là pour des raisons d'entretien et de sécurité. La deuxième consiste à voir si on veut compléter les besoins des grimpeurs. Il faut refuser la motion en tant que telle et l'assortir d'une recommandation au Conseil administratif. Il faut faire toute confiance au magistrat pour qu'il veille à ce que les intérêts des grimpeurs soient respectés.

On relève que la commission a le droit de faire ce qu'elle veut d'une motion. Il est donc proposé d'amender le texte de l'invite à la prochaine séance. Un commissaire propose un amendement, dont copie est remise à chaque commissaire. Il s'agirait de remplacer l'invite initiale par les deux invites nouvelles suivantes:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève.

»Il lui demande également de mettre en place, à titre d'essai, des murs à grimper pour les plus jeunes, longs mais de faible hauteur, pour animer l'espace urbain.»

On relève que la motion défend aussi un rôle d'espace public, social. On peut avoir des murs à grimper sans que l'objectif soit forcément que les utilisateurs deviennent un jour des grimpeurs.

Un autre commissaire dit qu'il y a deux choses à considérer. D'une part, l'aspect sportif. C'est vrai qu'il y a une demande pour avoir plus de possibilités de grimpe. Il y a certes la question du coût, mais le Conseil administratif reviendra avec une demande de crédit. D'autre part, il y a les murs à grimper en extérieur. Là, il est plus dubitatif suite aux auditions, car la priorité va d'abord aux équipements sportifs. On peut décider de faire les deux, mais on va se trouver ensuite face à un problème d'entretien, car c'est à l'extérieur. Par ailleurs, qui va gérer cela? Le Service des sports ou la Délégation à la jeunesse? Une autre question importante survient: faut-il vraiment commencer à institutionnaliser ce genre de choses? Pour grimper, les enfants peuvent très bien aller dans les arbres. Pourquoi faudrait-il créer des occasions artificielles? Est-ce vraiment un plus que l'on va offrir aux enfants et aux jeunes? Pour sa part, il n'est pas convaincu.

Un commissaire aimerait une précision. Dans l'amendement, on parle d'un nouveau mur. Pourquoi ne parle-t-on pas de plusieurs murs? L'auteur de l'amendement lui répond que c'est plus difficile, à l'intérieur, d'installer plusieurs murs.

Un autre commissaire dit qu'«il faut arrêter de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages», «arrêter de tourner autour du pot», en quelque sorte se servir du sport pour cacher un autre but: la fermeture des rues. Finalement, on met en avant le sport, la jeunesse, et on dit qu'il faut réaliser ce genre de choses. Cependant, les auditions ont montré que, pour du sport, il faut de nouvelles installations. Il est d'accord avec cela. Mais, pour ce qui est de l'extérieur, c'est uniquement pour justifier la fermeture des rues. Le magistrat a dit qu'autrefois on jouait au ballon dans la rue, car il n'y avait pas de voitures. On nous demande n'importe quoi; ce n'est pas sérieux.

Un commissaire répond en disant qu'on a beaucoup mis l'accent sur le côté sportif. En fait, la commission n'a pas auditionné des usagers du domaine public. Pour l'entretien, il a été dit qu'on pourrait mettre un petit avant-toit. Pour la gérance, ce serait le Service des sports. Les parents préfèrent peut-être que les enfants grimpent sur un mur plutôt que sur les arbres. On remarque encore que, quand il y a un mur mitoyen, il n'y a rien à côté, sinon un espace vide, en attendant la suite. Il n'y a donc pas systématiquement de rue.

Un autre commissaire exprime une crainte concernant le complément à la motion. S'il s'agit d'une installation réalisée par la Ville, cela implique une responsabilité, un encadrement, une surveillance. Cette addition de responsabilités n'est pas convaincante. Pour sa part, il ne souhaite pas entrer en matière.

Un commissaire signale qu'il y a une structure, mise en place par la Ville, qui est potentiellement plus dangereuse, c'est l'installation à Baby-Plage avec des pneus et des chambres à air, jusqu'à 15 m de hauteur. Mais c'est vrai que cela procure un plaisir fou aux enfants. Ce dont on parle est un mur pas haut, une petite structure, une sorte d'initiation à la grimpe.

Un commissaire dit alors qu'un petit avant-toit ne suffira pas. Il faudra aussi prévoir du tartan et, en cas d'accident, la Ville sera responsable. Il y aura aussi l'entretien à prévoir. Ainsi, mettre l'accent sur l'aspect sportif, d'accord, mais pas sur le reste. Il propose de faire deux votes. Il annonce qu'il votera la première invite, mais pas la deuxième.

Vote

Mise aux voix, la première invite proposée par la commission pour la motion est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents, à savoir: 3 S, 2 Ve, 2 L, 2 UDC, 1 DC, 1 AdG/SI, 1 T.

Mise aux voix, la deuxième invite proposée par la commission est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 DC).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI) contre 4 non (2 UDC, 2 L) et 1 abstention (DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève;
- de mettre en place, à titre d'essai, des murs à grimper pour les plus jeunes, longs mais de faible hauteur, pour animer l'espace urbain.

M. Mathias Buschbeck, président de la commission des sports et de la sécurité (Ve). Cette motion demandant l'installation de murs d'escalade urbains visait en fait à reconquérir l'espace public par des installations de grimpe disposées sur des murs appartenant à la Ville de Genève. La commission des sports et de la sécurité a procédé à plusieurs auditions, notamment de professionnels de l'escalade, au cours desquelles il est apparu que Genève manquait de murs d'entraînement pour ce sport et que les installations de la Queue-d'Arve ne suffisaient plus.

Suite à ce constat, la commission a décidé d'introduire dans la motion initiale un amendement demandant également de créer un nouveau mur d'escalade à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève. L'invite de la motion initiale, qui demandait l'installation de murs de grimpe à l'extérieur pour reconquérir l'espace public, a été conservée, bien que légèrement modifiée, par la commission des sports et de la sécurité, grâce à sa majorité Alternative.

M. Pierre Maudet, rapporteur (R). J'interviens très brièvement – je reprendrai la parole plus tard pour m'exprimer au nom de mon groupe – afin de souligner que les changements apportés à la motion initiale ont bien occupé nos débats. Pour la clarté de celui qui va suivre maintenant, j'insiste sur le fait que la motion initiale a été très nettement transformée.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je tiens à remercier ici la commission des sports et de la sécurité d'avoir étudié cette motion avec beaucoup de sérieux, en

auditionnant les représentants du Club alpin suisse et en proposant d'examiner la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper dans l'un de nos bâtiments. Cette nouvelle suggestion répondra à l'attente de nombreux grimpeurs et, en leur nom, j'adresse l'expression de leur vive reconnaissance au Conseil municipal.

L'amendement du groupe des Verts est également tout à fait intéressant car, en demandant de construire des murs de faible hauteur au sein de l'espace urbain, il élargit la portée de la motion initiale et permet ainsi de faire de l'escalade un jeu sans risques pour les plus jeunes en leur donnant le goût de ce sport.

Pour ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter sans aucune réserve la motion amendée telle qu'elle est issue des travaux de la commission des sports et de la sécurité.

M. Pierre Maudet (R). Nous savons tous, dans cette enceinte, que nous avons des amis montagnards à bien des égards et que Genève est une ville qui soutient les grimpeurs, notamment dans le domaine sportif. J'en veux pour preuve le fait que, il y a moins d'un an, notre municipalité a inauguré à la Queue-d'Arve une extension impressionnante de ces murs de grimpe, qui ne sont plus seulement verticaux mais horizontaux, directement sous le plafond; cela permet aux grimpeurs d'évoluer dans toutes les conditions.

Dans le cadre des auditions auxquelles nous avons procédé, comme vient de le rappeler M. Zaugg, nous avons remarqué que la Ville comblait déjà un certain nombre de besoins du côté des grimpeurs – pas tous, c'est vrai – et que leur demande première concernait l'élargissement de l'offre en matière de murs. Il s'agit de développer les parois amovibles, système créé pour la Queue-d'Arve. Telle est la première priorité et non pas, comme la motion essaie de nous le faire croire à travers sa deuxième invite, de développer la voie – qui nous semble dangereuse – du sport de rue accolé à la grimpe.

Pourquoi cette option nous paraît-elle dangereuse? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si on propose dans nos rues des murs de grimpe qui en sont réellement, à ce moment-là, on voit bien les dangers que cela peut présenter et l'incitation éventuelle, pour quelques-uns, à se mettre à pratiquer la grimpe urbaine dans certains immeubles en sortant du strict cadre des murs d'escalade qu'on leur destine.

Mais on peut également s'interroger sur la responsabilité importante de la Ville en cas d'accident si elle met à disposition des équipements qui, par hypothèse, sont dangereux. En effet, la grimpe suppose une élévation de quelques mètres et non pas, comme la motion semble le dire, d'en rester à des murs latéraux très vite dépassés; les grimpeurs eux-mêmes nous ont parlé du défi que cela peut représenter en termes techniques.

Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de nous en tenir à la motion initiale et à l'idée première de Christian Zaugg, à savoir au soutien des grimpeurs à travers la réalisation ou l'extension de murs de grimpe à l'intérieur. Dans ce sens, nous vous soumettons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer la deuxième invite de la motion amendée par la commission.

Nous vous serions reconnaissants de soutenir notre position en votant simplement la première invite de cette motion, comme je vous l'ai dit il y a un instant, pour des questions évidentes de responsabilité de la Ville et de sécurité des grimpeurs.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je dirai quelques mots pour compléter les propos du préopinant radical au sujet de cet objet, car j'y souscris complètement. Nous avons retrouvé dans cette motion – en tout cas dans ses considérants – un certain nombre d'éléments déjà observés dans d'autres textes préalables, qu'il s'agisse de la motion M-319 sur les sports de rue ou de la proposition PR-326 concernant Asphaltissimo. A ces occasions, le Parti libéral avait exprimé assez clairement que l'aspect sportif devait, selon lui, être identifié en tant que tel, de même que l'aspect social. Les deux se conjuguent souvent, mais il y a toujours une prédominance de l'un ou de l'autre.

Lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité, nous avons trouvé extrêmement intéressante la réponse très claire des spécialistes de l'escalade en salle – donc de l'escalade artificielle, en quelque sorte – à qui nous avons demandé ce qu'ils pensaient de la motion: la grimpe est un sport qui se pratique dans des conditions bien définies identiques à celles prévues notamment à la Queue-d'Arve, c'est-à-dire sur des murs d'une certaine hauteur.

C'est dans ce cadre que l'on peut former des jeunes, les intéresser à ce sport et les faire progresser, et non pas par le biais, évoqué dans la motion, d'installations en pleine rue. Bien sûr, ces dernières correspondent à l'un des considérants d'origine, qui visait à animer l'espace urbain. Oui, mais l'animation de l'espace urbain, c'est autre chose que le soutien à un sport en mettant à disposition un certain nombre d'infrastructures!

Par conséquent, nous les libéraux, nous souscrivons totalement à l'amendement radical qui a pour objectif de recentrer cette motion sur l'aspect sportif en soutenant la première invite, à savoir l'étude de la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève.

Nous partons de l'idée, comme nous l'ont expliqué les spécialistes, que c'est par ce biais que nous offrirons véritablement aux praticiens de cette discipline les infrastructures dont ils ont besoin. Nous pensons aussi qu'il faut renoncer à la deuxième invite et la supprimer, puisqu'elle concerne un autre aspect. Animer l'espace urbain par le biais de murs de faible hauteur à l'intention des jeunes ne correspond pas au résultat que nous souhaitons de cette motion.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas développer encore une fois ce qu'a dit M. Maudet, mais c'est pour toutes ces raisons que nous vous invitons, premièrement, à voter l'amendement proposé par les radicaux et, deuxièmement, à soutenir la motion ne comportant plus que sa première invite.

M. David Carrillo (S). Le Parti socialiste approuvera la motion telle qu'elle a été amendée par la commission des sports et de la sécurité. En effet, nous relevons le fait que l'escalade a de plus en plus d'adeptes et que les murs de grimpe actuellement disponibles sont très utilisés. Il suffit de passer au centre sportif de la Queue-d'Arve pour s'en convaincre. Vu l'exploitation toujours croissante de ces murs de grimpe, persuadé que cette discipline apporte une diversité bienvenue aux sports les plus populaires pratiqués en ville, le Parti socialiste reconnaît le besoin d'augmenter la surface d'escalade actuellement à disposition des grimpeurs. Dans ce sens, nous soutenons la première invite de la motion amendée, approuvée à l'unanimité par la commission des sports et de la sécurité.

J'en viens à la deuxième invite. Nous savons que l'escalade est un sport qui favorise la souplesse, les capacités de coordination, la force et l'endurance. Mais elle n'est pas seulement un sport: elle est aussi une action, un geste, un défi plus ou moins conscient que tout enfant a tenté de se lancer au moins une fois dans sa vie. Les perspectives verticales méritent d'être explorées au même titre que les perspectives horizontales à un âge de curiosité, de recherche et de découverte. Pour ce monde d'exploration et de jeux où l'enfant construit son équilibre, au sens propre comme au sens figuré, le Parti socialiste est tout à fait favorable à ce que l'on tente l'expérience d'animer l'espace urbain avec des murs de grimpe larges et de faible hauteur, en appliquant les normes de sécurité connues pour ce genre d'installations – j'insiste sur ce dernier point, évidemment. Par conséquent, nous approuvons aussi la deuxième invite de la motion telle qu'elle est issue des travaux de la commission des sports et de la sécurité.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais rappeler la teneur de quelques débats de la commission des sports et de la sécurité qui ont manifestement été oubliés par certains. Tout d'abord, je répète le dernier considérant et l'invite de la motion initiale: «Considérant qu'un mur à grimper peut contribuer à animer

l'espace urbain, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer en ville une structure d'escalade sur un mur mitoyen d'attente.» C'est donc bien de la deuxième invite de la motion amendée dont il était question dans la motion initiale, et non pas de la première, comme essaie de nous le faire croire M. Maudet. Lors des votes de la commission, la droite a déjà essayé de supprimer cet amendement qu'elle refuse et auquel nous tenons, qui vise à animer l'espace urbain et à y créer un espace de jeux, comme l'a dit M. Carrillo.

Concernant les problèmes de sécurité évoqués tout à l'heure, je ne pense pas que l'on puisse attaquer le Service des espaces verts et de l'environnement quand un enfant tombe d'un arbre! Des murs, il y en a partout, les enfants jouent et nous ne sommes pas dans une société à l'américaine où l'on se retourne contre toutes les autorités dès qu'il y a un accident. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts vous invitent donc à accepter cette motion telle qu'elle est issue des travaux de la commission des sports et de la sécurité.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti va, lui aussi, soutenir la suppression de la deuxième invite. Néanmoins, j'aimerais intervenir concernant la localisation de ces futurs murs de grimpe. Il est question, dans le rapport, d'en placer un dans le fameux bâtiment laissé libre par la SIP, à Châtelaine, et baptisé «La Cathédrale» – non pas parce que des cérémonies religieuses s'y déroulent, mais simplement en raison de son allure, qui fait penser à une gare ou, éventuellement, à une cathédrale. Je pense toutefois que, du point de vue de la politique d'aménagement, ce serait hautement regrettable. A l'époque où ce site a été acheté par la Ville de Genève, libéraux et démocrates-chrétiens, surtout, avaient demandé qu'il soit réaffecté le plus rapidement possible à des activités économiques. Nous savons très bien, en effet, que des entreprises importantes – et même très importantes – du point de vue économique auraient voulu s'y installer.

Il est clair que si nous continuons à brader des sites pareils en ne leur donnant pas une véritable affectation, qui, à la limite, pourrait aussi être culturelle, mais en tout cas véritablement significative, nous courons au gaspillage. Je pense que le Conseil administratif aura la sagesse de ne pas utiliser ce genre de lieux pour des activités comme la grimpe, certes honorables, mais qui peuvent être pratiquées à beaucoup d'autres endroits.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est l'intervention de M. Buschbeck qui m'amène à prendre la parole. Il nous a dit qu'on n'attaquait pas la municipalité lorsqu'un enfant tombait d'un arbre, mais j'aimerais lui rappeler que le Conseil municipal a voté à l'unanimité, il y a trois ans, une motion demandant au Conseil

administratif de clôturer sans délai les abords d'un étang ou d'un puits dans lequel un enfant était tombé. De même, le Conseil municipal est intervenu fermement pour que l'on clôture également les préaux des écoles; je pensais qu'on voulait protéger les enfants, mais il paraît que c'était pour éviter qu'ils s'enfuient des cours, comme nous l'avons appris ensuite.

En matière de procès, il y a celui, célèbre en France, des chevaux de bois que l'on trouve dans tous les espaces verts. En effet, il avait été observé que la peinture de couverture de ces chevaux contenait parfois du plomb, et chacun d'entre nous sait bien sûr que c'est particulièrement dangereux. Il va sans dire que la Ville de Genève a, quant à elle, immédiatement pris les mesures nécessaires en s'assurant qu'aucune de ces installations n'était de nature à contenir une peinture avec du plomb.

Ces observations pour vous dire, Monsieur Buschbeck, que je suis désolé, mais que ce n'est pas une société américaine que celle qui protège ses enfants et qui défend la santé publique. En l'occurrence, les installations du genre de celles que vous souhaitez mettre en place ne posent aucun problème en elles-mêmes, à condition qu'elles soient surveillées et fassent l'objet d'un règlement d'utilisation précis effectivement appliqué. Or, vous le savez, de telles installations ne peuvent objectivement faire l'objet d'une surveillance qu'une partie dérisoire de leur temps d'utilisation, c'est-à-dire durant l'été et la période de veille. Mais évidemment, pendant la nuit, tel n'est pas le cas.

Je vous citerai à cet égard l'anecdote suivante, qui concerne la patinoire que nous trouvons tous fort sympathique à la place du Rhône. Je rentrais un soir alors que la nuit était très avancée, et cette patinoire était occupée par une dizaine de jeunes – ils n'étaient plus des enfants, mais pas encore des adultes – qui s'étaient divisés en deux équipes, l'une devant traverser la patinoire en courant dans le sens de la longueur – tout cela en chaussures de ville, bien sûr – pour rejoindre l'autre extrémité, tandis que l'autre équipe se précipitait sur elle en prenant appui sur les barrières, comme des punching-balls. Je ne vous cache pas que j'ai trouvé l'exercice assez drôle, mais qu'il était évidemment assez facile d'imaginer sa dangerosité, surtout à 3 h du matin quand chacun est un peu «allumé», de sorte que l'on peut concevoir que les anges gardiens ont dû être très actifs cette nuit-là...

Cette remarque pour vous dire que les installations mises en place par la Ville sont utilisées de différentes manières. Il y a l'usage réglementaire, naturel, qui consiste à grimper sur un mur d'escalade sous la surveillance attentive notamment des amis et de la maman. Mais il y a également d'autres usages... Si des accidents en découlent, il faut considérer alors que l'installation a été mise en place par la Ville de Genève. Comme l'a fort bien indiqué M. Maudet, que nous savons avoir suivi longuement les cours de droit du professeur Tercier, un tel cas

détermine *de facto* la responsabilité primaire du propriétaire de l'installation. Il est donc parfaitement vain de se demander si les dommages et intérêts seront calculés à l'américaine ou pas, car la responsabilité de la Ville est alors reconnue, quelles que soient l'heure et les circonstances de l'accident, en particulier si on n'a pas pris les mesures adéquates en vue du respect du règlement d'utilisation de l'installation en question.

C'est la raison pour laquelle la mise en place de murs de grimpe en tant qu'animations de rue est un non-sens. Dans l'éventualité où, malgré cette évidence, il se trouverait une majorité de conseillers municipaux pour soutenir une telle proposition, je ne peux qu'enjoindre au Conseil administratif de faire preuve de raison et d'éviter de mettre en place des installations de telle nature.

M. Eric Ischi (UDC). J'interviendrai plus brièvement. Comme tout le monde, nous sommes bien obligés de reconnaître que la grimpe est un sport qui s'est beaucoup développé; la demande est si forte que les premiers murs du centre sportif de la Queue-d'Arve ont été nettement prolongés. Nous ne pouvons donc que soutenir la première invite de cette motion.

Quant à la deuxième invite, nous avons d'abord hésité, car elle ne nous convainc pas. La grimpe est tout de même une activité qui exige un minimum d'encadrement, ce que je ne crois pas possible d'assurer si nous acceptons cette deuxième invite. C'est la raison pour laquelle notre groupe soutient l'amendement radical et n'acceptera que la première invite de la motion.

M. Roman Juon (S). Je voudrais d'abord répondre au Parti libéral, et notamment à M. Froidevaux, pour lui rappeler simplement qu'il existe des normes européennes assez récentes, applicables en l'an 2000 pour le Canton de Genève; elles régularisent tous les problèmes concernant les jeux urbains, et en particulier les murs de grimpe. Ces derniers ne doivent pas dépasser 2,5 m environ – je ne sais plus exactement – quand ils sont situés à l'extérieur. Les installations déjà réalisées respectent en général cette norme-là. Le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA) a édité des brochures à ce sujet en vue de l'application de ces normes; par conséquent, il suffit de les respecter et tout est en ordre de ce côté-là.

Je signale encore qu'au stade du Bout-du-Monde, par exemple, se trouve une pyramide de 7 ou 8 m de haut – donc assez élevée – avec un avertissement très clair: on doit franchir une barrière pour y aller, c'est donc à nos risques et périls, comme quand on se rend au Salève, du reste. Quant aux murs de grimpe, jusqu'à nouvel avis, il ne s'est pas produit d'accident ou de fait notoire qui justifierait de renoncer à leur utilisation.

M. Roberto Broggin (Ve). J'ai entendu un préopinant dire qu'il faudrait édicter de nouveaux règlements pour l'utilisation des murs de grimpe. Mais ceux dont il est question ici seraient en fait des mini-murs de grimpe installés à l'extérieur, sur les murs de notre cité, pour que les adolescents et même d'autres personnes peut-être puissent s'y amuser et s'y entraîner. Comme l'a très justement dit M. Juon, des recommandations ont été faites à ce sujet par le Bureau de prévention des accidents à Berne, qui est, comme chacun le sait, le service expert de la Confédération en matière d'accidents ménagers, professionnels ou de la circulation.

Venons-y donc, à la circulation! La Ville de Genève est propriétaire de l'ensemble des chaussées situées sur son territoire. Selon votre logique, Monsieur Froidevaux, l'ordonnance sur la circulation routière devrait également être respectée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et des agents de la circulation devraient être présents en permanence pour vérifier si elle est vraiment appliquée! C'est tout de même dingue: vous êtes en train de nous dire qu'un mur de grimpe objectivement très peu dangereux peut l'être éventuellement, alors que nos chaussées sont déjà quotidiennement occupées par des véhicules qui, eux, sont extrêmement dangereux! Il y a déjà eu, cette année, 18 morts sur les routes genevoises à cause d'accidents de deux-roues motorisés. C'est énorme! Ce sont des morts! Et je ne parle même pas des enfants renversés par des véhicules, ni de l'ensemble de la population qui se fait insidieusement polluer par le non-respect des normes sur la protection de l'air, et moins encore de la pollution par le bruit qui, chaque jour, envoie des gens à l'hôpital parce qu'ils en souffrent. De cela, vous ne dites rien, Monsieur Froidevaux!

Nous parlons de murs de grimpe dans nos rues pour des enfants ou des adolescents, alors que la chaussée est colonisée par des objets qui puent, font du bruit et emmerdent la population! Non, Mesdames et Messieurs de la droite, nous n'allons pas vous suivre dans votre raisonnement! Laissons des espaces aux enfants et aux adolescents, afin qu'ils puissent se réapproprier la rue qui leur appartient aussi, et votons la deuxième invite proposée à la commission des sports et de la sécurité! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Devant ce tonnerre d'applaudissements par rapport à l'usage de la chaussée publique, j'aimerais vous rappeler, Monsieur Broggin – vous lui transmettez, Monsieur le président – la procédure dirigée contre la Ville de Genève à l'occasion du jour dit «de la grande glace». Souvenez-vous: il y a environ dix ans, la municipalité avait fait preuve de défaillances dans le salage de la chaussée genevoise, ce qui avait donné lieu à un certain nombre d'accidents. Eh bien, qui s'est trouvé assigné? La Ville de Genève, en raison de sa responsabilité de garantir la sécurité publique sur l'ensemble des installations qui

lui appartiennent. Et vous avez bien raison, Monsieur Broggini, de dire que la chaussée est aussi une installation; c'est la raison pour laquelle la Ville l'entretient et qu'elle est responsable d'en garantir le bon usage, ce qui signifie aussi son usage paisible par l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse des transports publics ou des véhicules individuels.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Maudet est refusé par 32 non contre 28 oui.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 32 oui contre 28 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité d'installer un nouveau mur à grimper à l'intérieur d'un bâtiment appartenant à la Ville de Genève;
- de mettre en place, à titre d'essai, des murs à grimper pour les plus jeunes, longs mais de faible hauteur, pour animer l'espace urbain.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Marco Ziegler, renvoyée en commission le 6 décembre 1994, intitulée: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel» (M-1216 A)¹.

Rapporteur: M. Alexis Barbey (rapport repris de M. Bernard Lescaze).

La commission s'est réunie entre le 2 mai 1995 et le 3 mars 1998, sous les présidences successives de MM. Jean-Pierre Lyon, Fabrice Jucker et Robert Pattaroni. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Andrée Privet avec une constance qu'il convient de souligner. Le rapporteur tient à la remercier pour la clarté de son travail, qualité particulièrement précieuse étant donné l'écart de temps entre lesdites séances et le présent rapport.

Préambule

Le rapporteur tient à rappeler qu'il reprend ici un rapport en déshérence. Il a réuni tous les documents qu'il a pu pour en faire un reflet fidèle, mais il ne peut pas garantir l'exhaustivité de ses comptes rendus, cela d'autant moins qu'il n'a participé à aucune des séances traitant de l'objet, puisqu'il n'a lui-même été élu que cinq ans après le vote de cette motion en commission.

Le rapporteur tient à remercier le Secrétariat du Conseil municipal pour son aide, mais surtout son collègue M. Pierre Losio qui a retrouvé dans ses archives personnelles les textes de plusieurs séances de la commission des finances sur cet objet qui date d'avant l'intraCM.

Enfin, il est frappant de constater à quel point certains sujets ont une permanence. En effet, une motion qui allait exactement dans le même sens que la motion M-1216 vient (en 2004) d'être examinée et refusée par la commission des finances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le 14^e plan financier quadriennal prévoit le retour à l'équilibre budgétaire dès 1998 et n'exclut pas que cet objectif soit atteint plus rapidement déjà selon l'évolution de la conjoncture;

¹ «Mémorial 152^e année»: Développée, 1626.

Motion: excédents budgétaires

- qu’il importe par conséquent de rechercher dès maintenant l’utilisation la plus judicieuse des probables excédents budgétaires futurs, de manière à compenser l’actuel déséquilibre des finances communales et à éviter simultanément les erreurs commises dans la période faste des années 80;
- qu’en effet la politique à courte vue de baisse des centimes additionnels et d’accroissement simultané des investissements pratiquée alors ne pouvait que déboucher sur l’actuel déséquilibre budgétaire;
- ce d’autant plus qu’il n’était pas difficile de prévoir qu’un retournement conjoncturel – inévitable dans une économie libérale et peu régulée comme la nôtre – interviendrait tôt ou tard;
- qu’il importe d’anticiper le retour à l’équilibre en définissant dès maintenant une politique qui permette d’éviter d’alimenter la surchauffe lorsque les comptes seront à nouveau excédentaires et qui ait un effet anticyclique plus marqué que la seule augmentation de l’autofinancement;
- que, si les possibilités des communes en la matière sont assez restreintes, elles existent néanmoins et méritent d’être inventoriées;
- que l’on citera à titre d’exemple la possibilité d’affecter les excédents à la dotation de fonds d’acquisition des musées, de fonds de rénovation des immeubles ou d’acquisition de terrains; à des versements provisionnels aux fondations communales et intercommunales ainsi qu’à la CAP; au remplacement de certaines subventions de fonctionnement par des dotations périodiques en capital; au remboursement anticipé des emprunts; etc,

le Conseil municipal invite par conséquent le Conseil administratif:

- à faire l’inventaire des possibilités d’affecter les excédents budgétaires futurs à des utilisations ayant des effets anticonjoncturels;
- à définir une politique municipale claire à ce sujet.

Séance du 2 mai 1995

Audition de M. Marco Ziegler, sous la présidence de M. Jean-Pierre Lyon

A part la funeste décision de nommer M. Bernard Lescaze comme rapporteur – ce qui a eu pour conséquence d’entraîner les retards que l’on sait – la commission a auditionné le motionnaire.

M. Ziegler explique que le but de sa motion est tout d’abord de faire l’inventaire des moyens à la disposition de la Ville de Genève pour profiter d’éventuels excédents budgétaires à venir pour mener une politique anticyclique, par exemple en dotant certains postes du bilan.

La commission remarque que différents éléments s'opposent à la mise en œuvre de cette motion, toute souhaitable qu'elle soit. Il s'agit du nouveau modèle comptable ainsi que de la loi sur la surveillance des communes.

Séance du 27 février 1996

Audition de M^{me} Burnand, MM. Vaissade, Hediger, Muller, Rossetti et Erhardt, sous la présidence de M. Fabrice Jucker

Il est fait l'inventaire des obstacles malheureux à cette motion. MM. Muller et Rossetti proposent une modification de la loi sur l'administration des communes qui permettrait, par exemple, de constituer un fonds d'égalisation des résultats de 5% des rentrées fiscales les bonnes années, pour permettre de diminuer l'endettement même les mauvaises années.

Une politique active concernant le portefeuille immobilier de la Ville est aussi évoquée par M^{me} Burnand. Il s'agirait notamment de pouvoir revendre dans les années difficiles certains objets appartenant à la Ville.

Séance du 8 mai 1996

Audition de M. Pierre Muller, sous la présidence de M. Fabrice Jucker

Dans un brusque accès de pessimisme, la commission estime que, les excédents budgétaires n'étant pas pour demain, il n'y a pas lieu de se précipiter sur cette motion. Il est toutefois rappelé plusieurs questions restées sans réponse auprès du Conseil administratif. M. Muller transmettra.

Séance du 3 mars 1998

Discussion et vote de la commission, sous la présidence de M. Robert Pattaroni

La discussion va dans plusieurs directions. Elle déplore, d'une part, l'absence d'excédents budgétaires, ce qui rend l'exercice proposé par la motion un peu théorique. D'autre part, elle rappelle qu'il y a plusieurs moyens de faire face à des excédents budgétaires: dotation à des organismes divers, réduction de la dette, création d'un fonds anticyclique (objet de la présente motion) et diminution des centimes additionnels.

Il est suggéré que l'acceptation de la motion amènera peut-être le Conseil administratif à réfléchir et à proposer une politique anticyclique intéressante.

Mise au vote, la motion est refusée par 9 non (2 R, 3 L, 3 AdG, 1 DC) contre 2 oui (S) et 3 abstentions (1 S, 2 Ve).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (quelques absentions des membres du groupe libéral et de l'Union démocratique du centre).

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que vive Mottattom» (P-43 A1)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La présente pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 14 mars 2001. Pendant la séance plénière du 11 février 2004, à la suite de la discussion du rapport de la commission des pétitions, rédigé par M. Roman Juon, le Conseil municipal a décidé de renvoyer à nouveau la pétition P-43 à la commission sociale et de la jeunesse pour complément d'informations.

Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, a étudié la pétition lors de ses séances des 11 mars, 8 et 22 avril, et 6 mai 2004.

Le rapporteur remercie M^{me} Jacqueline Meyer de la précieuse contribution de ses notes de séances.

Texte de la pétition

«Le collectif Mottattom occupe depuis janvier 2000 une ancienne usine désaffectée, propriété de la Ville de Genève, afin d'y ouvrir un espace de création regroupant plusieurs familles d'artistes et d'artisans. Deux tiers d'entre nous sont des femmes, ce qui est une expérience nouvelle et originale à Genève.

»Nous souhaitons que Mottattom devienne un lieu de travail, mais aussi un lieu convivial et familial, ouvert sur la ville. Nous voulons organiser des animations culturelles: théâtre, contes, cirque, expositions, mais également un marché couvert de maraîchers, primeurs, brocante.

»Nous appelons les femmes et les hommes de bonne volonté, les associations genevoises, nos élus et autorités, à soutenir publiquement ce projet stimulant et demandons à la Ville de Genève de nous concéder un bail de cinq ans, renouvelable, pour commencer nos activités.»

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport de la commission des pétitions, 4347.

Résumé des épisodes précédents

Du 30 août 2001 au 7 mars 2002, la commission sociale et de la jeunesse du Conseil municipal avait déjà traité du problème de Mottattom par la motion M-159 intitulée «Evaluation des besoins sociaux et culturels dans le quartier de Vermont et du Grand-Pré». Il en ressortait qu'une structure socioculturelle supplémentaire à celle de la Maison de quartier des Asters serait nécessaire pour ce grand périmètre de la ville, mais que l'ancien bâtiment industriel Landis et Gyr, occupé actuellement par Mottattom, ne donnait pas les assurances de sécurité nécessaires pour accueillir le public.

Lors de sa séance du 15 mai 2002, en conclusion du rapport de la commission, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à lui présenter une proposition de construction légère, sécurisée qui remplirait ailleurs cette fonction socioculturelle d'animation, de cours et de spectacles, à l'usage des habitants du quartier.

Entre-temps, du 3 septembre 2001 au 16 septembre 2002, la pétition P-43 était étudiée par la commission des pétitions. A la suite d'un incendie en mai 2001, la Ville de Genève était intervenue pour remettre en état le bâtiment, mais Mottattom ne s'était toujours pas clarifié sur son organisation et son projet, malgré la demande du Conseil administratif.

En conclusion, la commission des pétitions proposait de classer la pétition P-43, mais demandait au Conseil administratif d'étudier la mise en conformité sécuritaire et sanitaire de l'immeuble pour permettre l'établissement d'un bail. Le plénum du Conseil municipal décidait alors de renvoyer la pétition à la commission sociale et de la jeunesse.

Séance du 11 mars 2004*Audition de la Maison de quartier des Asters*

M^{mes} Florence Charvoz, présidente, Patricia Moret-Calpini, animatrice, et M. Victor Marante, animateur.

M^{me} Charvoz explique que les liens avec Mottattom ont fortement diminué depuis l'incendie du bâtiment, il y a trois ans. L'équipe de Mottattom a beaucoup changé: elle n'accueille plus de public comme avant l'incendie et attend les propositions de la Ville pour sécuriser le bâtiment. Pourtant, les occupants de Mottattom gardent toujours le projet d'ouvrir leurs activités à la population du quartier. Une quinzaine d'associations travaillent régulièrement dans les locaux qui regroupent de 25 à 60 personnes dans le collectif Mottattom

M^{me} Moret-Calpini confirme que Mottattom a collaboré avec la maison de quartier lors de fêtes ou pour des écoles et des expositions, en dehors des locaux squattés, mais différentes compagnies de théâtre viennent répéter dans la grande salle du bâtiment.

A la question d'un commissaire, M. Marante répond que les activités de Mottattom complètent celles de la maison de quartier, étant donné les besoins du quartier et le manque de locaux pour accueillir les gens, mais il ne souhaite pas la fusion des deux entités. Il précise encore que le collectif s'est doté d'un comité qui se réunit tous les mois avec différentes sous-commissions pour gérer la planification des ateliers, le nettoyage, les comptes, etc. M. Marante a participé à la dernière assemblée générale et il donne les références au président de la commission pour qu'il puisse enfin contacter un représentant de Mottattom.

La discussion qui suit évoque les retards pris dans l'étude des problèmes du bâtiment occupé et la décision de la commission d'auditionner une délégation de Mottattom.

Séance du 8 avril 2004

Audition des représentants du collectif Mottattom

M^{me} Gertrud Arnold, association Pictura, MM. Jean Musy, RadioZones, et Yann Joly, association théâtrale Korpus Animis, tous deux membres du comité de la Fédération Mottattom.

M. Musy explique que le collectif Mottattom s'est organisé désormais en une fédération regroupant 15 associations d'artistes et d'artisans qui travaillent dans le bâtiment occupé. La fédération dispose d'un budget et gère l'ensemble des activités du lieu par son comité et un permanent. Le projet du collectif reste tourné vers le quartier. Mais, comme l'accueil du public n'est pas possible sur place, les activités doivent se reporter à l'extérieur.

M. Musy précise encore qu'il a remis, il y a huit mois, un document d'activités à M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et c'est avec lui que Mottattom devait discuter d'un contrat de location. Mais des problèmes se posent au niveau juridique, en particulier pour les assurances et la sécurité du bâtiment.

M^{me} Arnold fait partie du groupe de travail qui s'occupe de l'accueil extérieur du public, par exemple un atelier de peinture pour les enfants à l'école Geisen-

dorf. Le groupe reçoit aussi des troupes de théâtre pour leurs répétitions dans la grande salle du bâtiment. Dans les divers ateliers, les locataires créent également des objets d'art: par exemple, la saison dernière, trois «bonshommeshiver» y ont été fabriqués.

Des expositions collectives sont organisées à l'extérieur et le collectif est intégré dans les réseaux de réflexion sur le travail socioculturel.

M. Joly confirme que les associations cherchent à rester en lien avec les festivités populaires de la Ville, malgré l'impossibilité d'animer le public sur place. Par exemple, leur participation à la journée genevoise d'Expo.02, l'inauguration du tram 13, le carnaval de Genève, la journée sans voitures et les différentes fêtes de quartier, sans oublier des cours de gym et de jonglerie dans d'autres maisons de quartier.

M. Musy ajoute que Mottattom sera présent au prochain Salon du livre par la présentation d'un auteur polonais et qu'il prépare un atelier sur internet pour des handicapés.

A la question d'une commissaire qui demande si des travaux importants ont été exécutés depuis deux ans, M. Musy répond que rien n'a été fait, à part l'escalier qui a été modifié pour des raisons pratiques. Des contacts ont aussi eu lieu avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), qui est venu sur place, il y a une année. Des plans de modifications de la sécurité ont été dressés et l'autorisation accordée par le département cantonal sur la base de ces nouveaux plans.

Une commissaire demande encore qui finance les activités extérieures des associations. Il est répondu que ce sont des sponsors qui participent aux frais, ou bien que les artistes reçoivent une contrepartie financière.

Quant à l'organisation interne de la fédération, M. Musy précise encore que les membres paient 100 francs de cotisation par association et par année, plus une quote-part pour l'usage des locaux et matériaux de 10 francs par membre représenté dans ladite association. La prise en charge des frais collectifs a été réévaluée à 40 francs par mois et par personne. Le poste de permanent est également autofinancé.

Pour la sélection des partenaires qui veulent intégrer Mottattom, une liste est dressée en fonction des demandes et des possibilités d'accueil. Les candidats auditionnés doivent s'engager à respecter les statuts de la fédération. Ces statuts, avec le nom de toutes les associations participantes, ont été remis à M. de Dar-del.

Séance du 22 avril 2004

Audition de MM. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Stéphane Monnard, architecte au Service des bâtiments

M. de Dardel confirme que le bâtiment occupé par Mottattom est utilisé pour différents usages artistiques et artisanaux. Il s'agit d'une occupation provisoire, puisque les lieux sont destinés à une autre affectation dans sept à dix ans.

M. de Dardel a déjà eu des discussions avec les représentants du collectif sur le maintien de leurs activités. Le problème principal réside dans les travaux à entreprendre pour permettre au public de fréquenter les différents locaux de Mottattom. M. Monnard a déjà établi une première estimation de 1,3 million de francs. Une seconde estimation selon la méthode par éléments arrive à peu près au même chiffre, soit 1,273 million.

Selon le DAEL, il faudra réaliser un dispositif de sécurité, des escaliers et des installations sanitaires pour recevoir au maximum 300 personnes. Ces travaux sont indispensables pour bénéficier de l'autorisation cantonale, mais leur coût pose sérieusement question, puisque cet investissement ne porterait que sur quelques années. A ce jour, le Conseil administratif n'a pas pris de décision.

M. Monnard relève un problème supplémentaire: le bâtiment est difficile à chauffer en hiver avec un toit et une verrière de structure légère, car il s'agit d'anciens locaux industriels. Il faudrait installer une chaudière, casser une dalle pour installer des WC., construire une amenée d'eau sous pression, trouver un local pour les pompes, percer des sorties de secours, etc. Aucune solution n'est digne d'être retenue en relation avec les coûts engendrés. Il serait dommage d'engager tous ces travaux pour une activité d'ouverture au public qui se déroulerait au maximum pendant sept à huit mois pendant la bonne saison.

Un commissaire demande ce qu'il en est du plan localisé de quartier (PLQ) où se trouve la parcelle de Mottattom, car il a été dit que 150 logements devraient être créés dans cette zone du quartier.

M. de Dardel confirme que, sur ce périmètre, il y aura à terme nécessité de construire des logements. Mais pour l'instant on ne peut rien faire à cause de la parcelle voisine d'un privé où l'Etat loue des locaux. Il semble, en effet, qu'il y ait blocage du PLQ au point de vue foncier. Les délais de réalisation d'habitat estimés de sept à dix ans sont donc encore longs, et durant ce laps de temps il y a de la place pour des activités dans l'ancien immeuble Landis et Gyr.

Il faut rappeler le problème de sécurité, qui nécessiterait un gros investissement pour permettre l'accès au public. Dans les conditions actuelles, il est exclu que les usagers reçoivent du public, bien que passablement de gens fréquentent les lieux à certains moments.

M. de Dardel évoque aussi le projet de conclure un contrat de confiance avec Mottattom: il s'agit d'un contrat de prêt, révocable de manière rapide. La Ville émet aussi l'exigence de contracter une assurance pour bris de glace. Or le collectif a de la peine à trouver une compagnie d'assurances qui accepte de couvrir les grandes surfaces vitrées du bâtiment.

Un commissaire mentionne que des travaux ont déjà été effectués par la Ville et demande à combien ils se sont montés. M. Monnard indique qu'une somme totale de plus de 1 million a été dépensée, dont 400 000 francs versés par les assurances, pour remettre en état le bâtiment, suite à l'incendie de mai 2001.

La question est posée également au sujet de la motion M-159 qui demandait un projet dans un autre lieu que Mottattom où la Ville pourrait développer une structure complémentaire à la Maison de quartier des Asters. M. de Dardel répond négativement: actuellement, aucune mesure de substitution n'est envisagée et les activités de Mottattom jouent un rôle positif, étant donné l'insuffisance de lieux d'animation.

Séance du 6 mai 2004

Discussion et vote

Malgré les explications de M. de Dardel, un commissaire ne comprend toujours pas pour quelle raison on ne peut pas construire les logements prévus par le PLQ sur la parcelle de Mottattom: question foncière? problème Ville-Etat? disponibilité financière? aspects juridiques ou politiques? Il serait utile de recevoir une réponse précise à cette interrogation.

Le Parti libéral pense qu'on a fait le tour du problème et il préconise le classement de la pétition.

Les lieux sont occupés et la Ville a déjà dépensé une certaine somme pour Mottattom: on ne peut aller plus loin. Il est suggéré que rien ne pourrait être décidé par le Conseil municipal tant que le bâtiment ne sera pas aménagé sur la base d'une proposition précise.

Le Parti radical se déclare également pour le classement de la pétition: il ne veut pas investir encore de l'argent pour quelque chose qui sera démoli dans quelques années.

Pour une question de coût, l'Union démocratique du centre est également pour le classement de la pétition.

Les Verts étaient d'accord pour engager des travaux supplémentaires, mais le montant de 1,3 million est trop élevé. Les Verts voteront donc le classement. En revanche, Mottattom pourrait continuer à occuper les lieux dans l'attente d'un projet clair élaboré par la Ville, avec un bail de prêt à usage, pour que le bâtiment soit libéré dès qu'une décision concrète sera prise.

Le groupe socialiste s'aligne également sur la proposition de classement. Mais il trouve important que l'équipe de Mottattom puisse rester, selon la proposition des Verts, notamment pour animer le quartier et entretenir le bâtiment dans son état actuel.

Le Parti démocrate-chrétien votera également le classement de la pétition.

Le Parti du travail rappelle qu'une question d'assurance reste en suspens pour un contrat de confiance qu'il préconise également entre la Ville et Mottattom. Il est évident que dépenser plus de 1 million pour du court terme, ce n'est pas raisonnable, et les usagers en sont aussi conscients. Mais, comme le collectif propose des activités complémentaires à la maison de quartier, tout en classant la pétition, le Parti du travail demande d'étudier la possibilité d'autres locaux pour continuer ailleurs l'animation socioculturelle de Mottattom.

Au vote, le classement de la pétition P-43 est accepté à l'unanimité des commissaires présents (3 L, 1 R, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 AdG/SI).

L'Alternative annonce qu'elle déposera une motion pour qu'un bail sous la forme d'un contrat de confiance soit négocié par le Conseil administratif avec Mottattom.

Annexes:

- document de présentation «Mottattom Jardins divers»
- statuts de la Fédération Mottattom
- liste du 28 avril 2003 des membres du comité de la fédération
- étude économique par CFE du Service des bâtiments de la Ville du 8 avril 2004 concernant l'analyse économique pour la rénovation de la halle Giuseppe-Motta 20

MottAttoM

Jardins divers

MottAttoM, 20, av. Giuseppe-Motta, 1202 Genève – CH, pour le comité, Tél. : 078.680.01.29, 079.284.90.00

Introduction

Ce dossier a été réalisé dans le but de présenter les associations qui constituent la fédération MottAttoM, ainsi que les projets d'ouverture du bâtiment au public.

Voilà maintenant trois ans que MottattoM tente de construire un lieu qui prenne place dans son quartier, dans sa ville, dans une perspective dynamique et culturelle, incluant les populations. Un lieu ouvert sur les autres, qui permette les rencontres entre individus autour de projets.

MottAttoM a pour but de permettre à des personnes, groupes ou associations de réaliser et expérimenter des projets créatifs entre elles et avec l'extérieur, de tisser une toile et permettre à ceux qui le désirent de se rencontrer autour de leur travail, d'organiser des stages, des débats, des expositions et des spectacles.

Dès le début de notre occupation les échanges avec l'extérieur se sont multipliés (fêtes de soutien, accueils de compagnies de théâtre ou de danse, collaborations avec la maison de quartier et autres associations, stages, cours, centres aérés, spectacles, expositions).

Le rassemblement sur un même site d'activités et de disciplines artistiques généralement séparées excite par ailleurs les imaginations. Dans ce dispositif, la proximité semble favoriser les échanges de savoir faire. Chaque porteur de projet est susceptible de trouver *in situ* l'ensemble des éléments nécessaire aux étapes de la création, habituellement dispersés en différents endroits.

Depuis le sinistre, toutes les activités accueillant un public plus ou moins important se sont arrêtées, en accord avec les autorités de la Ville de Genève. Certains projets ont dû se réaliser ailleurs, d'autres n'ont pas pu se faire. C'est aujourd'hui une urgence pour une grande partie des associations de MottAttoM de pouvoir accueillir du public.

La présence d'un tel lieu dans la vie du quartier met en évidence une volonté particulière de ne pas séparer la culture et la vie sociale. Cette magnifique friche du début du siècle appartient à la mémoire des habitants, elle constitue un élément patrimonial majeur, appartenant à l'histoire du quartier, qu'il nous faut défendre ensemble.

Après une phase de réhabilitation du bâtiment qui a permis aux quinze associations de reprendre leur travail, nous sollicitons votre soutien pour les travaux nécessaire à la mise aux normes de MottAttoM, pour une perspective d'ouverture élargie, développant un nouveau point de rencontre culturel à part entière.



Accueil du public à MottattoM

Stages/ formations/ cours

Offrir une formation, des conseils, une expérience du travail, proposer des activités culturelles spécifiques pour les adultes et pour les enfants, à MottattoM.
Permettre à des associations externes à la friche, à des enseignants, des conférenciers, metteur en scène, plasticiens, danseurs, etc., d'être reçus dans des locaux appropriés pour une période déterminée afin de transmettre leur savoir par des stages, des cours, des séminaires.

L'association *Les petits débrouillards*, des cours de jonglerie, des stages de théâtre, un atelier de peinture pour les enfants, collaboration avec la Maison de quartier des Asters, des initiations aux différentes disciplines du cirque, autant d'activités et de rencontres que nous voudrions proposer dans notre démarche d'ouverture au sein de MottattoM.

Un grand nombre d'associations internes de la fédération proposent par ailleurs de donner des stages(voir la présentation des associations).

Expositions-Installations

La qualité de la lumière, la disposition, et le volume des salles permettent des expositions de toutes sortes. Des particularités qui ont bien été mises en évidence lors des différentes expériences faites dans ce domaine au tout début de l'occupation. En effet de grandes œuvres ont pu être exposées à MottattoM alors qu'elles ne pouvaient pas l'être ailleurs. L'art a besoin de circuler, de se confronter à d'autres terrains, il a besoin d'être accueilli, d'avoir une place pour subsister.

Ainsi MottattoM mettrait à disposition les espaces commun prévu à cet effet (La grande salle du premier *MottaBox*, l'espace sous la verrière, les couloirs du rez de chaussée, afin que des artistes, plasticiens puissent perpétuer leurs œuvres. Les caractéristiques architecturales de MottattoM s'accorde à ces impératifs.

Spectacles

Plusieurs associations ou compagnies extérieures à MottattoM se sont déjà réjoui de pouvoir utiliser la grande salle *MottaBox* dans le but d'y répéter (Helvetic Shakespeare Compagny, théâtre de Carouge, Frédérique Polier, Compagnie Vaca Théâtre, Marielle Pinsard, Djembé Faré, etc.)

Actuellement nous voudrions mettre en place un dispositif d'accueil du public, équiper techniquement cette salle, afin de mettre en place une programmation diversifiée, de faire connaître des œuvres, de les confronter avec un public et de créer des liens avec d'autres lieux de la ville, ou de l'étranger, de préparer des événements culturels ou des festivals.

Point de rencontre/salles de réunions

Dans le futur MottattoM pourrait participer à des événements du quartier en mettant à disposition une partie des ses locaux et/ou son Jardin Divers (au premier étage sous la verrière). Les demandes de l'extérieur dans ce sens ne manquent pas (voir lettre de soutien de la MQ Asters).

Une buvette associative est prévue afin d'avoir un espace de convivialité au sein de MottattoM, ou un public pourrait se réunir, échanger des impressions sur un spectacle, rencontrer les artistes, débattre avec les communautés locales.

Pictura

Atelier de femmes-peintres



Situé au premier étage et disposant d'un énorme paroi vitré donnant sur la cour intérieure, notre atelier se prête idéalement à la réalisation de travaux de peinture ou sculpture nécessitant une bonne lumière. Mesurant environ 16mx8mx6m, la salle permet à des groupes de 15 à 25 personnes de réaliser tous ensemble des travaux individuels ou collectifs dans de bonnes conditions.

Nous sommes actuellement six femmes à occuper ce vaste halle. Plusieurs d'entre nous se partagent depuis des années des espaces qui leur ont permis de poursuivre leurs expériences artistiques. C'est avant tout une envie de travailler ensemble, dans un esprit féminin, qui nous a séduit dans le projet. L'organisation et l'entente entre nous est importante, les lieux de travail restants toujours modulables et en transformation. La décision de rester entre femmes nous semblait favoriser l'exploration de nouvelles modes de fonctionnement dans nos travaux et actions collectifs.

Aujourd'hui, notre but est de pouvoir accueillir des classes d'école ou d'autres groupes à nos lieux de travail. De permettre à des enfants et des jeunes de visiter et travailler dans de « vrais » ateliers d'artistes. De proposer des séances de dessin de modèle. De pouvoir réaliser un grand décor de théâtre dans notre atelier....

.....tout en poursuivant au même endroit nos projets personnels à d'autres moments !

Nous souhaitons ouvrir les portes de notre atelier vers le quartier, la ville et le canton en proposant diverses activités. Deux membres de l'association Pictura proposent dans le cadre de « **L'art et les enfants** » des ateliers de six demi-journées à des classes du primaire. Manque d'autorisation d'accueillir du public, nous sommes obligé de proposer ce stage actuellement dans des lieux du DIP. L'été dernier, notre espace a permis la réalisation collective de plusieurs grandes fresques et d'objets symboles pour la journée genevoise d'Expo 02.



KONSDEK

Pensado a mano

Trois démarches, l'éclairage, la confection de papier et la construction métallique se rencontrent autour d'une recherche sur l'objet. Combinant au gré des projets des matériaux hétéroclites nous exploitons des techniques telles que la soudure, le modelage et le tournage pour réaliser les projets du groupe et de chacun. Ainsi l'atelier est fait de plans de travail mobiles et d'établis modulables au gré des desseins et des réalisations qui nous animent.

L'accueil du public nous permettrait d'avoir la possibilité d'organiser des stages de sculpture, de fabrication de papier, etc., comme nous l'avons fait par exemple dans le cadre d'une campagne sur le recyclage dans les cycles (Agr 21, oct. – nov. 2000).



PADOUK

L'atelier Padouk est un espace de recherche et de création orientée sur le travail du bois. Il a pour but de réaliser une démarche collective en participant à la dynamique du lieu et de se donner les moyens techniques d'expérimenter, de bricoler ou de construire. Notre envie est de développer un savoir-faire non spécifique et interactif, et d'y prendre du plaisir...

Participation avec les associations de MottAttoM, interaction, entraide (réalisation de décors pour les compagnies théâtrales, constructions diverses pour l'aménagement des ateliers, cours sur le maniement des machines, etc.)



L'ASSOCIATION SELENE

cherche à promouvoir le conte et la tradition orale. Constatant que le conte à Genève, malgré sa grande vitalité, ne dispose d'aucun lieu permanent pour les spectacles et les répétitions, nous avons pensé qu'il serait utile de créer ce lieu.

La communauté GE Conte, fondée pour la Journée Cantonale d'expo O2, regroupe la plupart des mouvements et des associations de conteurs-ses amateurs, ainsi que quelques artistes indépendant-es et professionnel-lés de Genève. L'espace contes de MottattoM s'est d'ores et déjà mis à la disposition de cette communauté, sous réserve d'une autorisation d'accueil public.

- Les projets : des répétitions et créations de spectacles

des stages ; nous avons déjà pris contact avec Abou Fall, conteur africain, avec Paola Pagani, comédienne et metteuse en scène, avec Catherine Berthet, professeur de chant et travail sur la voix pour les comédiens, en vue de créer des formations permanentes pour les conteurs-ses.

- Un laboratoire : la tradition orale propre au canton a quasiment disparu. Nous proposons que les conteuses se réunissent et reconstituent les histoires oubliées à partir des quelques bribes rescapées. Ce laboratoire devrait déboucher sur une création collective.

- Des ateliers de lecture, avec Isabelle Schladek, stages autour du livre, et expériences de lecture publique.

- Des présentations au public : nous aimerions que les conteurs-ses puissent disposer de ce lieu afin de pouvoir y présenter leurs créations. Nous avons imaginé deux programmations différentes, l'une le mardi soir vers 19h, pour les spectacles jeune public, et l'autre le samedi soir pour les spectacles adultes, une fois par mois. L'espace Séléné permettrait de présenter les créations aux programmeurs de contes à Genève devant un véritable public, d'environ 30 à 40 personnes maximum. D'autre part, nous aimerions associer la Maison de Quartier des Asters à ce projet afin que les enfants puissent assister aux spectacles.

- Un festival : Nous aimerions être en mesure de nous associer au festival « L'Automne de la parole » qui regroupe les différents acteurs du conte à Genève., programmeurs-trices et conteurs-ses. Cette année, l'Automne de la parole a programmé du conte de septembre à décembre, dans des lieux comme La Parfumerie, la maison de Quartier de la Jonction, La Comédie, etc....MottattoM n'attend que l'accueil public pour participer à ce festival.

Bruits et sécurité : les activités ne seront pas bruyantes et la salle présente déjà de bonnes garanties de sécurité, étant donné la proximité de la sortie à l'arrière du bâtiment. Il nous serait possible d'ouvrir une autre porte afin que l'espace contes disposent d'une sortie de secours.

ALPTRAUMTHEATER

Alptraumtheater a été fondé en 1999 par Mariom Speck à l'occasion de la production Pupp I à Genève et rassemble des artistes (comédiens, comédiennes, écrivains, musiciens, chanteuses, danseuses) sous sa direction, à MottAttoM, centre transdisciplinaire. Dans ce lieu le Alptraumtheater a un espace dans lequel il répète.

Notre but est ce point de convergence où l'instant présent transforme le quotidien de notre société en réalité onirique ou en réalisme magique. Dans le milieu théâtral, nos créations sont largement influencées par l'ambition de créer une dynamique de travail, de conjuguer simultanément l'action du comédien, de la comédienne, des aériens avec le son et la musique.

La démarche du Alptraum Theater est celle d'un théâtre brut où le texte, le vertige et la musique sont essentiels.

L'espace de **Mottattom** nous a permis de répéter pour :

Une année de **recherche sur plateau ouvert**, avec l'invitation de différents artistes, avec travail de caractères à partir de textes de Brecht, Witkiewicz et « Lulu » de F. Wedekind.

Création transdisciplinaire **Alprosa**, texte écrit par M.Speck, présenté à **Mottattom** le 9, 10,11, mars 2001 suivi par la présentation sur la scène Nationale de Chambéry, lors du **Festival de la Banane Bleu**

Répétitions du spectacle **L-Motel**, à partir de Lysistrata d'Aristophane (début jan.2002)
Texte, Xavier de Stoppani et Mariom Speck.
Dates de représentation :
du 5 au 13 juillet- **Festival de la Cité**, Lausanne
du 5 au 7 septembre- **Théâtre de l'Orangerie**, Genève
du 10 au 15 septembre - **Théâtre des Salons**, Genève.

Répétitions pour **Zest** (début répétitions bloc I: le 22 novembre 2002) Texte de Xavier de Stoppani et Mariom Speck Mise en scène : Mariom Speck

Pièce transdisciplinaire pour trois acteurs et un musicien, distribution en cours Au **Théâtre de L'Alhambra** à Genève du 31 mars au 9 avril 2003 Tournée en vue : Theaterhaus Gessnerallee, Zurich début mai 2003, Direction Jean Gredel Festival de la Cité, Lausanne début juillet 2003.



Alptraumtheater souhaiterait régulièrement donner **des stages transdisciplinaires pour adultes.**

KORPÜS ANIMÜS

20, AV. GIUSEPPE-MOTTA 1202 GE-CH, TEL :078/ 680. 01. 29

est une compagnie de théâtre composée de six membres à son actif. Depuis sa création en mai 2002, la compagnie s'était donné les moyens d'élaborer des projets théâtraux en construisant dans un des espaces de MottattoM un lieu qui fait office de salle de répétition et des bureaux de la compagnie. « Des aubes en bandoulière », conte sombre et poétique joué en janvier 2003 à la Halle 52 du site Artamis à Genève, est le fruit de cette première année de travail.

HISTORIQUE

Au mois de mai 2002, deux acteurs et marionnettistes, Yann Joly et Bartek Sozanski, rencontrent le jongleur Favian Cattaneo. Ils décident de créer une compagnie.

Ils font ensuite appel à Mathias Brambilla, un écrivain genevois, et se mettent à monter un spectacle. La toile se tisse. Davide Cornil et Pascal Ravel, deux techniciens, entrent alors dans la danse. Les répétitions dans des conditions difficiles dues au froid s'opèrent à MottattoM. Il leur manque un lieu pour donner les représentations. Ce lieu se trouve enfin (K-bar halle 52, sur le site d'Artamis) mais ne dispose d'aucune infrastructure.

La compagnie Korpüs Animüs, pour sa première création, construit de ses propres mains un théâtre dans la halle quasi vide et donne en janvier 2003 et durant trois semaines les représentations du spectacle « Des aubes en bandoulière », conte moderne pour adulte.

9 mois de travail se concrétisent et cette expérience offre à la compagnie un souffle pour continuer à créer, donner une forme à la matière.

« Des Aubes en Bandoulière » a été fort bien accueilli par le public ainsi que le par la critique. Nous travaillons actuellement, pour faire une reprise de la pièce en Suisse et à l'étranger.

METHODE DE TRAVAIL

Notre désir est de créer des spectacles sans la hiérarchie habituelle. Nous sommes ainsi tous polyvalents et nous nous rencontrons sur les frontières de nos domaines respectifs. Notre monde se définit. Entre aide, confiance. Avec nos qualités et nos défauts, nous rêvons enfin ensemble. La trame se dessine par nous tous. Un réel labeur collectif, sans jeu de pouvoir, donne naissance à une pièce.

UN ACCEUIL PUBLIC

Epanouir un lieu à proximité de notre local, une salle qui nous permettrait de confronter nos spectacles à un public, de voir les créations des autres, d'organiser des stages, rencontrer, échanger. Un lieu qui a du caractère, qui nous inspire, que nous aimons, que nous voudrions savoir utile dans tout son potentiel et surtout, vivant -mais sans abus ni exploitation irrespectueuse...





LES AMIS DE RADIO ZONES

20, av. G.-Motta – C.P. 171 – 1211 Genève 16

Tél. : 022 / 734 77 74 -- 022 / 734 77 75

Contact : Jean Musy

E-mail : jeanmusy@iprolink.ch

Les Amis de Radio Zones est une association socioculturelle genevoise à but non lucratif. Elle existe depuis 1982. Elle compte une trentaine de membres cotisants et autant de sympathisants actifs. Elle est en relation avec mille associations de la région.

Elle **produit** régulièrement **une série d'émissions** diffusées sur la station *Radio Zones 93,8 FM*, notamment sur la culture locale et régionale (Théâtre, Danse, Poésie, Littérature, Chansons d'auteur(e)s, Arts plastiques, Musiques thématiques, Vidéo, Cinéma d'art et d'essai, etc.). Elle organise et met à disposition une **rédaction** de quatre journalistes professionnels, dont trois correspondants auprès des Nations Unies, pour le compte de Radio Zones.

Les Amis de Radio Zones anime également des **ateliers radiophoniques** pour des jeunes avec la collaboration des centres de loisirs et des écoles. Elle organise des **conférences-débats**, des **spectacles**, édite un bulletin « **Bande A Part** » (4 fois /an) et un **journal électronique** (bandeapart.org) à venir. Elle produit des **CD**. Elle propose aussi un **site Internet**, actuellement construction (radiozones.org).

Les Amis de Radio Zones anime encore des **stands** d'informations (1^{er} Mai, Fête de la Musique, fêtes de quartier, etc.). Elle soutient des projets de radios communautaires. Elle assure des **formations** et des **stages** pour ses membres et les publics intéressés par la radiophonie (reportages, diction, technique de studio, montage, journalisme, etc.) avec le concours de professionnels.

Les Amis de Radio Zones souhaite pouvoir bénéficier d'un accueil public à MottatoM pour y organiser des débats et des conférences, des soirées de lecture et de poésie, des enregistrements publics d'émissions et y réaliser des spectacles de cabaret-chanson.

EXOS

Le local employé par la compagnie artistique EXOS est utilisé à temps complet pour deux activités principales : en tant qu'atelier pour composer et réaliser des éléments et structures destinés à des productions scéniques et des spectacles. Et en tant que lieu de répétitions autour des arts du cirque, du théâtre, de la musique, de la danse, pour ces mêmes événements.

ASSOCIATION « FILES PAR LA... »

Atelier de costumes

Définition du métier de costumière

Ce métier consiste à créer et réaliser des costumes historiques ou contemporains englobant toutes les variantes du spectacles : théâtre, cinéma, cirque, cabaret, music hall, opéra, danse, performance, etc...

Projet d'atelier à Mottatton

Cet atelier est un lieu de recherches et d'échanges avec tout artiste ou individu qui souhaite partager avec moi un travail autour du vêtement quotidien, du textile ou du costume.

*Collaboration avec la Compagnie
« Korpûs Animûs »,
pour les costumes du spectacle
« Des Aubes en bandoulières »
de Mathias Brambilla,
janvier 2003*



L'homme ventouse
*Travail de
recherche autour
du costume en
mouvement.
L'homme
ventouse danse
sur une musique
de Mike Patton
« The one armed
vs. 9 killers »*



*Reconstitution
historique d'un
corps à baleine
de 1776 ,d'une
tournure pouf
de 1869, et
réalisation
d'une toile de
robe Louis XV.*



LA CALE

Atelier de plasticiens

(Pierre-Alain Isgro - Yves Robert-Tissot + invité: Philippe Barde)

A ce jour La Cale - le coin - nous donne de l'aplomb, nous met de niveau avec les rêves ... ce sont eux que l'on veut ne pas voir disparaître. Glisser des coins sous des objets de travers, donner du lest et de l'espace, former de nouveaux assemblages et rassembler de nouvelles forces créatrices.

Pierre-Alain Isgro, sculpteur-plasticien, tente dans son travail d'installation d'approcher différents matériaux dans leur état de nature et leur transformation en chose-objets, d'ouvrir un espace sensible où leurs qualités puissent se révéler. Le liquide, le mou, le dur, le gazeux, le léger, le lourd; leurs substances, leurs transformations. Passages où le geste donne lieu à une langue.

Yves Robert-Tissot, (trans)formation de tailleur de pierre a sculpter de peu, tente la réunion de matériaux récupérés, ramasse, mixe, colle et reconstruit des objets. Projette à La Cale d'emmêler les échelles de grandeur pour des dispositifs de sculpture plus vastes, et d'entreprendre un travail (plus lent) de gravure de pierre et d'écriture.

Philippe Barde, céramiste, est invité actuellement à La Cale pour réaliser des pièces de grandes dimensions. Nous nous réjouissons de partager cette expérience avec lui.

Nous voyons l'atelier comme un lieu d'expérimentation humaine et artistique contenu dans une structure (Mottattom), elle-même vouée aux échanges. Portes ouvertes entre Ateliers, jonctions et conjugaisons d'efforts collectifs, stimulation par le lieu magnifique où Mottattom a pris racine.

Nous sommes ravis de participer avec tous à l'aménagement des différents ateliers.

Nous nous sentons reconnaissants des efforts de chacun pour faire aboutir ce projet collectif.



atelier photos numérique et montage vidéo

atelier photos numérique et montage vidéo



La création et la retouche de photos numériques.

Les images de synthèse, fixe ou en animation.

Le tournage et la production de films au format DV.

Le titrage et le montage de films.

La sonorisation des productions.

Un laboratoire de création musicale pour ses propres productions.



L'atelier photo numérique met à disposition les derniers logiciels de retouche photo.

L'image de synthèse est la suite logique de la photo numérique, elle permet la création d'images à partir de la seule imagination de l'artiste.

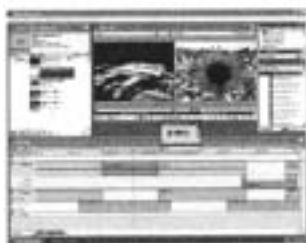
Ces images peuvent faire partie intégrante de productions vidéo.



Une caméra professionnelle est indispensable pour le tournage de films en format DV.

Divers logiciels de montage et de titrage sont installés sur deux ordinateurs.

La panoplie du compositeur avec création, mixage, et gravage de musique complète cette installation.



Notre but est mettre à disposition, nos connaissances et notre matériel à des personnes qui désirent acquérir la formation à la vidéo moderne.

Nous pouvons offrir une capacité de 2 à 3 personnes.

Nous envisageons des expositions de photos et la projection de courts métrages.





Genève, 14 janvier 2003

A qui de droit

Travaillant dans ce secteur « Servette -Grand-Pré - Petit-Sacnomex » depuis de nombreuses années, nous connaissons bien ses caractéristiques, ses manques et ses forces. Entre autres analyses, et comme l'ont souligné de récents travaux d'étudiants de l'Institut d'Etudes Sociales sur le thème *"Un quartier en jachère"*, ce quartier paraît sous-doté en matière de structures diverses, socioculturelles et culturelles.

Par ailleurs, nous estimons que notre maison de quartier ne peut, ni ne doit, initier et porter toutes les actions sociales, socioculturelles et culturelles dans un si vaste secteur. En ce sens, nous avons soutenu et accompagné plusieurs projets menés par d'autres, nous sommes demandeurs auprès des Travailleurs Sociaux Hors Murs et nous nous intéressons toujours davantage à la diversité et aux potentiels de la vie associative dans notre quartier.

C'est dans ce contexte que nous avons été agréablement surpris par l'émergence de Mottatom et que nous restons très enthousiastes devant les énergies que ce groupe dégage. Leurs démarches artistiques ont toujours été accompagnées par une attitude ouverte vis à vis des autres acteurs du quartier, suscitant des rencontres et des envies. Depuis leur implantation, nous avons eu plusieurs collaborations : spectacles, réunions, débats, participation à des fêtes.

Nous voyons ce lieu de Mottatom, non seulement comme un espace ouvert sur le culturel, mais aussi comme un authentique lieu de rencontre, où il y a du lien humain, social, chaleureux et solidaire entre des personnes qui poursuivent un travail analogue, des rêves et des utopies. A notre sens, cela constitue un aspect positif dans cette société très diversifiée.

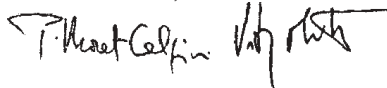
Par leur vitalité et leurs offres, Mottatom et ses membres ont un rôle à jouer dans le quartier, que ce soit pour les répétitions de troupes en recherche de locaux, comme lieu de travail pour artistes et artisans, de présentation de spectacles, d'accueil de personnes pour des ateliers ou des expositions, etc.

Nous pensons que tout ce qui est générateur de vie, d'énergies positives, de nouvelles collaborations entre les partenaires associatifs et de contacts entre habitants de tous âges sera véritablement un plus pour le quartier et pour tout un chacun.

C'est dans l'optique de favoriser cette dynamique que nous souhaiterions que Mottatom puisse s'ouvrir au public. Sur la base du *plus petit dénominateur commun* entre les exigences et les utopies, nous espérons de tout cœur qu'une solution pourra être trouvée et ainsi mieux faire vivre cette fédération, ce quartier et ces habitants.

En souhaitant du courage et de la volonté à tous les protagonistes qui continueront à écrire cette histoire, nous adressons à tous, nos meilleurs vœux de réussite.

Pour l'Association de la
Maison de Quartier Asters-Sevette
Patricia Moret Calpini, présidente
Vitor Marante, animateur



cours sous la conduite de M. Alain Simonin

STATUTS

Fédération MottattoM

Art. 1: Désignation

Sous le nom de "Fédération MottattoM", désignée ci-après sous le nom de "MottattoM", il est constitué, à Genève une association à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse et des présents statuts, indépendante sur le plan politique et religieux.

Art. 2: Buts

MottattoM regroupe des associations, des collectifs et des individus qui travaillent et déploient des activités dans ses locaux. Elle se propose:

- de soutenir, de défendre et de représenter les associations, collectifs et individus qui partagent ses locaux,
- de gérer et d'organiser ses locaux,
- d'y maintenir un espace ouvert, interdisciplinaire et autogéré,
- de garantir un fonctionnement collectif et démocratique, où femmes et hommes sont représentés équitablement.

Art. 3: Durée, Siège

MottattoM a son siège à Genève. Sa durée est illimitée.

Art. 4: Membres

MottattoM est constituée de membres actifs et de membres passifs.

- Sont membres actifs, les artistes, artisans, collectifs et associations qui travaillent en interaction et/ou en autogestion dans ses locaux. Chaque membre actif individuel dispose d'un représentant et d'une seule voix à l'Assemblée Générale (AG) de MottattoM, les membres actifs collectifs de deux représentants et de deux voix.
- Sont membres passifs, les individus, voisins, associations, collectifs, qui ne participent pas à un espace d'activité dans les locaux, mais qui désirent soutenir MottattoM et/ou participent à des activités.

Art. 5: Droits et devoirs des membres

Les membres actifs disposent d'un espace dans les locaux gérés par MottattoM, sous les conditions suivantes:

- a) ils doivent être autonomes dans la gestion de leur activité,
- b) ils s'engagent à payer une cotisation, ainsi que les charges inhérentes à leurs espaces, y compris celles regardant les espaces communs,

Les membres passifs payent une cotisation et peuvent participer à l'AG, mais n'y ont pas de droit de vote.

Ynt mp JJ DA TTT JR 1/0
RK CR MO ME AS YZ CS P.O L.M

Art. 6: Membres constitutifs

« Alptraum Theater » (ass.), « Les Amis de Radio Zones » (ass.), « Association Triton », « Association Séléné », « Konsdeck » (ass.) atelier de création d'objets, « Association Padouk » atelier bois, « Photeus » (ass.) atelier de photographie, « Metalus » (ass.) atelier métal, « Exos Salami Théâtre » (ass.), « File par là » (ass.) atelier de costumes, « Espace Polyvalent » (ass.), « La Cale » (ass.) atelier de plasticiens, « Pictura » (ass.) atelier de peinture, « Corpus animus » (ass.) théâtre et clowns, « Venom » (ass.) buvette associative.

Art. 7: Adhésions

L'AG délibère sur l'accueil de nouveaux membres.

- Pour devenir membre actif, le candidat doit être proposé par un membre actif de MottattoM, au moins.
- Pour devenir membre passif, les candidats doivent adresser leur demande au Comité et se faire accepter par l'AG.

Art. 8: Démissions, exclusions et radiations

- Tout membre actif démissionnaire doit présenter sa démission par écrit au Comité avec un préavis d'un mois minimum.
- Seule l'AG se prononce sur les exclusions et les radiations des membres. Sa décision est irrévocable.
- Sont considérés comme motif d'exclusion ou de radiation: le non respect des présents statuts et/ou le non respect des décisions de l'AG, ainsi que le non paiement des cotisations et des charges fixées par l'AG.
- En cas de démission ou d'exclusion d'un membre, la cotisation annuelle reste due.

Art. 9: Cotisations

Les membres doivent payer (sous peine de radiation) une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'AG.

Art. 10: Organes

La "Fédération MottattoM" est composée comme suit: l'Assemblée Générale (AG), le Comité, les membres actifs et les contrôleurs aux comptes.

Art. 11: Assemblée Générale

L'AG est l'organe suprême de MottattoM.

a) compétence:

- Elle prend les décisions concernant l'adhésion, l'exclusion, la radiation et la démission des membres.
- Elle attribue l'usage de ses locaux aux membres.
- Elle s'assure du respect des accords passés entre la "Fédération MottattoM" et ses différents adhérents.

Yrt MP JJ DA TT JR V.O. 2 P.H.
RK C.R MO ME AS YZ CG J.P.O. L.M.

- Elle évalue au besoin l'utilisation des espaces et se réserve d'intervenir par tous les moyens qu'elle juge appropriés, si elle constate quoi que ce soit qui puisse nuire aux intérêts de MottattoM.
- Elle détermine la politique et l'éthique de la Fédération.
- Elle élit les membres du Comité et les Contrôleurs aux comptes parmi les membres actifs.
- Elle fixe la montant annuel des cotisations et la répartition du montant des charges communes entre les membres.
- Elle adopte le règlement intérieur de MottattoM.
- L'AG peut prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées au Comité par la loi ou les présents statuts.
- L'AG reçoit les rapports d'activités du/de la Président/e et du Comité, et leur donne décharge.
- L'AG pourvoit à l'élection du Comité et de deux vérificateurs/trices des comptes à la majorité simple des membres actifs présents.
Elle peut les révoquer en tout temps.
- L'AG adopte et modifie les statuts à majorité simple des deux tiers des membres actifs présents.

b) composition:

L'AG est constituée par les membres actifs.

c) convocation:

- L'AG se réunit selon les besoins de la Fédération, et au moins une fois l'an.
- Les réunions sont convoquées à la demande du Comité ou de deux membres actifs au moins.
- Les convocations se font par le Comité et par courrier, deux semaines minimum avant l'AG. Elles doivent comporter l'ordre du jour.

d) Quorum et décisions:

- L'AG a un pouvoir décisionnel, si deux tiers au moins des membres actifs sont présents.
- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.
- Aucune décision ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour, sauf à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Les votes ont lieu à main levée sauf, si un membre actif demande le bulletin secret.
- Les membres actifs peuvent se faire représenter par un autre membre actif aux AG, au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque membre actif ne peut représenter plus qu'un autre membre actif.

Art.12: Comité

a) composition:

Le Comité de MottattoM est composé d'un/e Président/e, d'un/e Trésorier/e, d'un/e Secrétaire et de deux membres actifs au moins.

b) durée:

Il est élu pour la durée d'un an. Ses membres sont reconductibles.

yrt MP RK YJ TTT
C.R MO ME DA AS 92 JR V.D. 3 CH
CG J.E.D. N.M

c) compétence:

- Le Comité exécute les décisions prises par l'AG et s'assure de leurs respects par les membres, ainsi que tout usager des locaux.
- Il gère les affaires courantes, ainsi que les comptes et tient ses registres.
- Il applique le règlement interne de MottattoM.
- Il organise et convoque les AG.
- Il reçoit les propositions de candidatures des membres.
- Il représente MottattoM à l'égard des tiers.
- Les membres du Comité se répartissent entre eux les différentes tâches.

Art.13: Responsabilités

- Les décisions et l'action de la "Fédération MottattoM" n'engagent pas la responsabilité de ses membres.
- Les membres n'ont aucun droit à l'avoir social de MottattoM et n'assument personnellement aucune responsabilité vis-à-vis de toute obligation contractée par MottattoM.

Art. 14: Engagements vis-à-vis de tiers

MottattoM est valablement engagé vis-à-vis des tiers par la signature de deux membres du Comité, dont celle du Président/e ou du Trésorier/e.

Art 15: Ressources

Les ressources de MottattoM sont constituées par:

- les cotisations annuelles,
- les dons et les legs,
- les fonds propres et les recettes de ses activités,
- les contributions publiques ou privées.

Art.16: Comptes

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Art.17: Dissolution

- La Fédération MottattoM peut être dissoute en tout temps par décision de l'AG.
- La dissolution ne pourra être mise en délibération que sur demande de deux tiers des membres actifs.
- Le Comité devra alors convoquer dans les quinze jours dès réception de la demande, une AG pour statuer.
- La dissolution ne pourra être prononcée que si elle est acceptée par les quatre cinquième des membres actifs.
- Dans le cas où la dissolution serait prononcée, l'AG décidera à la majorité des trois quarts de ses membres de l'utilisation de l'actif social après règlement des dettes.
- L'éventuel solde des biens doit être reporté à une association qui poursuit des buts similaires.

Y-T MPAK YJ JF 1R V.O. 4 CA
C.R MO ME DS AS 92 CG J.P. X.M

Art.18: Litiges

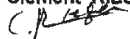
En cas de litige concernant l'interprétation ou l'application des présents statuts, le for sera à Genève et le droit suisse sera seul applicable.

Fait à Genève par l'Assemblée constitutive, le 29 avril 2002

Président :
Yann JOUY



Secrétaire :
Clément RIESEN



Membre du Comité :

Trésorier :
Jocelyn RAPHANEL



Membre du Comité :

« Alptraum Theater », président :

« Les Amis de Radio Zones »

« Association Triton »

« Association Séléné »

« Konsdeck »

« Association Padouk »

« Photous »

« Metalus »

« Exos Salami Théâtre »

« File par là »

« Espace Polyviolent »

« La Cale »

« Pictura »

« Corpus animus »

« Venom »

Mme Houria

M. Vehbi

Mme Lisa

Mme Christine

M. Monica

M. Robin

M. Libero

M. Antoine

M. Dan

Mme Paola

M.

M. Yves

Mme Mariane

M. Mathias

M. Alfio

COMBY,

OZDEN

MUELLER

GASCON

PUERTO

KELLER

BELLASI-QUADRI

SCHAAD

ARGOV

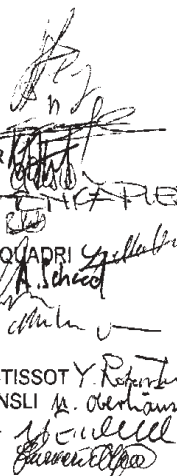
MULONE

ROBERT-TISSOT

OBERHÄNSLI

ENCKELL

FURNER

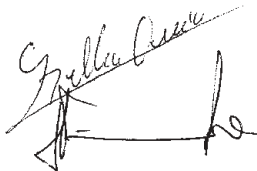


FEDERATION MOTTATTO

EXTRAIT du PV de l'AGO du 28 avril 2003

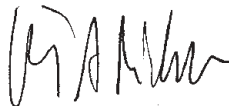
Par la présente, nous, soussignés, Président et Secrétaire de l'association *Fédération MottatoM*, sise au 20, av. Giuseppe-Motta -- 1202 Genève, attestons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2003, à Genève, conformément aux statuts de l'association, a élu les personnes suivantes, comme membres du Comité, ledit Comité ayant ensuite élu le bureau, toujours selon les statuts:

Président: Libero BELLASI QUADRI
15, Rue Dassier
1201 GENEVE



Vice-Président: Joseph FRUSCIANTE
11, Rue Henri-Gollay
1203 GENEVE

Trésorier: Uta RICHTER
24, boulevard des Philosophes
1205 GENEVE



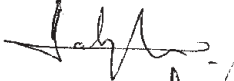
Secrétaire: Paola MULONE
22 c, Rue Dancet
1205 GENEVE



Membres: Yon ALIAGA
38, Rue Prévost-Martin
1205 GENEVE



Yann JOLY
5, Rue des Lilas
1202 GENEVE

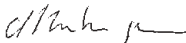


Jean MUSY
c/o MALOU
141, Rte A.-Fauquez
1018 LAUSANNE

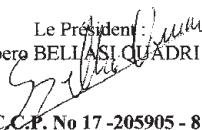


Fait à Genève, le 30 avril 2003

La Secrétaire :
Paola MULONE



Le Président :
Libero BELIASI QUADRI



20, avenue Motta - 1202 GENEVE - C.C.P. No 17-205905 - 8

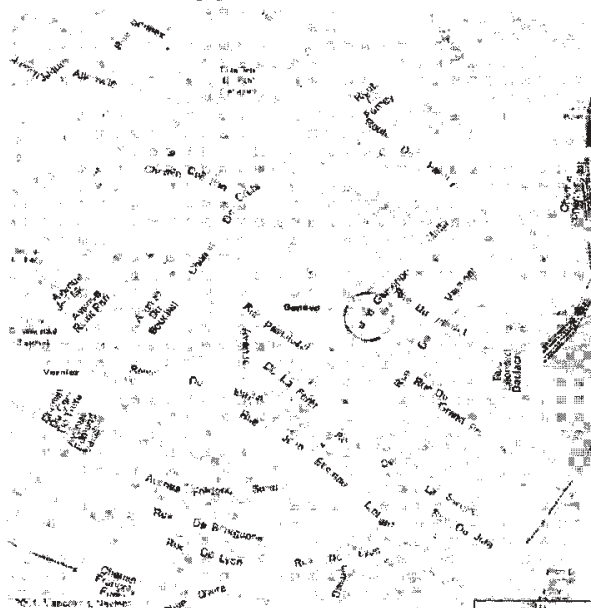


voirie

Ville de Genève - Service Bât

Rapport du 8 avril 2004

Responsable d'opération : M. Monnard

Halle Giuseppe-Motta 20 Av.

Institut pour l'Economie de la Construction SA
Place de la Gare N° 4 - CP 893 - 1001 Lausanne
Tél 021 617 64 44
Fax 021 617 64 66
info@iecw.ch

Préambule

Document graphique de base de l'étude

Demande service Bât

Analyse du devis général

Demande du :	18.02. 2004
Dossier remis à IEC :	18.02. 2004
Commande verbale du	18.02. 2004
Visite des lieux	04.03.2003

Descriptif IEC validé le	18.02.2004
Offre Contrafeü reçu le	02.04.2004

Table des Matières

1. Synthèse et commentaires
2. Transfert des offres d'entreprises
3. **DEVIS** adapté avec les compléments
4. Tableau – Commentaires – **COÛT TOTAL**
5. Lexique

1. Synthèse et commentaires

Synthèse

Rappel de la commande

Nous avons l'honneur de répondre à votre commande verbale du 15 janvier 2004 concernant l'évaluation économique pour établir une demande de crédit pour la remise aux normes du projet nommé Giuseppe Motta Av. 20 1202 Genève

Situation du marché

Le marché de la construction est actuellement stable dans son ensemble en Suisse.

Travail réalisé :

2.1 - Transposition des coûts des offres d'entreprises avec identification des articles de l'offre de base établi par un bureau d'ingénieurs spécialisé pour une présentation sous la forme d'une **analyse des coûts selon le CFE par éléments**, incluant une récapitulation par macroéléments et groupes d'éléments soit :

Analyse et commentaires partiels.

Ajustement "partiel" du coût selon les éléments manquants dans le devis, (extrapolé du descriptif et des documents graphiques.)

La méthodologie que nous utilisons est conforme aux normes SIA 504 416 (édition 1995) et à la norme 506 502, éditée en 1993 par le CRB.

2.2 - Tableau d'analyse comparative avec commentaires et ajustement des coûts pour les travaux manquants ou à compléter.

Paramétrage :

La méthodologie que nous utilisons est conforme aux normes SIA 504 416 (édition 1995) et à la norme 506 502, éditée en 1993 par le CRB

Documents mis à disposition pour effectuer l'évaluation économique :

A - Plans dossier L270 B

Plans N° 10.1 / 11.1 / 230.1 / 2317240

échelle. 1 :100 du 31.10.02 modifiés le 28.01.03

B – Une explication technique

C – Un descriptif questionnaire établi par IEC

Lausanne, le 8 avril 2004

2. Transfert des offres d'entreprises

Introduction

L'estimation économique par CFE se compose de plusieurs tableaux. Pour une bonne compréhension, il est nécessaire de décrire ces éléments. Un lexique en fin de ce document explique les abréviations utilisées.

Page 1

Ces 3 tableaux récapitulent les données issues des calculs de l'analyse détaillée des coûts par éléments décrits dans les pages 3 à 5.

Tableau 1 :
Récapitulation des frais totaux par groupe d'éléments CFE.

Tableau 2 :
Récapitulation des frais de construction selon le CFC à 1 chiffre.

Tableau 3 :
Ce tableau exprime le coût du bâtiment (CFC2 uniquement) regroupé par macro-éléments. Les macro-éléments regroupent plusieurs éléments.

Page 2

Cette page regroupe les valeurs quantitatives du bâtiment.

Tableau 4 :
Ce tableau rassemble les quantités de bases paramétrées selon la norme SIA 416 et les valeurs statistiques quantitatives que l'on nomme ratio.

Tableau 5 :
Ce tableau permet de calculer les volumes du bâtiment :
- volume bâti selon la norme SIA 416,
- cube SIA selon la norme SIA 116.
Les surfaces de planchers sont prises de manière globale ou sont calculées par niveaux selon la complexité du bâtiment.

Tableau 6
Récapitulation des valeurs financières exprimées en montant hors-taxes pour la colonne bâtiment (CFC2) et toutes taxes pour la colonne montant général. La première colonne récapitule les valeurs quantitatives significatives.

Page 3 et suivantes

L'analyse détaillée est décrite suivant la structuration des éléments, CFE (code des frais par éléments).

Cette structure est composée d'éléments définis par une lettre associée à un chiffre.

Les éléments associés à la même lettre représentent un groupe d'éléments. Le tableau 1 de la page 1 récapitule l'ensemble de ces groupes d'éléments.

Analyse des coûts de construction bâtiment selon CFE Base

Type d'ouvrage projet	Halle Giuseppe-Motta 20 Av.
Projet	N° Hall Giuseppe-Motta - Contrat
	20 Avenue Guilletta-Motta
Maître de l'ouvrage	Ville de Genève
	Place de l'hôtel de ville 4 1200 Genève
Mandataire	IEC sa
	Place de la Gare n° 4 1001 Lausanne
	Indice du projet GE 1988=100
	14.03
	117.2

Ensembles des offres remises à notre investigation sans les compléments

TABLEAU n° 1 : RECAPITULATION PAR GROUPE D'ELEMENTS CFE

Récapitulation des frais groupes d'éléments CFE

GENERAL		Quantités	Valeur référent.	Montant	Ratio	% BA	% Tot.
A Terrain	ST	m2	Fr/m2	Fr	ST/SP		
B Travaux préparatoires	gl	1	Fr	153 997			13.19
C Inst. de chantier, échafauds	SP	m2	2 283 Fr/m2	6 Fr		1.78	1.14
D Fondations	SB	m2	1 144 Fr/m2	4 Fr	SB/SP	0.80	0.38
E Gros oeuvre	SP	m2	2 283 Fr/m2	85 Fr		25.09	16.62
I Installations cvse	SP	m2	2 283 Fr/m2	110 Fr		39.35	21.48
M Aménagements intérieurs	SP	m2	2 283 Fr/m2	102 Fr		31.05	19.08
P Installations d'exploitation	gl	1	Fr.				
Q Equipements d'exploitation	gl	1	Fr.				
R Ameublement, décoration	gl	1	Fr.				
T Aménagements extérieurs	SAA	m2	Fr/m2	Fr	SA/SP		
U Réserve	gl	1	Fr				
V Frais secondaires	%	849 700	18 Fr.	152 946			13.07
W Honoraires	%	849 700	Fr				
X Comptes d'attente, imprévus	%	1 002 645	8 Fr	85 000			7.20
Z Taxe sur la valeur ajoutée	%	1 087 645	7.6 Fr	82 661		7.06	7.06

Frais d'investissement total	Général HT	Fr.	1 087 646				
	Général TTC	Fr.	1 170 307			100	100

TABLEAU n° 2 : RECAPITULATION SELON LE CFC

Récapitulation des frais selon CFC

GENERAL		Montant	% BA	% Tot.
O Terrain A+W0	Fr			
1 Travaux préparatoires A+W1	Fr	153 997		13.19
2 Bâtiment C+D+E+I+M+W2	Fr	695 703	100	59.45
3 Equipement d'exploitation P+Q+W3/d	Fr.			
4 Aménagements extérieurs T+W5	Fr.			
5 Frais secondaires v+z	Fr.	235 607		20.19
6 Imprévus x	Fr.	85 000		7.26
7/8 Réserve	Fr.			
9 Ameublement, décoration R+W5	Fr.			

Frais d'investissement total	Général TTC	Fr.	1 170 307			100
------------------------------	-------------	-----	-----------	--	--	-----

TABLEAU n° 3 : RECAPITULATION PAR MACRO-ELEMENTS

Début début/fin travaux date début... / date fin...

Récapitulation des frais macro-éléments

BATIMENT		Quantités	Valeur référent.	Montant	Ratio	% BA
MA Fondations D	SB	m2	1 144 Fr/m2	4 Fr.	SB/SP	0.80
MB Parois extérieures C+E+G+PAE	m2	10 Fr/m2	2 232 Fr.	21 430	PAE/SP	0.60
MC Toitures E1	E1	m2	4 Fr/m2	3 160 Fr.	E1/SP	0.00
MD Gros oeuvre int. G+C2+E0+E2	SP	m2	2 283 Fr/m2	76 Fr.		
ME Installations I+E7+M8	SP	m2	2 283 Fr/m2	110 Fr.		
MF Aménagements int. M+M8	SP	m2	2 283 Fr/m2	102 Fr.		
MW Honoraires d'ouvrage W2	SP	m2	2 283 Fr/m2	Fr.		
MZ Taxe sur la valeur ajoutée Z	SP	m2	2 283 Fr/m2	23 Fr.		

Frais d'investissement bâtiment	Bâtiment HT	Fr.	695 703			
	Bâtiment TTC	Fr.	748 576			100

TABLEAU n° 4 : QUANTITES DE BASE ET RATIOS

Quantités de base		*SIA 416	Paramètres	Valeurs statistiques quantitatives		Ratio
ST	Surface de terrain	* m2		CUS	Coef. utilisation du sol	SP/ST #DIV/0!
SA	Surface terrain d'alentours	* m2				
SB	Surface terrain bâtie	* m2	1 144	COS	Coef. occupation du sol	SB/ST #DIV/0!
SP	Surface de plancher	* m2	2 283	SPU	Surf. plancher/surf. utile	SP/SU #DIV/0!
-SN	Surface nette	* m2				
-SU	Surface utile	* m2		SUP	Surf. utile/surf. plancher	SU/SP
-SUP	Surface utile principale	* m2				
-SUS	Surface utile secondaire	* m2				
-SD	Surface dégagement	* m2		SUD	Surf. utile/surf. dégagement	SU/SD
-SI	Surface d'installations	* m2		SUI	Surf. utile/surf. installation	SU/SI
-SC	Surface de construction	* m2	2 283			
SPE	Surface plancher extérieur	* m2				
SPUR	Surface Planch. Utile Rénov.	* m2		SR/SP	Surf. P. utile Rénov./SP	SR/SP 4.26 Rénovation
FAC	Surface de façades (lms + so)	m2	10		Quotient façades plein/vidé	FA/ES 1.00
PAE	Surface parois extérieures (y.o + so)	m2	10		Quotient parois extérieures	PA/ES 0.00
E1	Surface de toiture	m2	4		Quotient dimensionnel	E1/SP 0.00
PAI	Surface parois, portes intérieures	m2	2 611		Quotient parois intérieures	PA/SP 1.14
VB	Volume bâti SIA 416	* m3	24 125		Quotient volumique	VB/SP 10.57
VBC	VOLUME BÂTI Concentré SIA 416	* m3	2 556		Quotient volumique	VBC/SP 4.18
CC	Cube construction SIA 116	m3			Quotient volumique	CC/SP
UF	Unité fonctionnelle :					
1.	...	p.			Quotient fonctionnel	UF/SP
2.	...	m2			Quotient fonctionnel	UF/SP

Valeurs référentielles financières bâtiment		Quantités	Valeur référent.	Montant HT	Ratio
Coût/surface de plancher C+D+E+H+K	SP m2	2 283	Fr/m2	305	695 703
Coût/surface utile concentrée C+D+E+SPUC	m2	600	Fr/m2	1 190	695 703
Coût/surface utile C+D+E+H+M+W2	SU m2		Fr/m2		
Coût/volume bâti SIA 416 C+D+E+H+K	VB m3	24 125	Fr/m3	29	695 703
Coût/volume bâti SIA 416 concentré VBC	m3	2 556	Fr/m3	272	695 703
Coût/cube SIA 116 C+D+E+H+M+W2	CC m3		Fr/m3		
Coût/unité fonctionnelle C+D+E+H+M	UF p.		Fr/p.		
Coût/unité fonctionnelle C+D+E+H+M	UF m2		Fr/m2		
Coût/façades E+H+K	FAC m2	10	Fr/m2	2 232	21 430
Coût/parois extérieures E+H+K	PAE m2	10	Fr/m2	2 232	21 430
Coût/enveloppe E+H+K+E+H+K	ENV m2	14	Fr/m2	2 562	34 030
Coût/parois, portes intér. E+H+M+M	PAI m2	2 611	Fr/m2	76	197 197

Analyse détaillée des coûts par éléments

	Quantité/élément	Prx	Montant	VRSP	Q.V	% Bât.	% Tot.
A Terrain	m2						
A5 Rolévé	m2						
B Travaux préparatoires	gl	1	153 997	153 997	67,46		13,16
B0 Installations communes de chantier	%	842 700	1	7 000	3,97		0,80
B1 Défrichage, démolitions, démontages	gl	1	70 555	34,85			8,80
Démolition béton, de cloisons, démontage électrique, démontage de sol en pavés, découpe de tapis d'entrabais, percements, saage de béton.							
B2 Adaptations déf. d'ouvrages exist.	gl	1					
B3 Adaptations déf. conduites, voies circ.	m	68	992	67 442	26,34		5,78
Nouveau branchement, tout compris							
B4 Ouvrages provisoires	gl	1					
C Installations de chantier, échafauds	m2	2 283	6	13 300	6,83	1,22	1,14
C0 Installations générales de chantier	%	198 843	3	5 000	2,19	0,46	0,43
Installation pour le maçon							
C2 Autres échafaudages	m2	30	277	8 300	3,64	0,01	0,71
D Fondations	m2	1 144	4	4 392	1,92	0,40	0,38
D1 Remblayages	m3	7	151	1 054	0,92	0,01	0,09
D2 Fondations, dalle de fond	m2	10	334	3 338	2,92	0,01	0,28
E Gros oeuvre	m2	2 283	85	194 451	88,17	17,88	16,82
E0 Dalles, escaliers, balcons	m2	84	1 910	160 421	70,27	0,01	14,75
Dalle renforcée béton, escaliers métalliques							
E1 Toitures	m2	4	3 150	12 600	5,52	0,00	1,16
Exécution de fumée							
E3 Parois extérieures des sous-sols	m2						
E4 Parois ext. rez-de-chaussée, étages s.s.	m2						
E5 Fenêtres, portes extérieures	m2	10	2 232	21 430	2,38	0,00	1,97
Portes extérieures							
E7 Prestations complémentaires	%	251 116					
I Installations	m2	2 283	110	251 118	109,89	23,09	21,46
I0 Courant fort	m2	2 283	14	31 836	13,94	1,00	2,93
Fourniture et pose de luminaires de secours							
I1 Télécommunication, sécurité	m2	2 283				1,00	
I2 Chauffage	m2						
I4 Sanitaire	p.	16	3 903	82 453	27,96	0,01	6,74
Fourniture et pose d'un groupe complet de sanitaires							
I5 Installations spéciales	m2	2 283	69	156 830	68,69	14,42	13,10
Installation d'un équipement Sprinkler pour la salle de spectacle et les arrières avec stockage							
M Aménagements intérieurs	m2	2 283	102	232 442	101,81	21,37	19,80
M0 Travaux complémentaires généraux	%	232 442					
M1 Cloisons, portes intérieures	m2	760	122	92 596	40,65	0,33	8,51
clois en Alba, Murs en maçonnerie, porte des WC							
M2 Eléments de protection	gl	1		21 500	9,42		1,84
Protection barrières							
M3 Revêtements de sols	m2	54	185	10 061	4,41	0,02	0,93
Chape, carrelage, réfection de sol							
M4 Revêtements de parois	m2	1 851	57	104 811	45,92	0,01	9,62
Peinture, faïence							
M5 Plafonds	m2	18	228	3 685	1,61	0,01	0,34
Faux-plafond, peinture							
M6 Equipements fixes	gl	1					
M8 Prestations complémentaires	%	251 118					

V	Frais secondaires	%	849 700	18	152 946	66.89		13.07
V0	Frais secondaires généraux	%	849 700	18	152 946	66.89		13.07
V1	Concours	%	849 700					
V2	Autorisations, taxes	%	849 700					
V3	Indemnités de tiers	gl	1					
V4	Financement à partir début travaux	%	849 700					
V5	Prestations du maître d'ouvrage	%	849 700					
V6	Arpentage et bornage	gl	1					
V7	Oeuvres d'art	gl	1					
W	Honoraires	%	849 700					
W0	Honoraires terrain	%						
W1	Honoraires travaux préparatoires	%	153 997					
W2	Honoraires ouvrage	%	695 703					
X	Comptes d'attente et imprévus	%	1 002 646	8	85 000	37.23		7.26
X0	Provisions	gl	1					
X1	Renforcements	%	1 002 646					
X2	Imprévus	%	1 002 646	8	85 000	37.23		7.26
Z	Taxe sur la valeur ajoutée	%	1 087 646	7.6	82 661	36.27		7.06
Z0	Acquisition du terrain	%		7 60				
Z1	Travaux préparatoires	%	153 997	7 60	11 704	6.13		1.00
Z2	Bâtiment/ouvrage	%	695 703	7 60	52 873	23.16	4.66	4.62
Z3	Installations d'exploitation	%		7 60				
Z4	Equipements d'exploitation	%		7 60				
Z5	Aménagement, décoration	%		7 60				
Z6	Aménagements extérieurs	%		7 60				
Z7	Frais secondaires	%	152 946	7 60	11 624	5.09		0.89
Z8	Honoraires	%		7 60				
Z9	Comptes d'attente et imprévus	%	85 000	7 60	5460	2.83		0.65

Remarques spécifiques au projet

Maçonnerie	
canalisations	49 267
Démolitions	79 555
Béton arme	37 020
Cloisons, murs divers	178 817
	344 659

Serrurerie	176 740
-------------------	----------------

Installations électriques	35 335
Installations sanitaire	62 452
Direction de l'eau	18 175
Plâtrerie-peinture	52009

Total offres entrep. Remise	889 370 Fr HT
TVA 7.6	741 762

Offre N: 230'282 Contrefou (SPRINKLER)

remarque: Seuls les prix blocs sont indiqués, il n'y a aucun mètre de tuyaurerie et d'installation de buses, ces éléments manquent. Vous pourriez faire un contrat global déjà bloqué sur les éléments connus. Un plan d'installation avec l'indication des surfaces et zones protégées, par le Sprinkler, permettrait de disposer d'une valeur quantitative de contrôle.

Prendre également connaissance à la page 9 de l'offre des prestations non incluses + page 10 du coût des taxes de régie. Nous n'avons pas suffisamment de sensibilité sur ce dossier pour mesurer et traduire en coûts, les informations listées.

3. **DEVIS** adapté avec les compléments

Analyse des coûts de construction bâtiment selon CFE Adapté

Type d'ouvrage projeté	Halle Giuseppe-Motta 20 Av.		
Projet	N° Hall Giuseppe-Motta - Contrat		
	20 Avenue Guillella-Motta		
Maître de l'ouvrage	Ville de Genève		
	Place de l'Hotel de ville 4 1200 Geneve		
Mandataire	IEC sa		
	Place de la Gare n° 4 1001 Lausanne		
	Indice du projet GE 1998=100	1 4 03	117 2

Ensembles des offres remises à notre investigation avec les compléments

TABLEAU n° 1 : RECAPITULATION PAR GROUPE D'ELEMENTS CFE

Récapitulation des frais groupes d'éléments CFE

GENERAL		Quantités	Valeur référent.	Montant	Ratio	% B.M.	% Tot.
A Terrain	ST	m2	Fr/m2	Fr	ST/SP		
B Travaux préparatoires	gl	1	Fr	168 997			13.27
C Inst.de chantier, échafauds	SP	m2	2 283 Fr/m2	8 Fr		2.25	1.44
D Fondations	SA	m2	1 144 Fr/m2	4 Fr.	4 392	0.50	0.34
E Gros oeuvre	SP	m2	2 283 Fr/m2	94 Fr.	214 451		26.37
F Installations cvsa	SP	m2	2 283 Fr/m2	111 Fr.	253 118		31.43
M Aménagements intérieurs	SP	m2	2 283 Fr/m2	116 Fr.	265 442		32.64
P Installations d'exploitation	gl	1	Fr.				
Q Equipements d'exploitation	gl	1	Fr.				
R Ameublement, décoration	gl	1	Fr.				
T Aménagements extérieurs	SA4	m2	Fr/m2		SA/SP		
U Réserve	gl	1	Fr.				
V Frais secondaires	%	824 700	18 Fr.	166 448			13.07
W Honoraires	%	824 700	Fr.				
X Comptes d'attente, imprévus	%	1 091 146	8 Fr.	92 000			7.23
Z Taxe sur la valeur ajoutée	%	1 183 146	7.6 Fr.	89 919		7.06	7.06
Frais d'investissement total			Général HT	Fr. 1 183 146			
			Général TTC	Fr. 1 273 085		100	100

TABLEAU n° 2 : RECAPITULATION SELON LE CFC

Récapitulation des frais selon CFC

GENERAL		Montant	% B.M.	% Tot.
O Terrain A+wo		Fr.		
1 Travaux préparatoires B+W1		Fr. 188 997		13.27
2 Bâtiment O+D+C+H+M+W2		Fr. 755 703	100	59.36
3 Equipement d'exploitation P+G+WS/4		Fr.		
4 Aménagements extérieurs T+W3		Fr.		
5 Frais secondaires V+Z		Fr. 256 365		20.14
6 Imprévus X		Fr. 92 000		7.23
7/8 Réserve		Fr.		
9 Ameublement, décoration R+W5		Fr.		
Frais d'investissement total		Général TTC	Fr. 1 273 085	100

TABLEAU n° 3 : RECAPITULATION PAR MACRO-ELEMENTS

Délai début/fin travaux date début / date fin

BATIMENT		Quantités	Valeur référent.	Montant	Ratio	% B.M.
MA Fondations O	SS	m2	1 144 Fr/m2	4 Fr	4 392/SA/SP	0.50
MB Parois extérieures C1+E3+E4 PAE	m2	10 Fr/m2	2 753 Fr	26 430	PAE/SP	0.00
MC Toitures E1	E1	m2	4 Fr/m2	3 150 Fr	E1/SP	0.00
MD Gros oeuvre int.C0+C2+E0+E2 SP	m2	2 283 Fr/m2	78 Fr	173 721		21.36
ME Installations int.E3+W6	SP	m2	2 283 Fr/m2	125 Fr	296 118	
MF Aménagements int. M+M8	SP	m2	2 283 Fr/m2	111 Fr.	252 442	
MW Honoraires d'ouvrage W2	SP	m2	2 283 Fr/m2	Fr		
MZ Taxe sur la valeur ajoutée Z SP	m2	2 283 Fr/m2	26 Fr	57 493		7.06
Frais d'investissement bâtiment			Bâtiment HT	Fr. 755 703		
			Bâtiment TTC	Fr. 813 138		100

TABLEAU n° 4 : QUANTITES DE BASE ET RATIOS

Quantités de base		SIA 416	Paramètres	Valeurs statistiques quantitatives		Ratio
ST	Surface de terrain	* m2		CUS	Coef. utilisation du sol	SP/ST #DIV/0!
SA	Surface terrain d'alentours	* m2				
SB	Surface terrain bâtie	* m2	1 144	COS	Coef. occupation du sol	SB/ST #DIV/0!
SP	Surface de plancher	* m2	2 283	SPU	Surf. plancher/surf. utile	SP/SU #DIV/0!
-SN	Surface nette	* m2				
-SU	Surface utile	* m2		SUP	Surf. utile/surf. plancher	SU/SP
--SUP	Surface utile principale	* m2				
--SUS	Surface utile secondaire	* m2				
--SD	Surface dégagement	* m2		SUD	Surf. utile/surf. dégagement	SU/SD
-SI	Surface d'installations	* m2		SUI	Surf. utile/surf. installation	SU/SI
-SC	Surface de construction	* m2	2 283			
SPE	Surface plancher extérieur	* m2				
SPUR	Surface Plan. Utile Rénov.	* m2		SPUR/SP	Surf. Plan. Utile Rénov./SP	SPUR/SP 0.28 Rénovation
FAC	Surface de façades (sans s-sol)	m2	10		Quotient façades plein/vide	FAC/ES 1.00
PAE	Surface parois extérieures (y c-s-s)	m2	10		Quotient parois extérieures	PAE/SP 0.00
E1	Surface de toiture	m2	4		Quotient dimensionnel	E1/SP 0.00
PAI	Surface parois, portes intérieures	m2	2 611		Quotient parois intérieures	PAI/SP 1.14
VB	Volume bâti SIA 416	* m3	24 125		Quotient volumique	VB/SP 10.87
VBC	Volume bâti concerné SIA 416	* m3	2 556		Quotient volumique	VBC/SP 4.26
CC	Cube construction SIA 116	m3			Quotient volumique	CC/SP
UF	Unité fonctionnelle :					
1.	...	p.			Quotient fonctionnel	UF/SP
2.	...	m2			Quotient fonctionnel	UF/SP

Valeurs référentielles financières bâtiment		Quantités	Valeur référent.	Montant HT	Ratio
Coût/surface de plancher C+D+E+H+SP	m2	2 283 Fr/m2	331	755 703	
Coût/surface utile concernée C+D+E+SU	m2	660 Fr/m2	1 260	755 703	
Coût/surface utile C+D+E+H+M+W2	SU	Fr/m2			
Coût/volume bâti SIA 416 C+D+E+H+VB	m3	24 125 Fr/m3	31	755 703	
Coût/volume bâti SIA 416 concerné VBC	m3	2 556 Fr/m3	296	755 703	
Coût/cube SIA 116 C+D+E+H+M+W2	CC	Fr/m3			
Coût/unité fonctionnelle C+D+E+H+M+UF	p.	Fr/p.			
Coût/unité fonctionnelle C+D+E+H+M+UF	m2	Fr/m2			
Coût/façades E+H+E5	FAC	10 Fr/m2	2 232 Fr	21 430	FAC/SP 0.00
Coût/parois extérieures E3+E4+E5	PAE	10 Fr/m2	2 232 Fr	21 430	PAE/SP 0.00
Coût/enveloppe E1+E3+E4+E5	ENV	14 Fr/m2	2 502 Fr	34 030	ENV/SP 0.01
Coût/parois, portes Intér. E6+M1+M4	PAI	m2	2 611 Fr/m2	76 Fr	197 197

Analyse détaillée des coûts par éléments

		Quantité/élément	Prix	Montant	VWSP	Q.V	% Bât.	% Tot.
A	Terrain	m2						
A5	Relevés	m2						
B	Travaux préparatoires	gl	1	168 997	168 997	74.02		13.27
B0	Installations communes de chantier <i>Installation de chantier</i>	%	312 700	1	12 000	5.28		0.94
B1	Déblaiage, démolitions, démontages <i>Démolition béton, de cloisons, démontage électrique, démontage de sol en pavés, découpe de tapis d'entrées, perçements, sciage de béton.</i>	gl	1	89 555	89.55			7.03
B3	Adaptations déf. conduites, voies circ. <i>Nouveau branchement, tout compris</i>	m	68	992	67 442	29.54		5.30
C	Installations de chantier, échafauds	m2	2 283	8	18 300	8.02	1.55	1.44
C0	Installations générales de chantier <i>Installation pour la maison</i>	%	216 843	2	5 000	2.19	0.42	0.39
C1	Echafaudages de façade	m2	10	521	5 000	2.19	0.60	0.42
C2	Autres échafaudages	m2	30	277	9 300	3.64	0.01	0.70
D	Fondations	m2	1 144	4	4 392	1.82	0.37	0.34
D0	Excoavations	m3						
D1	Rembasayages	m3	7	151	1 054	0.82	0.01	0.06
D2	Fondations, dalle de fond	m2	10	334	3 338	2.82	0.01	0.26
D3	Canalisations	m						
E	Gros œuvre	m2	2 283	94	214 451	92.93	16.13	16.85
E0	Dalles, escaliers, balcons <i>Dalle renforcée béton, escaliers métalliques</i>	m2	84	1 910	160 421	70.27	0.04	13.68
E1	Tousses <i>Excavure de fondée</i>	m2	4	3 150	12 600	5.52	0.00	1.08
E4	Parois ext. rez-de-chaussee, étages st	m2						
E5	Fenêtres, portes extérieures <i>Portes extérieures</i>	m2	10	2 232	21 430	9.39	0.00	1.81
E6	Parois intérieures	m2						
E7	Prestations complémentaires	%	253 118	8	20 000	8.76	1.69	1.57
I	Installations	m2	2 283	111	253 118	110.87	21.29	10.88
I0	Courant fort <i>Fourniture et pose de luminaires de secours</i>	m2	2 283	15	33 835	14.82	1.80	2.98
I1	Télécommunication, sécurité	m2	2 283				1.00	
I2	Chauffage	m2						
I3	Ventilation, conditionnement d'air	m3						
I4	Sanitaire <i>fourniture et pose d'un groupe complet de sanitaires</i>	p	16	3 903	62 453	27.36	0.01	5.29
I5	Installations spéciales <i>Installation d'un équipement Sprinkler pour la salle de spectacle et les ateliers avec stockage</i>	m2	2 283	59	156 830	68.69	13.26	12.32
M	Aménagements intérieurs	m2	2 283	115	285 442	116.27	22.44	20.85
M0	Travaux complémentaires généraux	%	255 442	4	10 000	4.38	0.85	0.79
M1	Cloisons, portes intérieures <i>cloison en Alu, Murs en mezzanine, porte des Wc</i>	m2	760	122	92 586	40.55	0.33	7.63
M2	Eléments de protection <i>Protection barrières</i>	gl	1		21 500	9.42	1.82	1.60
M3	Revêtements de sols <i>Chape, carrelage, réfection de sol</i>	m2	54	186	10 091	4.41	0.02	0.85
M4	Revêtements des parois <i>Peinture, plâtres</i>	m2	1 851	57	104 611	45.82	0.81	8.94
M5	Plafonds <i>Plaf-plafond, peinture</i>	m2	16	228	3 685	1.61	0.01	0.31
M6	Equipements fixes	gl	1		10 000	4.38	0.85	0.79
M8	Prestations complémentaires	%	253 118	5	13 000	5.69	1.10	1.02

T	Aménagements extérieurs	m2						
V	Frais secondaires	%	924 700	18	166 446	72.91		13.07
V0	Frais secondaires généraux	%	924 700	18	166 446	72.91		13.07
V1	Concours	%	924 700					
V2	Autorisations, taxes	%	924 700					
V3	Indemnités de liers	gi	1					
V4	Financement à partir début travaux	%	924 700					
V5	Prestations du maître d'ouvrage	%	924 700					
V6	Arpentage et bornage	gi	1					
V7	Ouvrages d'art	gi	1					

W	Honoraires	%	924 700					
W0	Honoraires terrain	%						
W1	Honoraires travaux préparatoires	%	188 997					
W2	Honoraires ouvrage	%	755 703					
W3	Honoraires installations d'exploitation	%						
W4	Honoraires équipements d'exploitation	%						
W5	Honoraires aménagement et décoration	%						
W6	Honoraires aménagements extérieurs	%						

X	Comptes d'attente et imprévus	%	1 091 146	8	92 000	40.30		7.23
X0	Provisions	gi	1					
X1	Rencherissements	%	1 091 146					
X2	Imprévus	%	1 091 146	8	92 000	40.30		7.23

Z	Taxe sur la valeur ajoutée	%	1 183 146	7.6	89 910	39.39		7.08
Z0	Acquisition du terrain	%		7.60				
Z1	Travaux préparatoires	%	168 997	7.60	12 844	6.63		1.01
Z2	Bâtiment/ouvrage	%	755 703	7.60	57 433	25.16	4.86	4.61
Z3	Installations d'exploitation	%		7.60				
Z4	Équipements d'exploitation	%		7.60				
Z5	Aménagement, décoration	%		7.60				
Z6	Aménagements extérieurs	%		7.60				
Z7	Frais secondaires	%	166 446	7.60	12 660	6.64		0.99
Z8	Honoraires	%		7.60				
Z9	Comptes d'attente et imprévus	%	92 000	7.60	6 992	3.08		0.85

Situation du marché :

Non compris dans l'analyse :

Remarques spécifiques au projet

Maçonnerie

consolidations	49 267
Démolitions	79 565
Béton armé	37 020
Cloisons, murs divers	178 617
	344 659

Serrurerie

176 740

Installations électriques

35 335

Installations sanitaires

62 452

Direction de l'eau

18 175

Plâtrerie-peinture

52 009

Total cifres entrep. Remise

689 370 Fr HT

TVA 7.6

741 762

Offre N: 230'282 Contrafeut (SPRINKLER)

remarque: Seuls les prix blocs sont indiqués, il n'y a aucun mètre de tuyauterie et d'installation de buses, ces éléments manquent. Vous pouvez faire un contrat global déjà bloqué sur les éléments connus. Un plan d'installation avec l'indication des surfaces et zones protégées, par le Sprinkler, permettrait de disposer d'une valeur quantitative de contrôle.

Prendre également connaissance à la page 9 de l'offre des prestations non incluses + page 10 du coût des taux de régie. Nous n'avons pas suffisamment de sensibilité sur ce dossier pour mesurer et traduire en coûts, les informations listées.

4. - Tableau - Commentaires Coût TOTAL

TABLEAU D'ANALYSE COMPARATIVE DEVIS GENERAL

Ville de Genève
Service des bâtiments
Giuseppe-Motta Av. 20
Mise en conformité du bâtiment

COMMENTAIRES RELATIFS AUX ELEMENTS DU TABLEAU

en couleur verte dans le tableau ci-dessous: prix et montants en adéquation avec les prestations décrites
en couleur rouge dans le tableau ci-dessous: prix et/ou montants au-dessus des réserves

Montants supplémentaires à prévoir	Montants
B Travaux préparatoires	
B0 Prévision d'une petite installation de chantier (Spéc.)	6000
B1 la démolition a été estimée par le maître d'œuvre. A prévoir 0	1000
B2 0	
B3 0	
B4 0	
B5 0	
B6 0	
B7 0	
B8 0	
C Installations de chantier, échafaudages	
C0 Installation de chantier sommaire, L'élément B0 compenser.	
C1 Manœuvre installation d'une sapine pour alimentation chantier de façon indépendante, prévoir + 6000	6 000
C2 Autres échafaudages	
E Gros œuvre	
E0 Montant correspond aux travaux prévus (escaliers, etc.)	
E1	
E2	
E3	
E4	
E5 Montant correspond aux travaux prévus	
E6	
E7 Pas de montant prévu pour les parois et rebouchage. prévoir 8% du montant des installations techniques	9 144,00
Y Contrats occupant pour les travaux d'installation au Spitzler	
I Installations techniques	
I0 Montant correspond aux travaux prévus	Pour le générer, pas de commentaires
I1 Matériaux, prévoir en complément pour le carrelage et la mise à la terre de la centrale Spitzler	1760,00
I2 téléphone, TV, etc.	
I3 Montant correspond aux travaux prévus	
I4 Montant correspond aux travaux prévus	
I5 Montant correspond aux travaux prévus (Nécessaire pour la centrale Spitzler: prévoir)	
I6	
M Aménagements intérieurs	
M0 Pas de montant prévu pour l'aménagement. prévoir 5%	
M1 Montant correspond aux travaux prévus	170 000
M2 pas de commentaires	
M3 pas de commentaires	
M4 pas de commentaires	
M5 pas de commentaires	
M6 pas de commentaires	10000,00
M7 Pas de montant prévu pour les travaux et l'entretien Coupe-les. prévoir 5% du montant I	17000,00
T Aménagements extérieurs	
T0	
T1	
T2	
T3	
T4	
T5	
T6	
T7	
T8	
V Frais généraux	
V0 Régime dans un seul point (évalué au nouveau coût)	15000,00
V1	
V2	
V3	
V4	
V5	
V6	
W Honoraires	
W0 Aucun montant prévu pour les honoraires	
W1	
W2	
W3	
W4	
W5	
W6	
X Coûts d'attente	
X0 (ajusté au nouveau coût)	7000,00
X1 Renouvellement non prévu	
X2 Montant prévu correct	
Ajustement du coût	
Coût total HT selon le transfert du 1 mars 2004	1'087'546
Montant supplémentaires à prévoir HT	98'500
Total ajusté HT	1'186'046
TVA 7.6%	89'919
Total ajusté TTC	1'275'965
Montant supplémentaire à prévoir HT	98'500,00
TVA sur montant supplémentaire	7'480,00
Total supplément TTC	105'980,00

5. Lexique

LEXIQUE

CFE	Code des frais par éléments - édition 1993 Norme suisse 506 502 CRB Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction Case postale - 8040 Zurich
CFC	Code des frais de construction - édition 1997 Norme suisse 506 500 CRB Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction Case postale - 8040 Zurich
SIA 416	Surfaces et volumes des bâtiments et aménagements extérieurs Définitions SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, Case postale - 8039 Zurich
MEL	Macro-éléments Concentration opérationnelle des éléments
SP	Surface de plancher Par surface de plancher, on entend la somme des surfaces correspondant aux espaces accessibles fermés de toutes part y compris la surface de construction, selon la définition de la norme SIA 416.
VB	Volume bâti Calcul sur la base des surfaces SP par les hauteurs d'étages, sans suppléments ni réductions selon la définition de la norme SIA 416.
SIA	Volume SIA 116 Calcul du cube de construction avec suppléments pour toiture, sous-sol etc. selon la définition de la norme SIA 116.
	Types de rapport quantitatif tels que :
FAC	Façades <i>E4+E5</i>
PAE	Parois extérieures <i>E3+E4+E5</i>
ENV	Enveloppe <i>E1+E3+E4+E5</i>
	Types de rapport tels que :
SPU	Rapport de surface de plancher / surface utile <i>SP pour 1 m2 SU</i> <i>nombre de m2</i>
SUD	Rapport de surface utile / surface dégagement <i>SU pour 1 m2 SD</i> <i>nombre de m2</i>
SUI	Rapport de surface utile / surface installation <i>SU pour 1 m2 SI</i> <i>nombre de m2</i>
QF	Rapport quotient façades <i>E4+E5 / E5</i> <i>façade pleine pour 1 m2 façade vitrée</i> <i>nombre de m2</i>
Q.D	Rapport quotient dimensionnel <i>E1 / SP</i> <i>Toiture pour 1 m2 SP</i> <i>nombre de m2</i>
Q.V	Rapport quotient volumique <i>VB / SP</i> <i>VB pour 1 m2 SP</i> <i>nombre de m3</i>
	Les valeurs référentielles (V.R.) et quotient volumique (Q.V.) :
V.R.	Au niveau du groupe d'éléments : Prix total des éléments sur la surface de plancher
V.R.	Au niveau de l'élément : Prix de l'élément sur la quantité du groupe d'éléments
Q.V	Au niveau de l'élément : Quantité de l'élément sur quantité du groupe d'éléments



Estimation du coût des Travaux

Giuseppe-Motta 20 bis

Travaux de Sécurisation et Mise en
Conformité selon autorisation APA
21392-6 du 9 mai 2003

Estimation établie sur la base stricte des plans d'autorisations du 9 mai 2003

<i>CFC</i>		Prix HT
211.6	Maçonnerie	SFr. 330'000.00
214	Constr. Bois	SFr. 50'000.00
221	Verrière/Vitrerie	SFr. 30'000.00
227	Plâtrerie/Peinture	SFr. 56'000.00
23	Electricité	SFr. 36'000.00
25	Sanitaires	SFr. 63'000.00
253	Sécurité incendie	SFr. 150'000.00
261	Monte-charge	SFr. 15'000.00
272	Serrurerie	SFr. 180'000.00
273	Menuiserie	SFr. 40'000.00
299	Raccordement et taxes	SFr. 18'650.00
		SFr. 968'650.00
	<i>Divers et Imprévus 5%</i>	SFr. 48'432.50
	<i>Frais secondaires 18%</i>	SFr. 183'074.85
	Total HT	SFr. 1'200'157.35
	TVA 7.6%	SFr. 91'211.959
	Total TTC	SFr. 1'291'369.309
	Estimation Finale	<u>SFr. 1'300'000.00</u>

M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission sociale et de la jeunesse (L). Je dirai d'abord quelques mots pour donner certaines précisions concernant les travaux de la commission sociale et de la jeunesse. En premier lieu, je remercie le rapporteur pour son rapport complet, au sujet duquel je tiens néanmoins à faire les remarques suivantes. Nos travaux sur cet objet ont débuté avant le 11 mars, date de l'audition des représentants de la Maison de quartier des Asters; nous avons déjà commencé à travailler avant, afin de décider des auditions auxquelles il convenait de procéder. J'adresse également mes remerciements au Secrétariat du Conseil municipal, qui a exhumé des notes de séances de la commission sociale et de la jeunesse et de celle des pétitions, de façon à nous rafraîchir la mémoire et à éclairer les nouveaux membres de la commission sociale et de la jeunesse chargés d'étudier cet objet déjà abondamment traité précédemment.

Enfin, une dernière remarque en tant que président de ladite commission: on lit dans le rapport que c'est lors de l'audition des représentants de la Maison de quartier des Asters que j'ai enfin appris où joindre la Fédération Mottattom. Cette dernière a été contactée par deux fois par le Secrétariat du Conseil municipal, et il semblerait que, si elle lit en tout cas l'ordre du jour du Conseil municipal, puisque certains de ses membres sont présents parmi nous ce soir dans la tribune du public, elle ne fait peut-être pas de même avec son courrier, puisqu'elle n'a pas répondu aux convocations de la commission sociale et de la jeunesse. J'interviendrai peut-être plus tard au cours du débat, mais plus en ma qualité de président de cette commission.

M. René Grand, rapporteur (S). J'aimerais quand même, puisque cette affaire est comme un long feuilleton, évoquer la genèse de la pétition P-43. Rappelons tout d'abord que Mottattom est une fédération actuellement composée de 15 associations et qui occupe l'ancien bâtiment industriel de Landis & Gyr, à l'avenue Giuseppe-Motta. Cet immeuble, propriété de la Ville, est occupé par Mottattom depuis le mois de janvier 2000.

Le premier épisode du feuilleton est la motion M-159, au printemps 2001, qui demande l'évaluation des besoins socioculturels dans le quartier de Vermont et du Grand-Pré. Elle ne concerne donc pas directement l'affaire Mottattom mais elle y est quand même liée puisque, dans sa conclusion du 15 mai 2002, la commission sociale et de la jeunesse demande au Conseil administratif de présenter une proposition de construction légère en plus de la Maison de quartier des Asters, ailleurs que sur le site occupé par Mottattom, pour des raisons de sécurité lors de l'accueil du public. J'ajoute que cette demande a été approuvée ensuite par le Conseil municipal en séance plénière. En effet, nous avons constaté que la structure des bâtiments de Landis & Gyr ne permettait pas d'accueillir le public

en toute sécurité. Comme les besoins socioculturels du quartier étaient évidents, il fallait trouver un autre lieu pour accueillir les jeunes et permettre le déroulement de diverses animations.

J'en viens au deuxième épisode du feuilleton. Entre-temps, la pétition P-43 est déposée par Mottattom, qui demande que la Ville lui accorde un bail de cinq ans renouvelable pour accueillir le public dans les locaux qu'elle occupe. Entre-temps toujours, au mois de mai 2001, un incendie s'y déclare et provoque des dégâts pour plus de 1 million de francs, assumés par la Ville mais remboursés à hauteur de 400 000 francs par des assurances. La commission des pétitions traite cet objet pendant presque une année, comme l'a dit M. Oberholzer, puis le Conseil municipal décide le renvoi de la pétition à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 11 février 2004.

Néanmoins, la commission des pétitions demandait également une mise en conformité des installations du point de vue sanitaire et de la sécurité, pour que le bail puisse être conclu avec la Ville selon des directives étudiées par le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), et également afin que le public puisse être accueilli sans risque. Combien coûterait la mise en conformité du bâtiment occupé par Mottattom? Le rapport contient le document concernant l'étude économique par la méthode CFE (code des frais par éléments) qui évalue les travaux à environ 1,3 million de francs.

Troisième épisode du feuilleton: le rebond. Au cours de sa séance plénière du 11 février 2004 – malheureusement, le rapport de la commission des pétitions a eu un peu de retard – le Conseil municipal décide de renvoyer cette pétition pour étude à la commission sociale et de la jeunesse. Cette dernière se met alors rapidement au travail et, le 6 mai 2004, elle vote à nouveau le classement de la pétition, à l'unanimité. Cela pour deux raisons principales: premièrement, les finances actuelles de la Ville de Genève ne permettent pas de réinjecter 1 million de francs dans la mise en conformité du bâtiment pour accueillir le public; deuxièmement, son occupation par Mottattom est provisoire, puisque le plan localisé de quartier (PLQ) prévoit l'implantation de bâtiments sur cette parcelle et les parcelles avoisinantes, ce qui répond à une nécessité dans le contexte actuel du logement.

Mais parallèlement au classement de la pétition P-43, la commission demande aussi l'établissement d'un contrat de prêt à usage entre la Ville de Genève et Mottattom, en attendant qu'un projet soit réalisé par la Ville sur ces lieux. Le document comportant cette demande a été déposé sur le bureau du Conseil municipal après avoir été signé par les partis de l'Alternative. Chers collègues, vous avez aussi reçu à l'entrée de cette salle un texte complémentaire émanant de Mottattom; en ma qualité de rapporteur, j'essayais de l'obtenir depuis le mois de juin dernier, puisque les documents et les explications qui nous avaient été donnés ont évolué entre le printemps 2004 et aujourd'hui.

Je résume ces changements: la Ville demandait une assurance pour les dégâts de la verrière qui surplombe le bâtiment, ce qui n'avait pas été réalisé au printemps; cependant, c'est chose faite depuis lors. En effet, ce contrat d'assurance pour bris de glace a été conclu avec la compagnie Winterthur et il est valable depuis le 1^{er} août 2004. Pour qu'il soit plus aisé de la contacter, la Fédération Mottattom a nommé, le 5 avril dernier, lors de son assemblée générale, un membre permanent pour assurer cette charge. Il s'agit de M. Joseph Frusciante. Un budget global de la fédération a également été voté; il détermine que chaque utilisateur et utilisatrice des espaces, depuis le mois de mai 2004, doit payer 40 francs par mois. Quant au contrat de prêt à usage, il est toujours en négociation, depuis le mois de juin, avec la Ville par l'intermédiaire de M. Nils de Dardel, et Mottattom attend qu'il soit conclu. Une autre proposition de Mottattom concerne la conformité aux normes de sécurité demandées par le DAEL: selon cette fédération, les travaux ne se monteraient pas à plus de 1 million, mais seulement à 600 000 francs.

En conclusion, la commission sociale et de la jeunesse ne revient pas sur la décision de classer la pétition P-43, mais elle demande la conclusion d'un prêt à usage avec Mottattom. Deux questions demeurent néanmoins sans réponse, et je souhaiterais que le Conseil administratif – en particulier par la voix de M. Ferrazino – nous réponde à leur sujet: pourquoi y a-t-il un blocage de la construction de bâtiments sur le terrain concerné et ceux qui l'avoisinent? Pourquoi ne peut-on pas construire sur ces parcelles? A cause de blocages dus au voisinage? Enfin, n'oublions pas la demande toujours pendante de construire des locaux socioculturels permettant de désengorger la Maison de quartier des Asters, en vue d'assurer l'animation du quartier.

Le président. Merci, Monsieur Grand. Afin d'être tout à fait clair, je prends note que vous avez déposé une motion M-494 au nom de l'Alternative, comme vous le mentionnez à la page 7 de votre rapport. Je précise que le traitement de cette motion est renvoyé au prochain ordre du jour du Conseil municipal, à savoir aux séances plénières des 5 et 6 octobre, si je ne m'abuse, à moins que vous ne décidiez de demander l'urgence; dans ce cas, je ferai voter cette urgence à 20 h 30 ce soir et, si elle est acceptée, nous traiterons immédiatement du fond de cette motion. Mais nous n'entamerons pas le débat sur cette motion dans le cadre du vote sur le rapport P-43 A1, nous sommes bien d'accord là-dessus.

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soucieuse de ne pas faire perdre du temps et de l'argent aux contri-

buables de notre Ville, j'attire votre attention sur le fait que, le 11 février 2004, la commission des pétitions vous recommandait le classement de cette pétition. En outre, le Conseil administratif devait soumettre au Conseil municipal une demande de crédit pour des travaux de rénovation du bâtiment occupé par Mottattom. Et, ce soir, nous constatons que la commission sociale et de la jeunesse recommande, elle aussi, le classement de la pétition. Que de temps perdu pour satisfaire l'ego de quelques-uns! Que d'argent gaspillé au cours de quatre séances de commission à 100 francs l'heure pour chacun de ses 15 membres! Faites le calcul! Tout cela pour s'entendre recommander à nouveau, sept mois plus tard, le classement de la pétition P-43 – classement que les radicaux voteront ce soir.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Les socialistes ont également voté le classement de cette pétition à la commission sociale et de la jeunesse, tout en reconnaissant l'importance et la cohérence de son renvoi à ladite commission. La commission des pétitions ayant déjà passé une année à étudier le cas de Mottattom, il valait quand même la peine de faire le joint entre les deux rapports. En effet, le constat, à l'issue des travaux, est le même dans les deux cas, mais il y a quand même deux ou trois éléments à évoquer à ce sujet.

Le Parti socialiste a défendu la Fédération Mottattom depuis l'occupation des locaux de l'avenue Giuseppe-Motta, où il s'est rendu à plusieurs reprises. Nous avons également soutenu Mottattom lors du très grave incendie qui s'est déclaré sur les lieux. A ce moment-là, le Conseil administratif a été exemplaire dans sa capacité d'être en contact avec Mottattom et dans le soutien que nous avons pu apporter aux occupants et aux artistes des différents ateliers situés sur place. Nous soulignons aussi le travail immense réalisé alors par les membres de Mottattom, qui ont vraiment payé de leur personne pour pouvoir rénover les locaux en collaboration avec la Ville de Genève.

Nous constatons donc que cette expérience est très positive depuis le début, puisqu'elle a permis l'occupation de locaux laissés vides. Le Parti socialiste le répètera toujours: il est important d'occuper les locaux vides, qu'il n'y a pas de raison de laisser à l'abandon en ville de Genève. Par conséquent, bravo à la Fédération Mottattom de s'être installée dans ces lieux et d'animer le quartier! En effet, comme nous le savons pour avoir discuté avec les responsables de la Maison de quartier des Asters et des écoles des environs, des collaborations très satisfaisantes se sont développées avec Mottattom sur ce plan. Je le répète: bravo d'occuper ces locaux et de faire vivre le quartier!

Grâce à la motion étudiée par la commission sociale et de la jeunesse il y a deux ans, et qui demandait une étude sur les besoins socioculturels du quartier, nous avons constaté la nécessité d'y installer des lieux d'animation. La Maison

de quartier des Asters fait un travail formidable, mais elle doit couvrir un périmètre immense et nous aurons besoin, à moyen et à long terme, de créer d'autres équipements socioculturels dans les environs. Voilà toute une série de points positifs marquant la collaboration entre le Conseil municipal, le Conseil administratif et les artistes qui ont installé leur atelier dans les locaux occupés par Mottattom.

Cependant, pourquoi ne voterons-nous pas, aujourd'hui, un crédit pour des travaux sur les lieux? Mon collègue rapporteur René Grand l'a déjà dit: il existe pour ce périmètre un projet de construction de logements auquel nous tenons beaucoup et que nous défendons. Il faudra évidemment discuter sur le type de lieux socioculturels à créer en corollaire à ces nouveaux logements, mais notre priorité actuelle est que le PLQ aboutisse. En outre, nous aimerions quand même souligner le fait que nous restons sur notre faim en lisant le rapport, car les réponses apportées sur ce point par le Conseil administratif ne sont pas satisfaisantes. Nous attendons toujours des éléments d'explication sur ce qui va se passer sur le périmètre concerné. (*M. Ferrazino bavarde.*) Je regrette que M. Ferrazino ne puisse pas m'écouter quand je lui adresse la parole à ce sujet...

Le président. Je lui transmettrai, Madame Keller Lopez.

M^{me} Virginie Keller Lopez. Merci, Monsieur le président... Nous n'engageons donc pas de moyens actuellement pour pérenniser les ateliers d'artistes et les salles de spectacle situés dans les locaux utilisés par Mottattom, parce que nous pensons qu'une discussion plus large doit s'engager sur le PLQ. Il nous semble que le besoin de créer des spectacles à Genève peut être satisfait dans les lieux actuellement ouverts et subventionnés dans ce but, puisqu'il en existe un certain nombre – théâtres, aulas d'école, notamment – y compris dans le quartier concerné par cet objet.

En revanche, nous reconnaissons tout à fait aux artistes qui travaillent actuellement sur les lieux le droit et la nécessité de continuer à le faire; c'est pour cette raison que le Parti socialiste s'est associé à la motion prochainement traitée au Conseil municipal et annoncée tout à l'heure par M. Grand.

Je répète à l'intention de M. Ferrazino que nous attendons des réponses du Conseil administratif quant au blocage du PLQ. En effet, nous n'allons pas refuser les travaux de rénovation demandés par Mottattom pendant trente ans si les locaux que cette fédération occupe restent vides aussi longtemps. Il est logique et cohérent de dire que nous n'allons pas engager ces travaux aujourd'hui, parce que nous savons que, d'ici peu de temps, nous allons faire autre chose sur les lieux;

mais si nous continuons à dire la même chose dans trente ans, nous aurons quelque peu perdu notre crédibilité! Nous attendons donc de connaître l'avancée des travaux concernant le PLQ dans ce périmètre. C'est tout ce que le Parti socialiste avait à dire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous engageons à voter le classement de la pétition et à accepter la motion M-494 de l'Alternative concernant le contrat de prêt à usage avec Mottattom quand elle sera à l'ordre du jour.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Tout été dit, ou à peu près, par les intervenants précédents. M. Grand a retracé la genèse de l'affaire Mottattom, que M^{me} Keller Lopez a abondamment complétée ensuite. La pétition P-43 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse pour informations complémentaires, et nous en avons reçu quelques-unes. Nous justifions le classement de cette pétition en affirmant que nous ne pouvons pas aller dans le sens des pétitionnaires, car il n'est pas raisonnable que la Ville engage 1,3 million de francs de travaux pour rénover des locaux dont l'occupation à long terme reste hypothétique. En effet, nous attendons de savoir ce qu'il en est du PLQ dans cette zone.

Je rappelle toutefois que les Verts étaient favorables à l'engagement de travaux dans les locaux occupés par Mottattom, mais pas à un pareil coût, car nous tenions surtout compte des besoins socioculturels du quartier; il est vrai que ce genre d'animation y fait défaut. Au passage, nous déplorons que le plan financier d'investissement 2004-2015 ne comporte aucune ligne pour des projets d'animations socioculturelles dans ce quartier, alors que, je le souligne, ceux-ci y font cruellement défaut. Mais nous avons eu le souci de ne pas engager une somme aussi importante que celle demandée pour la mise aux normes de l'usine actuellement occupée par Mottattom.

En revanche, nous avons proposé que l'Alternative dépose une motion pour que Mottattom puisse continuer à utiliser ces lieux grâce à un contrat de prêt à usage selon les articles 305 à 310 du Code des obligations, en attendant que le Conseil administratif nous fasse enfin une proposition pour l'utilisation de cette parcelle. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande donc de voter le classement de cette pétition accepté à l'unanimité des membres présents par la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Roberto Brogginì demandant de traiter les rapports PR-320 A et PR-298 A, qui figurent à notre ordre du jour, à la séance plénière de 20 h 30 ce soir. Je mets immédiatement aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 1 non (22 abstentions).

Le président. Nous commencerons donc par le rapport PR-320 A à 20 h 30, puis nous traiterons le rapport PR-298 A avant de reprendre notre ordre du jour. Nous en revenons maintenant au débat sur le rapport P-43 A1.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral vous recommande, lui aussi, le classement de cette pétition, même si nos motifs sont peut-être un peu différents de ceux des autres groupes. Nous avons pu constater que le collectif Mottattom déploie certaines activités d'animation socioculturelle, mais nous ne sommes pas aussi convaincus qu'elles répondent aux besoins prépondérants et essentiels du quartier concerné, qui, nous le pensons, se résument plutôt en termes de logements. A ce sujet, l'audition du représentant du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie nous a quelque peu surpris dans un premier temps et déçus dans un second temps, au vu de ses réponses quant au PLQ actuellement en force sur cette parcelle et ce périmètre.

Pour ce qui est du classement de cette pétition, nous pensons que la Ville n'a pas à engager de frais supplémentaires dans des travaux de mise aux normes tels que ceux qui sont demandés, puisque nous entendons plutôt voir des logements construits sur ce périmètre. Pour reprendre un palindrome bien connu, je dirai que, tel Esope, la Ville de Genève doit rester ici et se reposer...

M. Jacques Mino (AdG/SI). Dès le début, notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a soutenu et défendu tant la légitimité de l'occupation de locaux laissés vides que le travail intensif et inventif du collectif Mottattom, que la plupart des membres de cette assemblée reconnaissent d'ailleurs aujourd'hui digne d'intérêt.

Deux problèmes déjà évoqués se posent cependant. Le premier concerne les relations entre la Ville et Mottattom, et plus particulièrement la conclusion d'un contrat de prêt à usage avec cette fédération; mais je crois que le Conseil administratif a déjà avancé ses travaux dans ce sens. Notre groupe a signé lui aussi, la motion M-494 déposée tout à l'heure par l'Alternative à ce sujet.

Le second problème que je viens de mentionner concerne la demande réitérée de Mottattom de pouvoir accueillir du public dans les locaux occupés, ce que nous trouvons légitime, mais difficile à réaliser. Cela a déjà été dit: les travaux à engager dans ce but dans une usine qui n'a pas été prévue pour cela nous paraissent

sent démesurés. A très long terme, la question de leur bien-fondé pourrait se poser mais, justement, pour ce qui est du long terme, nous rejoignons les avis déjà exprimés à plusieurs reprises dans cette enceinte sur l'urgence de construire des logements à cet endroit. Notre groupe attend également des informations plus précises sur les projets du Conseil administratif sur ce plan.

En outre, cela fait déjà deux ans que, fort des recommandations de la commission sociale et de la jeunesse, le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de bien vouloir lui présenter des projets pour réaliser un lieu socioculturel dans le quartier des Asters, qui comprend Saint-Jean, Vermont et le Petit-Saconnex. Les représentants de la maison de quartier nous l'ont dit plusieurs fois et nous l'ont répété à l'occasion du traitement de la pétition P-43: cette zone souffre d'un manque en matière d'animation socioculturelle. Il ne s'agit donc pas seulement d'y permettre l'accueil du public par Mottattom, mais de pouvoir en faire bénéficier également les associations d'habitants et la Maison de quartier des Asters, qui le demandent. Nous attendons donc que le Conseil administratif nous réponde sur ce point. Pour l'instant, notre groupe demandera bien évidemment, comme il l'a fait en commission, le classement de cette pétition.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous n'allons pas nous distinguer de la position finale de la commission sociale et de la jeunesse quant au classement de cette pétition. Cependant, j'aimerais revenir sur le problème suivant: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas aujourd'hui, non seulement un projet, mais un crédit de réalisation concernant le site occupé par Mottattom? Il est extrêmement étonnant de constater une fois de plus que, heureusement, l'Etat semblerait barrer la route au Conseil administratif, puisqu'il possède des locaux destinés à des bureaux juste à côté... Ainsi, l'exécutif de la Ville serait dispensé de réfléchir à des projets pour ce site.

Je crois qu'il faut quand même être un peu sérieux! En disant cela, je m'adresse au Conseil administratif – et j'ai de la chance, puisque les deux magistrats concernés sont là! Il est facile de faire comme le maire mercredi soir dernier, quand il a déploré, au cours d'une envolée superbe, le fait que des entreprises s'éloignent de la Ville pour aller s'installer dans la commune d'à côté, prétextant que, en ville, il n'y a pas de place pour tout le monde. Mais, face à une telle évolution, que doivent faire les autorités? Des propositions de réalisation!

Nous avons mentionné tout à l'heure l'ancien site de la SIP, d'autres fois Artamis, et nous parlons maintenant de Mottattom... On a presque l'impression que le Conseil administratif est tout content qu'il y ait sur les lieux des occupants qui exercent une certaine activité, puisque, par voie de conséquence, entre le blocage de l'Etat et Mottattom, il se sent dispensé de faire des propositions... C'est

quand même étonnant! Dans d'autres villes, en Suisse et à l'étranger, pour un quartier de ce genre-là, les autorités prennent la peine de faire une étude complète intégrant l'aménagement de logements, peut-être des activités économiques ou même, pourquoi pas, des animations d'ordre culturel. C'est ce qui est souhaité ici: un complexe urbanistique qui ferait l'admiration des responsables de l'aménagement d'autres villes. Il n'y a pas grand monde qui vient d'ailleurs pour voir ce que fait la Ville de Genève en la matière!

En l'occurrence, le Conseil administratif – tous magistrats compris – a l'occasion absolument exemplaire de proposer un projet. Et si, demain, il s'avérait que l'Etat ne peut pas y donner suite, nous le mettrions en évidence, mais ne cherchons pas des excuses à l'inertie du Conseil administratif!

Le président. Monsieur Pattaroni, je transmets vos propos à ce dernier.

M^{me} Liliane Johner (T). Notre collègue René Grand ayant évoqué l'histoire de Mottattom, je me contenterai de souligner que notre groupe a, lui aussi, voté le classement de cette pétition, car nous estimons que le montant de plus de 1 million de francs demandé pour d'éventuels travaux n'est, en l'état, absolument pas raisonnable. En revanche, nous avons également signé la motion M-494 qui vient d'être déposée par l'Alternative concernant le contrat de prêt à usage avec Mottattom, persuadés que l'activité de cette fédération est digne d'intérêt, surtout dans un quartier très demandeur en matière d'animation socioculturelle. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous recommandons donc d'accepter le classement de la pétition P-43.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit et les raisons pour lesquelles nous allons voter le classement de cette pétition, mais il me semble quand même que, dans une ville comme Genève, nous devrions avoir des priorités économiques, afin de faire vivre notre population, et en matière de logement. Nous souhaiterions que le Conseil administratif nous présente un plan concernant l'avenir du terrain dont il est question ici, car on peut y faire quelque chose! Mais, je le répète, nous sommes favorables au classement de cette pétition: il ne sert à rien d'en discuter pendant trois quarts d'heure.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dans les trois minutes qui nous restent, je répondrai tout particulièrement à M. Pattaroni, qui se demande pourquoi le Conseil administratif ne traite apparemment pas ce dossier

avec diligence. Monsieur Pattaroni, je vais vous indiquer un certain nombre d'éléments que vous semblez ignorer. Il est inutile de commencer à dessiner un bâtiment pour la parcelle actuellement occupée par Mottattom, en raison du statut du bâtiment qui la jouxte. Celui-ci est propriété d'un privé et il est loué par l'Etat; ne mélangeons donc pas tout: je souligne bien que l'Etat n'en est pas le propriétaire, mais le locataire. Simplement, en acceptant de conclure un bail de cinq ans avec le propriétaire privé, il accepte ipso facto de nous empêcher de réaliser le PLQ qui implique la démolition de cet immeuble.

Alors, Monsieur Pattaroni, si vous souhaitez que des architectes, dans des départements déjà surchargés par les travaux à réaliser, consacrent leur temps en priorité à réaliser des plans qui ne serviront à rien dans l'immédiat, puisque nous savons que cet immeuble qui appartient au privé ne sera pas démoli avant cinq, six ou sept ans, cela peut se faire, mais nous ne travaillons en tout cas pas de cette manière-là. C'est pour cette raison que le Conseil administratif vous avait dit dès le départ que, finalement, l'occupation de ces locaux par Mottattom est tout à fait positive, dans la mesure où nous sommes bloqués, que nous le voulions ou non, que nous en soyons contents ou fâchés. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas construire de logements sur ce bout de parcelle, puisque le PLQ en force prévoit justement que l'assise du futur bâtiment de logements comportant davantage de locaux empiète sur le bâtiment voisin propriété d'un tiers. C'est vous dire que nous ne sommes pas inactifs parce que nous n'aurions pas le temps de travailler, mais parce que nous choisissons de ne pas travailler inutilement. Voilà pourquoi nous allons, en conséquence, ratifier par un contrat de prêt à usage avec Mottattom la solution que nous connaissons depuis quelques années.

Monsieur Pattaroni, vous avez également fait allusion à Artamis. Permettez-moi de vous répondre sur ce point, d'autant plus que je crois savoir que ce sujet a été évoqué lors du débat de mercredi dernier. Le site d'Artamis fait l'objet d'un PLQ en force préavisé par le Conseil municipal en 1997. Comme la mémoire semble vous manquer, Monsieur Pattaroni, je vous rappellerai que, dans ce préavis, vous avez demandé prioritairement la construction de logements en réservant 9000 m² pour une école de la Ville de Genève. Et vous voudriez qu'on brade ce PLQ pour accueillir des banques? Est-ce cela que vous proposez? Il faudrait tout de même être cohérents et logiques! Il y aura du logement sur le site d'Artamis, comme vous l'avez souhaité. Le cas échéant, si le Musée des cultures se réalise – ce que nous voulons tous – à Carl-Vogt, sur l'emplacement de l'ancienne école, il sera nécessaire de construire une autre école pour ce quartier. Où cela pourra-t-il se faire, si ce n'est sur le site d'Artamis? Et vous voudriez qu'on brade ce site réservé pour un équipement public en le destinant à des locaux administratifs? Soyons sérieux, et rappelons-nous en tout cas les votes qui ont eu lieu dans cette enceinte, où le Conseil municipal a toujours souhaité privilégier le logement et les équipements publics sur le faible nombre de parcelles à disposition de la Ville.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais rassurer M. Ferrazino, de crainte qu'il ne digère pas son repas en raison des propos qu'il me prête. Bien entendu, notre parti ne tient pas à revenir en arrière par rapport au vote du Conseil municipal concernant Artamis. Pour ma part, je pense que certaines entreprises ne pourront pas se développer sur le territoire de la Ville de Genève et iront s'implanter ailleurs. Mais l'important, c'est qu'elles se développent! Et si elles ne peuvent pas le faire en ville, qu'elles restent dans le canton! Ce qui est un peu aberrant, c'est le système des centimes additionnels, qui varie excessivement d'une commune à une autre; comme nous le savons, le centime additionnel est moins élevé à Carouge, par exemple, ainsi qu'à Plan-les-Ouates, sauf erreur, qu'à Genève. Mais il y a des zones dites industrielles qui permettent la réalisation de bâtiments d'une certaine ampleur, et il faut admettre que les entreprises prospères vont aller s'y installer. Cela, nous l'applaudissons, nous ne le déplorons pas.

En revanche, en ce qui concerne les sites qui ne sont pas utilisés – et je rappelle que, actuellement, celui d'Artamis est toujours dans le même état – nous voudrions que le Conseil administratif nous fasse éclater de plaisir par des projets donnant envie d'être réalisés; ensuite, nous pourrions renverser les obstacles qui, bien évidemment, se présenteront à nous. Mais il faut des projets à étudier, pas des excuses! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (56 oui).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1442
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1442
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 juillet 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 858 000 francs, complémentaire aux crédits accordés par le Conseil municipal les 5 et 25 juin 2002 d'un montant total de 4 080 567 francs, destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wildorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-299 A1)	1442
4. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de M. Christian Zaugg, renvoyée en commission le 3 décembre 2003, intitulée: «Un mur d'escalade au cœur de l'espace urbain» (M-408 A)	1480
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Marco Ziegler, renvoyée en commission le 6 décembre 1994, intitulée: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel» (M-1216 A).....	1500
6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que vive Mottattom» (P-43 A1)	1503
7. Propositions des conseillers municipaux	1562
8. Interpellations	1562
9. Questions écrites	1563

La mémorialiste:
Marguerite Conus